



Portrait
Amélie Essessé
La terre
est sa maison

Formation
Ça bouge
pour les parents d'élèves
bénévoles !



Initiatives
Rallyes
franco-anglais
en Vendée

Actualités
Situation tendue
sur les postes

Culture
Histoire
Théâtre
Livres
Multimédia

www.scolanet.org

Enseignement catholique

ACTUALITÉS

Numéro 308, novembre 2006, 4,50 €



**Faire
vivre
nos
écoles**

*“Si c’est bien pour moi,
c’est bien pour vous.”*

**BAISSE DES TARIFS
D’ASSURANCE AUTO**

DE - 4%

À - 15%

**Pour une Citroën C4 essence 2L 16V exclusive,
votre assurance tous risques
ne vous coûte que 24€ par mois à Strasbourg***

**APPELEZ LE 0820 809 809 (0,12 TTC/mn)
ou tapez www.gmf.fr**



1^{er} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS

* Cotisation mensuelle TTC «Duxio Eco» au 01/04/2006. Tarif pour un conducteur fonctionnaire âgé de 40 ans suivant l’usage privé-trajet/travail-administratif avec bonus de 50%, 5% de réduction mutualiste et sans sinistre au cours des 36 derniers mois. Hors garantie conducteur, avec garage, avec franchise. Frais de mensualisation de 2,29 € TTC par mois en sus. Pour un 1^{er} contrat à la GMF, le droit d’entrée est de 1,52 € TTC.

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l’Etat et des services publics et assimilés. Société d’assurance mutuelle. GMF Assurances - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé. RCS Paris B398 972 901 - APE 660E. Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges sociaux : 76 rue de Prony 75857 Paris cedex 17.

ÉDITORIAL

Nous n'avons pas à choisir 5

ACTUALITÉS

Enseignement catholique 6

Éducation 13

Religion 18

Revue express/Agenda/BO 20

PORTRAIT

Amélie Essessé 34

Amélie Essessé prône une architecture durable. Sa passion pour les maisons de terre du Burkina-Faso, elle veut la partager avec les enfants de France.

INITIATIVES

Rallyes franco-anglais 36

Un professeur du collège Saint-Joseph, à La Châtaigneraie (Vendée), organise des rallyes auxquels sont invités les nombreux Britanniques expatriés des environs.

FORMATION

Ça bouge pour les parents d'élèves bénévoles ! 38

Depuis cinq ans, la formation des parents bénévoles de l'Unapel est devenue une force pour le mouvement et un engagement de tous à chaque échelon.

GESTION

La solidarité au secours de l'immobilier 40

Pour garantir des conditions d'accueil à la hauteur du projet éducatif de l'enseignement catholique, rigueur de gestion, mais aussi solidarité sont aujourd'hui indispensables.

PAROLES D'ÉLÈVES

« Comme une deuxième famille » 42

Non, l'internat n'est pas une punition ! Pas pour les élèves de Sainte-Jeanne-d'Arc - Saint-Aspais, à Fontainebleau, en tout cas.

L'ÉCOLE EN EUROPE

L'école catholique en Lituanie 44

En Lituanie, ex-pays du bloc de l'Est qui a proclamé son indépendance en 1990, l'école catholique, comme l'Église, a dû repartir de zéro.



Couverture : Y. Mariani, E. du Clozel, V. Leray, Sommaire : Y. Mariani

DOSSIER

Faire vivre nos écoles

22

Comment faire face aux charges financières devenues trop lourdes pour nombre d'écoles catholiques ? Telle était la question au centre de la rencontre qui s'est tenue le 14 octobre 2006 à Sainte-Marie d'Antony (Hauts-de-Seine). Avec deux pistes : la mutualisation des solidarités et la renégociation du forfait communal, dont ce dossier rend largement compte en reprenant témoignages et propositions.

RÉFLEXION

Systemes éducatifs : l'argent ne fait pas le meilleur 46

En matière d'éducation, la France a beaucoup à faire selon le récent rapport de l'OCDE sur le sujet.

Frères, semeurs d'écoles 47

Nicolas Capelle a réuni quelque vingt Lasalliens « engagés sur des terres hautement citoyennes ». Leurs témoignages sont publiés dans *Je veux aller dans ton école !*

Soif d'une autre faim 48

Du 22 au 26 septembre 2006, à Bordeaux, la troisième édition du Festival de la Bible a tenté de dire en spectacles, conférences, expositions... comment la nourriture peut être un chemin vers Dieu.

Entrez dans l'Avent ! 50

L'Avent est une invitation à contempler un nouveau-né pour ébranler nos représentations d'un Dieu tout-puissant ; un temps pour regarder la personne comme un être fragile...

CULTURE

Histoire 52

Le Scriptorial livre les trésors du Mont. Le nouveau musée d'Avranches, dans la Manche, permet de découvrir les manuscrits de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Théâtre 53

Au bout de la nuit, l'espérance. La compagnie Hathaway propose une adaptation sobre et pudique du magnifique texte de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, *La traversée de la nuit.*

Livres 54

Une sélection de quinze titres.

Multimédia 57

DVD, livre-CD, CD et télévision.

Au centre de ce numéro

Un cahier de 8 pages pour préparer la « journée des communautés éducatives » du vendredi 1^{er} décembre 2006.

MSC SANTE

C'est Vitale....

- 4 formules à choisir en toute liberté
- ostéopathie, acupuncture ou kinésithérapie
 - chirurgie de la myopie

www.msc-assurance.fr



Nous vous accompagnons dans le sens que vous donnez à votre vie.

MUTUELLE
Saint-Christophe
ASSURANCES

277, rue Saint-Jacques - 75256 Paris Cedex 05
Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27

Nous n'avons pas à choisir

Alors que nous approchons des 50 ans de la loi Debré, le contrat avec l'État de tous nos établissements semble oublié ou nié dans des publications et interventions récentes. Ces positions viennent de responsables d'Église et d'élus politiques. Ainsi tel texte diocésain sur l'enseignement catholique ne fait pas mention de ce lien contractuel et des droits et devoirs qui en découlent ; les effets de la loi Debré y semblent même condamnés. Ainsi tel élu écrit que « l'argument selon lequel les écoles privées rempliraient une mission de service public est aussi irrecevable que celui qui conduirait à dire la même chose des milices privées » ; et il ajoute : « Il n'est pas vrai qu'une organisation privée, mue par la quête du profit ou le ressort du prosélytisme religieux puisse assumer aussi bien le service public d'instruction que l'école publique laïque¹. »

Ces positions, qu'elles viennent de membres de l'Église ou d'élus, se rejoignent dans une vision dichotomique de l'Église et de l'État, comme si nous devions choisir entre la mission de service public ou la mission d'Église, comme si nous devions être assimilés à l'enseignement public ou renvoyés à la sphère du privé. Il faut donc redire encore que notre participation au service public d'éducation et à l'école de la République n'a de sens que si nous apportons notre contribution originale, notre « caractère propre » affirmé dans la loi Debré et réaffirmé par la loi Censi. Il faut donc redire que notre mission d'Église n'a de sens que par notre ouverture à tous et notre volonté de proposer à tous un chemin de réussite fondé sur la Foi en Jésus-Christ et sur l'Espérance chrétienne qui nous animent. Cela nous paraît clairement affirmé dans le préambule du Statut de l'enseignement catholique signé par les Évêques de France et dans le document de la Congrégation pour l'Éducation catholique, « L'école catholique au seuil du troisième millénaire ». Cela nous paraît clairement revalorisé par notre démarche d'assises.

Si nous sommes conscients à la fois des progrès à accomplir pour être pleinement ouverts à tous et de la nécessité d'être parfois plus clairs et plus engagés dans l'affirmation de notre identité chrétienne, nous savons aussi combien la très grande majorité des responsables et des acteurs de nos établissements vivent au quotidien avec conviction et générosité les inséparables missions d'Église et de service public. Plutôt que d'être jugés, ils ont besoin d'être soutenus et encouragés.

1. Libération du 26 octobre 2006.



© J. Guillemain

Paul Malartre
Secrétaire général
de l'enseignement catholique

« Les acteurs
de nos établissements
vivent au quotidien
avec conviction
et générosité
les inséparables
missions d'Église
et de service public. »

Enseignement catholique
ACTUALITÉS

Publication officielle du Secrétariat général de l'enseignement catholique / AGICEC

► **Directeur de la publication** > Paul Malartre ► **Rédacteur en chef** > Gilles du Retail ► **Rédacteur en chef adjoint** > Sylvie Horguelin ► **Ont participé à la rédaction de ce numéro** > Jean-Louis Berger-Bordes, Élisabeth du Closel, Emmanuelle Diaz, Christiane Durand, Yvon Garel, Véronique Glineur, Bruno Grelon, José Guillemain, Marie-Christine Jeannot, Virginie Leray, Yves Mariani, Irène de Palaminy, Mathilde Raive, Françoise Récamier, Marie Schlosser, Étienne Verhack ► **Édition** > Dominique Wasmer, Marie-Françoise Comte (rédacteurs-graphistes), René Troin (secrétaire de rédaction) ► **Diffusion et publicité** > Dominique Wasmer, avec Géraldine Brouillet-Wane et Jean-Noël Ravolet (commandes) ► **Rédaction, administration et abonnements** > 277 rue Saint Jacques, 75240 Paris Cedex 05. Tél. : 01 53 73 73 75. Fax. : 01 46 34 72 79 ► **E-mail** > eca@scolanet.org ► **Abonnement** > 45 €/an ► **Numéro de commission paritaire** > 0707 G 79858 ► **Imprimeur** > Vincent, 26 avenue Charles-Bedaux, BP 4229, 37042 Tours Cedex 1.

Manager n'est pas imposer

L'Union nationale de l'enseignement technique privé a vécu les 5 et 6 octobre dernier une assemblée générale particulièrement riche, au cours de laquelle les participants ont réfléchi aux implications de leur rôle de « manager ».



© B. Hourlier

À la tribune. De g. à d. : Patrice Hauchard, président de l'Unetp ; Paul Malartre, secrétaire général de l'enseignement catholique ; le père Alain Beylot, représentant de la tutelle salésienne ; Eric Moisset, directeur de l'institut Lemonnier, à Caen, et vice-président de l'Unetp.

Forte de 700 adhérents, pour 903 établissements¹, l'Union nationale de l'enseignement technique privé (Unetp) constitue « un petit réseau réactif » selon l'expression de son président, Patrice Hauchard. Les 5 et 6 octobre 2006, près de 300 de ses membres étaient réunis à Paris pour une assemblée générale sur le thème « Le chef d'établissement : un manager avant tout ! ». Premiers temps forts de cette rencontre : une réflexion sur la notion de management et conseils d'un « pro », Michel Perry², suivis de témoignages autour d'expériences réussies.

« Le manager est celui qui gère, organise, insuffle », peut-on lire dans le dictionnaire. Mais, a rappelé Eric Eisenberg, de l'Association Progrès du Management³, « il n'est nullement celui qui doit tout contrôler, sinon son propre temps ! ». C'est précisément pour trouver une aide dans leur marathon quotidien que ceux et celles qui ont la responsabilité à la fois pastorale, pédagogique, éducative et

gestionnaire de leur établissement étaient venus : « J'ai toujours trouvé à l'Unetp des collègues avec lesquels j'ai bien travaillé. Les rencontres annuelles permettent de suivre ce qui se fait dans les autres régions », explique, enthousiaste, Yves Colombo, directeur du lycée Pasteur - Mont-Roland, à Dole (Jura).

En Basse-Normandie, une « banque de projets innovants » veut mutualiser les richesses locales.

Manque de temps, financements insuffisants, stress, accompagnement des tutelles jugé trop faible, relations tendues avec l'Éducation nationale qui peine à entendre la différence, lourdeur des charges administratives : voilà quelques-uns des « freins » mis en évidence par l'enquête réalisée avant ces journées d'oc-

tobre. Pour alléger ces pesanteurs, des leviers efficaces ont été recensés : le projet d'établissement porté par une équipe, une ouverture sur l'extérieur, de bonnes relations avec l'Ogec⁴, implication des parents d'élèves bénévoles...

Quant aux témoignages, « riches, vivifiants, toniques » de l'avis général, Patrice Hauchard en a précisé le sens : « Donner à chacun des outils de management, des exemples sans vouloir modeler une pensée unique. »

Première illustration avec la « démarche qualité » rapportée par Myriam Vasseur, directrice du lycée Anna-Rodier, à Moulins (Allier) : « Cette initiative a donné du souffle et une ambition collective à un établissement dont douze sections sur vingt-quatre étaient destinées à fermer. » En Basse-Normandie, c'est une « banque de projets innovants » (dont des parcours d'initiation aux métiers en 3^e) qui a vu le jour, avec cet objectif précisé par Eric Moisset, directeur de l'institut Lemonnier, à Caen, et vice-président de l'Unetp : mutualiser les richesses locales.

Le lycée Louis-Querbes, à Rodez, a mis sur pied, dans le cadre d'un travail d'éducation civique, juridique et sociale, un partenariat international entre l'Aveyron et... l'Argentine.

Enfin, au lycée Lachaux, au Chambon-Feugerolles (Loire), on a choisi de travailler avec les décrocheurs : « Pour montrer que nous ne sommes pas le lycée qui prend n'importe qui, mais que, chez nous, personne n'est n'importe qui ! » a expliqué Geneviève Rey.

Véronique Gass, présidente de l'Unapel⁵, invitée elle aussi à s'exprimer lors de cette assemblée générale, a rappelé que « c'est l'école qui, par ses diplômés, valide le rôle éducatif des familles ». Avant d'ajouter que son mouvement, de plus en

plus sollicité par des parents dont les enfants sont inscrits en BTS⁶, « a la volonté de participer au nécessaire changement de regard sur l'enseignement technique et professionnel ».

Le prochain congrès de l'Unapel, prévu à Lille en 2008, et qui portera sur l'orientation⁷, reviendra sur cette question.

Livre blanc

L'Unetp a, de son côté, entrepris la rédaction d'un livre blanc, pour mettre en relief ses atouts au bénéfice de l'insertion des jeunes : « Il sera porté à la connaissance de tous nos partenaires et à celle des candidats à l'élection présidentielle », a annoncé Patrice Hauchard.

Paul Malartre, dans sa conclusion, est revenu sur le maître mot des échanges : « Manager, a dit le secrétaire général de l'enseignement catholique, c'est proposer une direction au quotidien. Vous la trouverez en reliant le scolaire, le professionnel, le social et le spirituel. Car le chef d'établissement est avant tout un artisan de cohérence. »

MARIE-CHRISTINE JEANNIOT

1. Établissements à but non lucratif, centres de formation continue et centres de formation d'apprentis (tous sous statut loi 1901) sont membres adhérents. L'Unetp compte également des membres associés. Cf. www.unetp.org (rubrique « Qui sommes-nous ? »).

2. Consultant, il propose aux chefs d'entreprise et à leurs équipes des actions visant à l'amélioration de la performance collective et de l'équilibre personnel.

Internet : www.mpconseils.com

3. Organisme de formation continue pour les chefs d'entreprise, accessible aux chefs d'établissement au sein de ses clubs régionaux. Tél. : 01 53 00 13 50. Internet : www.apmnet.net

4. Organisme de gestion de l'enseignement catholique.

5. Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre.

6. Brevet de technicien supérieur.

7. Selon l'enquête de rentrée de l'Unetp, 22 % de ses adhérents jugent l'orientation très mal faite, 16 % moyennement faite, et 12 % seulement bien faite.

Situation tendue sur les postes

L'enseignement sous contrat perdrait 300 postes à la rentrée 2007.

Une mesure qui fait réagir le secrétariat général de l'enseignement catholique.

Le projet de budget pour 2007 présenté par le gouvernement a été examiné par la commission des finances, de l'économie générale et du plan de l'Assemblée nationale, le mardi 17 octobre 2006. Le rapporteur spécial, Jean-Yves Chamard, a émis un avis favorable, et la commission a adopté les crédits de la mission enseignement scolaire.

La commission constate l'effort budgétaire de la France en faveur de l'éducation : 6,1 % de son produit intérieur brut contre 5,8 % en moyenne dans l'OCDE¹ – une dépense moyenne par élève dans le secondaire à hauteur de

10 000 euros, excédant de 25 % celle de la moyenne des pays développés. La commission diagnostique ainsi un surcoût aux causes multiples : 32 000 postes équivalents temps plein sans classe ni activité pédagogique et un système de décharges de service (dont le nombre de celles considérées comme peu ou pas justifiées s'élèverait à 12 000 postes équivalents temps plein). Ce constat se traduit par des suppressions de postes à la rentrée 2007 ainsi que d'un contingent d'heures de décharge pour les enseignants dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé sous contrat.

Les crédits du programme enseignement privé du premier et du second degré sont établis en référence à ceux de l'enseignement public avec l'application d'une mesure non écrite. 20 % des efforts demandés à l'enseignement public pour la réduction des

postes d'enseignement sont appliqués à l'enseignement privé sous contrat ; cela sans tenir compte des réalités et résultats propres au secteur sous contrat, et pas davantage de la règle générale de parité pour les moyens établie par la loi et la réglementation.

En effet, l'enseignement privé sous contrat ne dispose que de 11,5 % des crédits pour 20 % d'élèves scolarisés. Le coût moyen de l'élève de l'enseignement privé sous contrat pour l'État, dans le secondaire, est inférieur de 38 % à celui de l'enseignement public.

D'autre part, l'enseignement privé sous contrat ne dispose d'aucun poste équivalent temps plein sans classe ni activité pédagogique sur les 32 000 calculés par la Cour des comptes.

L'enseignement privé sous contrat, depuis quelques années, ne perd pas d'élèves et voit au contraire son effectif stabilisé ou en légère croissance, alors

même que le manque de moyens fait croître le nombre d'élèves refusés dans de nombreuses régions.

De même, les taux d'encadrement pédagogique sont supérieurs à ceux de l'enseignement public dans le premier degré et au moins équivalent dans le second degré.

Voilà pourquoi l'annonce de la suppression à la rentrée 2007 de 300 postes équivalent temps plein devant élèves pour l'enseignement privé sous contrat est une mesure injuste que nul ne saurait justifier auprès des établissements et auprès des familles. L'enseignement catholique demande un traitement équitable pour ne pas aggraver une situation déjà tendue.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

1. Organisation de coopération et de développement économique.

Deux nouvelles directrices diocésaines

Marie-Jean Keletolona



D.R.

Wallis-et-Futuna

Elle s'est formée en métropole, à l'école normale d'Orléans et à l'Institut supérieur de promotion de l'enseignement catholique (Ispéc) d'Angers, mais c'est chez elle, à Wallis, qu'elle a fait son parcours professionnel : enseignante, puis directrice d'école, puis animatrice pédagogique avant d'être adjointe à la direction diocésaine pendant 10 ans. Un diocèse qui a certaines particularités : « L'enseignement catholique gère seulement dix-huit écoles, alors que le secon-

daire est pris en main par le public. Nous travaillons donc en collaboration très étroite avec le vice-rectorat, chose pas toujours aisée. Nous sommes, d'autre part, régis par une convention quinquennale signée par l'État et l'évêque du diocèse. »



D.R.

Élisabeth Meyer Gap (Hautes-Alpes)

C'est une enfant de la mer. Elle quitte la côte méditerranéenne pour des contrées plus montagneuses en arrivant à l'école Jeanne-d'Arc de Gap, un établisse-

ment toujours prêt à s'adapter aux nouvelles réformes. Elisabeth Meyer y est enseignante, puis directrice tout en étant présidente du Codiec, « ce qui m'a appris à connaître le mode de fonctionnement des structures de l'enseignement catholique et à m'ouvrir aux réalités du département. » Gap est un « diocèse peu peuplé », selon le mot de l'évêque. Il comprend quatre écoles, un collège-lycée et un lycée

professionnel. Tout en continuant d'assurer la direction de Jeanne-d'Arc, Elisabeth Meyer a tenu à avoir auprès d'elle un prêtre référent pour la pastorale. Et entend bien « ne pas renoncer à développer le diocèse, un gros chantier », tout en accompagnant les chefs d'établissement pour les sortir de leur isolement. Parmi les points forts : l'accueil des enfants en grande difficulté. **EDC**

Salon de l'éducation



L'enseignement catholique, les facultés catholiques, et les grandes écoles vous attendent hall 7/1 / stand ADM 5

Paris Expo/Porte de Versailles du 16 au 19 novembre 2006

Invitation à télécharger sur www.salon-education.org

« Soyez, et vous témoignerez ! »

« L'Évangile au cœur de l'établissement » était le thème de la 6^e journée nationale des animateurs en pastorale scolaire, le 11 octobre 2006, à Antony (Hauts-de-Seine). Avec, au cœur de cette journée, le point de vue décapant d'un théologien plein d'humour : le père François Bousquet, directeur de l'ISTR¹ à l'Institut catholique de Paris.

François Bousquet raconte : « C'est l'histoire d'un gars qui saute en parachute et atterrit dans un arbre. "Où suis-je ?" demande-t-il à un homme qui passe par là. "Dans un arbre", s'entend-il répondre. "Tu es théologien ?" questionne-t-il. "Oui, comment le sais-tu ?" "Tu ressembles à mes amis théologiens qui me disent toujours des choses parfaitement justes qui ne me servent à rien du tout !" » Grand éclat de rire dans la salle attentive aux propos du conférencier. « Il en va de la catéchèse comme de la théologie... », a poursuivi ce prêtre venu à Antony aborder un sujet délicat : « Comment placer l'Évangile au cœur de l'établissement ? » « On doit toujours se demander en quoi le discours catéchétique concerne les élèves. Car le mouvement de l'Évangile, c'est de rejoindre l'autre, pas de l'amener à soi ! » Et de citer un gamin de 5^e qui l'a stupéfié en lui expliquant : « Il est venu chez nous pour qu'on aille chez Lui. » « Une vraie leçon théologique ! » Aussi, quand des parents viennent le voir pour faire baptiser leur enfant, parce qu'ils veulent « faire plaisir à la belle-mère », François Bousquet s'emploie à « transformer leur demande en évangélisation ».

Le théologien constate qu'aujourd'hui on rencontre « une situation catéchuménale généralisée, en raison de la crise de la transmission ». Avant « on savait en gros ce que signifiait être



Essentiel. Le père François Bousquet veut proposer un « spirituel charnel » aux jeunes.

chrétien, maintenant il faut réinitier à tout ! » D'où l'importance du témoignage : « Aucun de nous ne serait croyant aujourd'hui, a-t-il affirmé, s'il n'avait rencontré des témoins ! » Mais attention aux dérapages : « "Je veux témoigner", disent certains éducateurs. Je réponds : "Non !" Car on commence par : "Avez-vous vu

les merveilles de Dieu ?" ; et l'on finit par : "Avez-vous vu la merveille que je suis !" » Il ajoute : « Soyez, et vous témoignerez ! C'est dans la mesure où nous réduisons l'écart entre le dire et le faire que cela parle. En Jésus, il n'y a pas d'écart. » Puis : « Les chrétiens ne sont pas meilleurs que les autres, mais ils prononcent une parole qui les juge. Oser dire qu'on veut mettre une école sous la lumière évangélique, c'est courageux. Et il y a du boulot ! »

Trois moments

Pour la première annonce dans un établissement, il ne souhaite « ni un prosélytisme tapageur, ni une discrétion qui va jusqu'à ne pas nommer Celui qui nous fait vivre ». Comme dans l'église primitive, elle sera ponctuée par trois moments. Tout d'abord le kérygme² – « Quand un catéchumène vient voir, c'est qu'il a entendu, même pudiquement, invoquer le nom de Dieu. » Puis la didaché³, un enseignement appuyé sur le récit biblique, et l'histoire de l'Église et des saints qui conduit à réinterpréter sa vie. « On devient chrétien, explique le père Bousquet, quand on peut raconter sa propre histoire comme celle du peuple de Dieu. Cela veut dire regarder ce qui a été vécu avant d'être catéchumène et voir comment Dieu était au travail. » Enfin, la mystagogie⁴ qui consiste à participer à des temps de prière et à des célébrations.

Mais l'essentiel tient sans doute dans ce constat : « Penser qu'on sera digne de Dieu quand on sera pur n'a pas de sens. Ce sont les Pharisiens qui pensaient ainsi ! Jésus n'est pas venu estampiller les purs, mais sauver les paumés. » Et de conclure : « C'est un spirituel charnel qu'il faut proposer aux jeunes ; il conduit à une éthique de la charité – pas forcément à une éthique de l'excellence ! »

SYLVIE HORGUELIN

Un chemin d'humanité pour tous

« Comment vivre l'Évangile et comment l'annoncer dans un établissement scolaire ? » Une question cruciale que tout animateur en pastorale scolaire (APS) se pose chaque jour dans l'exercice de ses fonctions. Ils étaient 320 – certains exerçant aussi la fonction de chef d'établissement et/ou d'éducateur – à être venus de la France entière pour en débattre, le 11 octobre 2006 à Antony. L'occasion pour le secrétariat général de l'enseignement catholique*, à l'origine de ce rassemblement national, d'annoncer qu'il prépare un texte sur les APS. « Le rôle de l'APS dans l'établissement et son environnement sera abordé, ce qui conduira à traiter des questions de recrutement et d'accompagnement en cours et en fin de mission », a précisé Claude Berruer, adjoint de Paul Malartre. Mais ce texte n'était pas l'objet de la journée : il s'agissait de se demander comment « ouvrir un chemin de croissance et d'humanité à tous les élèves », a exposé André Blandin, secrétaire général adjoint, qui citait la loi Debré. Une loi sur laquelle on peut s'appuyer « lorsqu'on aperçoit les nuages du repli identitaire ». **SH**

* La journée était organisée par Pierre Robitaille, coordinateur national de l'animation pastorale. E-mail : p-robitaille@scolanet.org.

1. Institut de science et théologie des religions (ISTR). Internet : www.icp.fr/istr

2. Terme grec qui signifie « proclamation ». Il désigne l'essentiel du message des chrétiens : la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ.

3. Mot grec qui signifie « enseignement ».

4. Mot grec qui désigne la démarche qui conduit au mystère à travers l'expérience de la vie sacramentelle et communautaire.

Profession formateur

Un pas en avant a été fait dans la reconnaissance des formateurs de l'enseignement catholique ! Le 26 janvier 2007, lors d'une cérémonie officielle à Paris, Paul Malartre remettra aux premiers candidats leur « Titre », obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Luc Pasquier, vice-recteur de l'Université catholique de l'Ouest, et l'un des concepteurs de ce « Titre de formateur », fait le point pour *Enseignement catholique actualités*.



se sont présentés au premier jury et 17 ont été validés d'emblée. En décembre prochain, une quinzaine se présentera à nouveau, un chiffre que l'on devrait retrouver chaque année. Le jury suivant se tiendra en juin 2007.

Que leur apporte le Titre ?

L. P. : C'est un moyen d'accréditer leurs compétences dans ce champ, car tous n'étaient pas formateurs à l'origine. C'est aussi l'occasion d'une reconnaissance institutionnelle par l'enseignement catholique. Mais monter un dossier de validation des acquis de l'expérience (VAE) représente un travail d'environ six mois. C'est pourquoi certains ont repoussé l'échéance de quelques mois.

Quand le Titre sera-t-il homologué ?

L. P. : Il va être déposé en juin prochain (c'est-à-dire au terme des trois premières promotions) devant la commission nationale de

certification professionnelle pour être inscrit au registre national. La décision d'homologation pourra prendre plusieurs mois...

Quel est le profil des premiers candidats ?

L. P. : Ce sont pour la plupart des formateurs confirmés, des responsables de formation, des experts chevronnés dans les organismes de formation. Ils ont en moyenne entre 10 et 30 ans d'expérience professionnelle, mais pour postuler, trois ans d'activité dans le champ de la formation suffisent.

PROPOS RECUEILLIS PAR
SYLVIE HORGUELIN

Savoir +

➤ Sur le site www.formiris2.org (rubrique « Titre de formateur »), on trouve le « dossier du candidat » ainsi que le référentiel du « Titre de formateur d'enseignants et de cadres dans l'enseignement catholique ». On peut, par ailleurs, s'adresser à : Formiris, Secrétariat de la commission de certification. 35 rue Vaugelas, 75739 Paris Cedex 15.
E-mail : mfmeston@formiris.org
À lire aussi l'article « Des formateurs à titrer », dans *ECA* 301 (pp. 40-41).

En juin 2006, s'est tenu le premier jury du Titre de formateur, combien de candidatures avez-vous reçues ?

Luc Pasquier : Dès le début de l'année 2006, nous comptons plus de 100 demandes. Nous avons été surpris par ce chiffre. C'est bien la preuve que le Titre correspond à une attente des professionnels de la formation dans l'institution. 23 candidats

« Longue vie au Cersfal ! »

Le mois dernier, le Cersfal, centre de formation régional par alternance d'Ile-de-France, a soufflé ses vingt bougies. L'occasion, pour celui qui est depuis 2000 la tête de réseau de l'enseignement catholique pour l'apprentissage en région parisienne, de réunir ses partenaires.



Témoignage. Ces élèves racontent leur voyage humanitaire en Inde, projet qu'elles ont mené durant leurs deux années de BEP.

Le président, Dominique Wallon, a retracé l'histoire de son « bébé », qui « entre dans la maturité, toujours animé par la volonté de guider les jeunes dans leur parcours professionnel tout en leur transmettant les valeurs chrétiennes ». Et quel chemin parcouru, en vingt ans de vie ! Les expositions, spectacles et ateliers préparés par les élèves et les formateurs ont témoigné des pratiques innovantes du centre : sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture, ouverture à l'étranger, ou encore exploitation optimale des nouvelles technologies...

Aujourd'hui, « grâce à l'ouverture des lycées professionnels à l'apprentissage, le Cersfal fédère dix-neuf sites – dont quatre nouveaux venus en cette rentrée –, soit 14 000 apprentis », a rappelé la directrice, Mireille Noyoux. Cette croissance prospère résulte aussi d'un partenariat étroit avec la Région. Une collaboration amenée à se renforcer, puisque « l'apprentissage est un maillon incontournable de la sécurisation des parcours professionnels, thème qui sert de fil rouge au plan régional de formation », a souligné le vice-président du conseil régional, Daniel Brunel. De quoi prédire la réalisation du souhait formulé par Mireille Noyoux : « Longue et belle vie au Cersfal ! »

VL

Contact : Cersfal, 2 rue Lacaze, 75014 Paris. Tél. : 01 40 52 28 70. Internet : www.cersfal.com

JUBILÉ DES PETITS CHANTEURS DE SAINTE-CROIX DE NEUILLY.

Les Petits Chanteurs de Sainte-Croix de Neuilly ont fêté leurs 50 ans, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2006. Ce chœur de 80 chanteurs, enfants et adultes, a été fondé en 1956 dans un grand établissement aux portes de Paris : le collège Sainte-Croix. Dirigée actuellement par François Polgar, cette maîtrise de garçons interprète régulièrement de grandes œuvres avec orchestre et se produit dans des festivals prestigieux. Elle a obtenu le Diapason d'Or pour son enregistrement du *Requiem* de Fauré. Internet : www.petitschanteurs.com

DES STAGES DE 3^e AMÉLIORÉS.

Cette année, les élèves de 3^e de 22 établissements de Loire-Atlantique (dont 11 collèges catholiques) auront à leur disposition : un panel de 1 000 entreprises pouvant les accueillir en stage, un guide d'accueil, un tuteur en milieu professionnel et un coordonnateur en collège. C'est le résultat d'une convention signée dans ce département par l'enseignement catholique, l'inspection académique et la chambre de commerce et d'industrie de Nantes et Saint-Nazaire. D'ici à 2009, 136 collèges pourraient être concernés par l'opération, soit 15 000 élèves.

SURFEZ SUR FORMIRIS.ORG

Pour se renseigner sur la formation initiale et continue des professeurs de l'enseignement catholique, rendez-vous sur le site www.formiris.org - C'est aussi une porte d'entrée vers d'autres sites : « sitEcoles », pour le 1^{er} degré, « @toutDoc », pour l'actualité du système éducatif, « Enseignement et Religions », pour le fait religieux dans les disciplines, ou encore « Recherche », un espace de valorisation des recherches menées dans l'enseignement catholique.

LA CATHO DE LILLE CHERCHE 10 MILLIONS D'EUROS !

L'université catholique de Lille a récolté plus de la moitié du montant espéré depuis le lancement, il y a un an, de sa campagne 2005-2010, « Ensemble innovons ». À ce jour, 27 entreprises se sont engagées sur 5 ans pour un montant de 5,8 millions d'euros. Les projets financés concernent la vie étudiante, la pédagogie ou l'effort de recherche. Une vingtaine d'actions sont en cours – dont la création d'un service « Job étudiant ». La Catho de Lille (6 facultés et 20 écoles) avait récolté 6 millions d'euros lors de sa précédente campagne (1998-2003).

La rentrée du fait religieux

L'enseignement catholique poursuit sa politique volontariste pour introduire le fait religieux dans les disciplines scolaires. C'est tout l'objet de la mission « Enseignement et Religions » qui travaille avec l'aide de personnes ressources dans les régions. Ce réseau s'est enrichi, grâce à de nouveaux coordinateurs diocésains, congréganistes ou de l'Addec¹.

Ils étaient une quarantaine à Paris, les 11 et 12 octobre 2006, pour échanger sur leur travail avec Dominique Moreau, chargé de leur suivi en région, et René Nouaillhat, responsable national de la mission². Ce dernier s'est adressé à de nombreux diocèses lors de la prérentrée. Il a rencontré les directions diocésaines de Nanterre, de Pontoise, de Dijon ; il est intervenu en Haute-Normandie pour tous les chefs d'établissement du 1^{er} et du 2^d degré, dans plusieurs lycées (comme Sainte-Geneviève à Asnières ou l'Institution Notre-Dame à Sannois), dans l'ensemble scolaire d'Amboise à Albi, et pour tous les enseignants du

diocèse de Limoges. Dominique Moreau s'est rendu, quant à lui, à Rennes, Dax, Reims... Autre nouveauté de cette rentrée : l'offre de formation pour les professeurs du public et du privé, qui ne cesse de s'élargir. Les programmes de l'Institut européen en sciences des religions (IESR) et de ses antennes régionales, ceux de l'Institut supérieur de pédagogie et religions (ISPR), et de l'Institut supérieur pédagogique des religions d'Aquitaine (ISPRA) offrent un grand

nombre de conférences, sessions et modules de formation. Enfin, la préparation du diplôme « Sciences et enseignement des religions », créé en 2001 à l'Institut de formation pour l'étude et l'enseignement des religions (IFER), a été enrichie pour devenir un master dans le cadre des sciences de l'éducation, option enseignement des religions. Délivré par le Centre universitaire catholique de Bourgogne (CUCDB), ce diplôme est reconnu par l'université Marc-Bloch de Strasbourg et l'université catholique de Louvain. Vingt-huit personnes y sont inscrites : enseignants du 1^{er} degré, du 2^d degré et de l'enseignement supérieur, responsables de formation ou de la vie associative, ils viennent de toutes les régions de France, y compris l'outre-mer. Les cours et les jurys sont assurés par des professeurs des universités de Strasbourg, Lyon, Dijon et Louvain. Parmi les étudiants..., on compte des coordinateurs de la mission « Enseignement et Religions ».

BÉATRICE MAS

1. Alliance des directeurs et directrices de l'enseignement chrétien.

2. Et aussi : Béatrice Mas, responsable du site internet (Adresse : www.enseignement-et-religions.org), et Claude Leuridan, assistante de la mission.

46 écoles d'ingénieurs au service des jeunes

Sur les 140 000 jeunes qui décrochent un bac S, un tiers choisissent de s'inscrire dans une école avec classe préparatoire intégrée. C'est pour eux, décider de mûrir en cinq ans un projet professionnel (ingénieur, ingénieur agronome, technologies de pointe, informaticien...) sans passer par les fameuses « prépas » scientifiques. Et ce, tout en visant l'excellence proposée par 46 écoles à recrutement national¹. Ces dernières ont simplifié leurs procédures d'inscription et les ont regroupées sur un site portail commun².

Inutile de se livrer dès janvier (avant le bac) à un classement aléatoire des écoles convoitées, davantage fonction du prestige des établissements plutôt que de ses véritables goûts et compétences. Les futurs étudiants peuvent et doivent évidemment s'informer, aller aux portes ouvertes et s'enquérir d'éventuels entretiens de sélection en s'inscrivant, par internet, via le portail (entre le 17 janvier et le 17 avril à



minuit) à l'école ou aux écoles de leur choix (chacune gardant ses propres procédures de recrutement). Mais, le choix d'une école peut ne se faire que dans les quinze jours suivants les résultats du bac.

Plus la peine donc de bloquer plusieurs places, au cas où... On peut faire un choix calme et réfléchi en fonction de ses véritables moyens et aspirations. La preuve : chaque candidat n'a pas l'an dernier, où se testait l'expérience, postulé à plus de trois établissements en moyenne ! Économies sur toute la ligne donc, puisque le budget parental est ainsi allégé de droits d'inscription non remboursés en cas de désistement.

Tout le monde y gagne : les écoles partenaires, dont certaines trouvent là l'occasion d'apparaître aux yeux de candidats qui les auraient ignorées autrement. Les étudiants qui ne sont pas obligés de s'en tenir à

leur « premier vœu » (comme c'est le cas dans la procédure d'inscription en classe préparatoire), même s'ils changent d'avis entre février et juillet. Ils peuvent, en toute confidentialité, et jusqu'au dernier moment, continuer de s'informer (sur la vie dans l'école, les possibilités de logement et de transport, la vie collective et les engagements proposés). Et, finalement, décider.

Des sites académiques, répertoriant les différentes filières post-bac se mettent actuellement en place (à Nantes, Poitiers, Caen et Strasbourg). Le « rêve » des 46 écoles « jeunes mariées » (toutes très différentes en matière de formations proposées et de statuts : consulaires, privées sous contrat, publiques) serait d'établir avec eux une communication suffisante pour aider les jeunes à faire de vrais choix, sans stress et sans embouteillage ! Un souhait qui va dans le même sens que la pré-inscription des bacheliers en université pour éviter les erreurs d'aiguillage.

MCJ

1. Toutes délivrent un diplôme reconnu par la commission des titres d'ingénieur conférant le grade de master.

2. À l'adresse : www.grandesecoles-postbac.fr

Mieux connaître la DCC avec Anne-Laure Joly, directrice de la communication



D. R.

Qu'est-ce que la DCC ?

Anne-Laure Joly : La Direction catholique pour la coopération (DCC), un organisme de l'Église pour l'envoi de volontaires, est la première ONG¹ française de volontariat. Agréée par le ministère des Affaires étrangères, cette association répond aux diverses demandes d'acteurs locaux (diocèses, congrégations, Caritas, associations) qui mènent des projets de développement « pour tous les hommes et pour tout l'homme ».

Que font les volontaires ?

A.-L. J. : Les volontaires mettent leurs compétences, avec l'Église locale, au service d'actions dans des domaines variés : enseignement, santé, informatique, gestion, éducation à la paix, coordination de projets dans des camps de réfugiés...

Combien sont-ils ?

A.-L. J. : En 2005, la DCC comptait 661 volontaires présents dans 78 pays (en majorité africains), partis pour un ou deux ans en réponse aux demandes des partenaires locaux.

La DCC manque-t-elle de candidats au départ ?

A.-L. J. : Oui, chaque année environ 100 postes ne sont pas pourvus ! Nous manquons d'ingénieurs, de professeurs de physique, de techniciens... qui souhaitent partir dans une dynamique d'échanges entre Églises. Dans le domaine édu-

catif, nous avons également besoin de conseillers pédagogiques, de psychologues scolaires, de gestionnaires... qui ont déjà une expérience. Il nous faudrait aussi des directeurs diocésains, voire des secrétaires généraux nationaux.

Comment un enseignant déjà en poste peut-il partir ?

A.-L. J. : Les professeurs du public demandent leur détachement pendant leur séjour à l'étranger. Ceux qui travaillent dans l'enseignement catholique doivent négocier leur départ avec leur directeur diocésain. Leur réintégration au retour est prévue dans les accords de l'emploi et liée à la politique adoptée par la commission dont ils dépendent.

Quelles conditions sont faites aux volontaires ?

A.-L. J. : La DCC prend en charge leur protection sociale. Les structures locales d'accueil les logent, les nourrissent et leur versent entre 100 et 150 euros par mois. Le financement du billet d'avion est souvent un défi pour le lieu d'accueil et la DCC.

Comment se renseigner ?

A.-L. J. : Du 17 au 19 novembre 2006, aura lieu à Marly-le-Roi (Yvelines) notre prochaine session de recrutement. À travers ces sessions, la DCC propose aux candidats de prendre deux jours pour expliciter leur projet et découvrir la proposition de volontariat, les contextes et les types de mission que nous leur offrons.

**PROPOS RECUEILLIS PAR
SYLVIE HORGUELIN**

1. Organisation non gouvernementale.

 **Contact : Délégation catholique pour la coopération, 11 rue Guyton-de-Morveau, 75013 Paris. Tél. : 01 45 65 96 65. Internet : www.ladcc.org**

Lettre du Burkina

Première rentrée

Nadège et Matthieu Demange se sont mariés l'été dernier. Tout juste avant de partir au Burkina... pour deux ans avec la Délégation catholique pour la coopération (DCC). Nadège, 23 ans, est diplômée de l'École des mines ; Matthieu, 24 ans, est polytechnicien. Ils enseignent depuis octobre, elle la physique, lui les maths, dans un collège de brousse lasallien. Tous les mois, ils nous feront partager leur nouvelle vie, en envoyant une lettre à Enseignement catholique actualités. Voici leurs premières impressions d'Afrique.



D. R.

Cette fois, nous y sommes ! Un élève tape sur une casserole suspendue à un baobab : l'heure de la rentrée a sonné ! Voilà maintenant plusieurs années que nous en rêvions... L'année dernière, diplômé d'ingénieur en poche, nous prolongeons nos études encore un an. Matthieu reste à l'École polytechnique et se tourne vers un DEA¹ (master recherche) en chimie. Quant à moi, à la sortie de l'École des mines, je prépare l'agrégation de physique en tant qu'« auditeur libre » à l'ENS² de Cachan. En parallèle de nos études, nos projets se concrétisent : aujourd'hui, nous voilà partis pour deux ans au Burkina Faso, tous deux agrégés de physique, et engagés pour la vie dans le mariage !

Tout petits déjà, nous entendions parler de ces coopérants qui partaient à l'autre bout du monde pour rendre service, découvrir et se découvrir... C'est au mois d'octobre de l'année passée, alors que nous voyions le bout de nos études, que nous avons déposé notre candidature auprès de la Délégation catholique pour la coopération. Au mois d'avril, nous recevons une proposition : le collège de Toussiana, au sud-ouest du Burkina, pour y enseigner les maths et la physique.

Enthousiastes, nous suivons deux semaines de formation avant de nous envoler de Roissy le 19 septembre. Un atterrissage à Ouagadougou, 600 kilomètres de bus jusqu'à Bobo, la deuxième ville du pays, et une heure dans le minibus des Frères qui tiennent le collège, nous ont conduits jusqu'ici. Toussiana est un village de brousse, assez étendu, dont personne ne semble en mesure de nous dire combien de personnes y habitent ! Sans doute entre 3 000 et 5 000.

Le collège en lui-même, ouvert en 1948 par les Frères des écoles chrétiennes, peut accueillir un peu plus de 400 élèves dans ses huit classes (deux par niveau). La majorité des élèves est interne. Ils viennent de tout le pays. Depuis quatre ans, le collège accueille aussi des filles du village, elles sont une cinquantaine cette année.

Trois jours de rentrée pédagogique nous ont permis de faire connaissance avec les autres professeurs. Une réflexion autour de la différenciation pédagogique et la mise à jour jusque dans les moindres détails du règlement intérieur étaient au programme. Dimanche 1^{er} octobre, les internes arrivent. Les plus jeunes sont intimidés, et le départ des parents ne se fait pas sans quelques larmes. En revanche, les plus grands se sentent chez eux ici ! Ravis de retrouver leurs camarades, la fin des vacances ne semble pas beaucoup les contrarier... »

NADÈGE DEMANGE

1. Diplôme d'études approfondies.
2. École normale supérieure.



D. R.

Trois mois après le cessez-le-feu du 14 août 2006 au pays du Cèdre, le père Marwan Tabet, secrétaire général de l'enseignement catholique du Liban, lance un appel à nos écoles. Appel dont nous nous faisons l'écho en raison des liens qui unissent depuis de longues années nos deux enseignements catholiques, liens renforcés par la signature d'une convention de formation pour les maîtres libanais, le 26 janvier 2004. Nombreuses sont les écoles à avoir subi des dommages, voire des destructions dans le sud du pays, particulièrement exposé. Douze écoles catholiques ont été gravement détériorées, mais tout le monde a pu faire sa rentrée scolaire, le 9 octobre, non sans difficulté certes, et avec trois semaines de retard seulement. Les Émirats arabes unis se sont engagés à financer la reconstruction de tous les établissements, y compris les établissements catholiques, grâce notamment à l'efficacité du père Tabet, également coordinateur de l'Union des institutions éducatives privées du Liban (représentant 95 % des écoles privées du pays, toutes confessions confondues). « Faire union nous donne du poids, et nous a permis de parler d'une même voix pour négocier afin que personne ne soit laissé de côté, fait-il remarquer. Mais nous avons besoin d'aide pour les scolarités et pour maintenir les populations dans le Sud. » Certaines familles ayant perdu la quasi-totalité de leurs biens sont, en effet, tentées d'émigrer vers Beyrouth. « Avec l'aide d'ONG comme Saint-Vincent-de-Paul ou Caritas, nous avons payé la moitié des scolarités de 3 900 enfants chrétiens, les jeunes musulmans accueillis dans nos écoles ayant reçu des subsides de leurs communautés. Cela permettra aux écoles de renflouer leurs caisses pour payer les salaires des enseignants. » Mais la moitié n'est pas la totalité, et l'urgence se fait sentir au fil des semaines.

EDC

➤ Les dons sont à faire par chèque à l'ordre de « Œuvre des Apprentis » (mentionner « Opération Liban » au dos du chèque) à adresser au SGECC, 277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05. Vous pouvez aussi contacter le père Tabet : mtabet@sgcc-l.org

L'Adetp fête ses 30 ans

Encore mal connue dans l'enseignement catholique, l'Adetp¹ fêtera ses 30 ans, du 16 au 18 novembre 2006, à Paris. Née en 1976, l'Association des directeurs des études de l'enseignement technique privé compte aujourd'hui 100 adhérents, dans 80 établissements sur tout le territoire. Ce sont des directeurs adjoints, des directeurs des études ou des personnels ayant des responsabilités pédagogiques. « L'objectif de l'association est de favoriser les échanges et l'information entre ses membres », explique son président, Laurent Pénard, par ailleurs directeur adjoint au lycée technique privé Sacré-Cœur à Nantes. Il précise que son association « n'a rien d'un syndicat » et que l'Unetp² fait partie de son conseil d'administration.

Pour nourrir la réflexion de ses membres, l'Adetp propose des formations. L'association est d'ailleurs reconnue par le Sgec³ comme faisant partie des instituts de formation missionnés dans le cadre de la nouvelle charte de la formation. Un exemple : du 16 au 18 novembre, 4 demi-journées sont programmées à Paris sur le « management et l'animation d'équipe dans un établissement catholique d'enseignement⁴ ».

« Ce sera l'occasion de réfléchir sur la manière de vivre les relations sociales, en référence aux valeurs issues du caractère propre de l'en-



© S. Horguelin

Réseau. Laurent Pénard, président de l'Adetp qui rassemble les directeurs des études.

seignement catholique », expose Jean-Louis Barbon⁵ qui animera ce stage. Mais l'Adetp participe aussi à la formation initiale, dans le cadre de l'Institut de formation des cadres de l'enseignement catholique (Ifcec). Un module de 3 jours est proposé chaque année aux personnes qui veulent découvrir la fonction de directeur des études. « Nous mêlons exercices pratiques et présentation de la fonction », détaille Laurent Pénard qui intervient dans cette formation. Les qualités requises pour exercer cette profession ? Être très disponible, (« Il faut être prêt à rester le soir ou le week-end en cas de problème »), responsable (« Le chef d'établissement a besoin d'un vrai collaborateur ») et polyvalent

(« Des compétences pédagogiques et relationnelles sont nécessaires »). « On est sur une crête, entre l'humain et l'économique. C'est la grande difficulté de cette fonction ! », conclut le président de l'Adetp. Et c'est sans doute ce qui fait l'intérêt de ce métier...

SYLVIE HORGUELIN

1. Contact : Adetp, Lycée Saint-Nicolas, 68 rue Falguière, 75015 Paris. E-mail : adetp@wanadoo.fr - Internet : www.adetp.org
2. Union nationale des établissements techniques privés. L'Adetp participe au « groupe conseil ETP – enseignement technique professionnel » dans le cadre de Formiris. Ce groupe identifie les besoins en formation et réfléchit à l'avenir de la formation dans l'ETP.
3. Secrétariat général de l'enseignement catholique.
4. Sur financement OPCA ou établissement.
5. Formateur à l'Institut Formation et Développement (IFD) de Grenoble.

L'enseignement agricole stabilise ses effectifs

L'enseignement agricole (public et privé) a accueilli à la rentrée 175 932 élèves et étudiants, soit 456 élèves de moins (- 0,26 %) qu'à la rentrée 2005¹. Le fléchissement ne concerne que l'enseignement public qui, avec 1 300 élèves de moins (pour un total de 66 212), voit ses effectifs baisser de 1,9 %. L'enseignement privé, en revanche, a accueilli dans ses trois structures² 844 élèves supplémentaires (pour un total de 109 720 élèves), soit une hausse de 0,7 %. Ce sont les Maisons familiales et rurales, avec leurs formations en alternance, qui bénéficient le plus de cette augmentation. L'enseignement catholique, lui, stabilise ses effectifs avec 51 276 élèves recensés, lors de l'enquête d'octobre 2006, soit + 0,18 %.

SH

1. Enquête de septembre 2006 de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture. Cette enquête n'intègre pas les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) et les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa).

2. Le Conseil national de l'enseignement agricole privé (Cneap), l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion (Unrep) et l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (Umfreo).

L'école au futur interrogatif

Face au discours ambiant plutôt désenchanté, chercheurs, universitaires et praticiens ont souligné la nécessité d'un recentrage culturel pour l'école de demain. Lors des Entretiens Nathan qui se sont tenus, le 14 octobre dernier, à la Maison de l'Unesco, à Paris, ils ont affiché un optimisme revigorant et un engagement communicatif.

La culture partagée est ce qui réunit et ce qui permet de vivre ensemble. Comment les enseignements littéraires et scientifiques participent-ils à la transmission de la culture commune ? Telle fut la question centrale qui occupa la première partie des Entretiens Nathan, le 14 octobre 2006, à Paris. Dans le champ littéraire, Danielle Sallenave, écrivain et universitaire, a réaffirmé que le texte devient une œuvre dans le dialogue avec un lecteur. Jean Hébrard, inspecteur général de l'Éducation nationale, a regretté, quant à lui, l'instrumentalisation des savoirs. « *Qu'est-ce qui permet de parler ensemble ? C'est que nous partageons des implicites, il y a suffisamment de choses en commun dans nos mémoires pour que nous n'ayons pas besoin de les énoncer. C'est à l'école de construire ces implicites pour construire une parole commune. Si l'école instrumentalise le lire et l'écrire, elle n'aura plus le temps de donner le savoir commun qui permet d'approcher les textes.* » Sophie Pailloux-Riggi, professeur de lettres au lycée Condorcet de Limay (Yvelines), est allée dans le même sens en regrettant « l'indifférence polie » avec laquelle ses élèves lisent les textes. Pour elle, la centration quasi exclusive sur l'acquisition de compétences prend trop le pas sur la possibilité de s'émerveiller grâce à la lecture. « *Il faut considérer l'œuvre pour elle-même, le texte est trop souvent un prétexte pour maîtriser des compétences, l'œuvre n'est pas un objet inerte sur lequel vient se greffer une analyse. Les questions philosophiques, éthiques, morales doivent retrouver leur place dans l'étude des textes.* » Alain Bentolila, quand il fait l'éloge de la grammaire, réaffirme,

lui aussi, la primauté du sens : « *La grammaire apprend la relation entre les mots, il ne faut pas nommer mais donner du sens.* » Les études littéraires devraient contribuer à développer une véritable connivence culturelle entre les élèves. Pour y parvenir, seule la réflexion autour des questions les plus fondamentales permettrait de sortir du formalisme ambiant pour redonner une place prépondérante à la pensée.

Les jeunes enseignants ne rêvent plus à la démocratisation par l'école.

Dans le domaine des sciences, Axel Kahn, directeur de recherche à l'Inserm¹, appelle, lui aussi à un recentrage sur la question des valeurs, en tournant le dos à « la naïveté progressiste qui a fait croire que le pouvoir qui découle de la connaissance est bon en soi sans se poser la question des objectifs justes ». Et de préciser : « *Pour fonder l'avenir de nos sociétés et permettre l'accès à la liberté par la connaissance, il faut identifier les objectifs, et ne jamais dissocier connaissances scientifiques et responsabilité, en intégrant le pourquoi au comment. Pour refonder un optimisme du progrès qui aurait cessé d'être naïf, il faut cesser de dire "On n'arrête pas le progrès", et affirmer "C'est l'homme qui décide".* »

Pour inventer l'école de demain, Jean-Paul Bronckart, psycholinguiste, professeur à l'université de Genève, a recommandé avec force de renoncer aux « démarches innovantes, toujours descendantes, qui ne se préoccupent pas des facteurs contextuels, de la psycholo-

gie du professeur tel qu'il est et des élèves tels qu'ils sont ».

C'est ce qu'a entrepris de faire Agnès Van Zanten, directrice de recherche au CNRS², dans une étude fort intéressante sur le profil des jeunes enseignants. Ceux-ci semblent ouverts à l'expérimentation pédagogique, acceptent le doute et l'incertitude, sont prêts à parler de leurs problèmes avec leurs collègues et avec les parents. Mais, à l'image de leurs élèves, ils ont, davantage que leurs aînés, renoncé collectivement à une vision utopique égalitaire de l'école. Ils ne rêvent plus à la démocratisation par l'école et construisent ce qu'Agnès Van Zanten a nommé « des stratégies de survie », tant pour eux-mêmes dans les relations avec leurs collègues que pour leurs élèves. Ils sont pénétrés du respect de la différence, sont sensibles au dialogue, à la rencontre, à la compassion dans une posture « humanitaire » individuelle, le combat pour construire une « autonomie collective locale » n'est pas le moteur premier de leur action. Ils croient beaucoup moins qu'avant à l'efficacité des structures ; comme leurs congénères, ils s'engagent de façon ponctuelle en nourrissant les plus grands doutes sur une réforme possible du système. Le problème, c'est que rien ne vient remplacer les structures au niveau local dans

l'invention collective d'autres formes d'engagement social et politique.

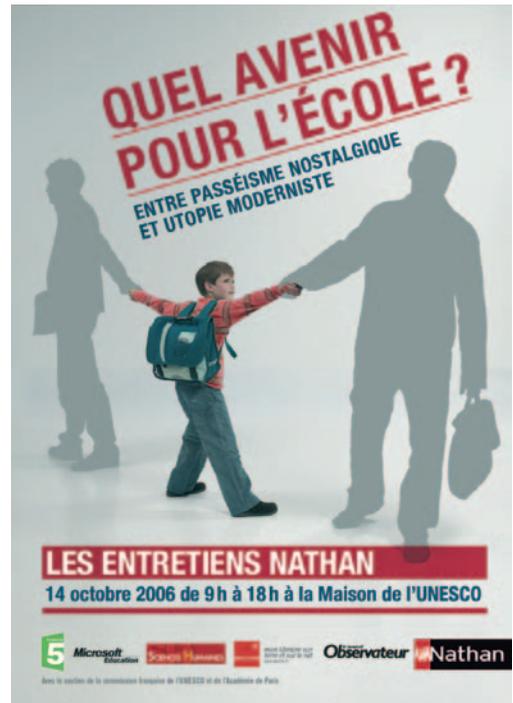
Recentrage

On le voit, l'école de demain réclame à la fois de la mobilité, des dynamiques collectives refondées sur des finalités partagées, une culture commune élaborée à partir de questions fondamentales sur ce qui construit la personne, un recentrage sur les savoirs à transmettre fondés sur le sens plus que sur les connaissances techniques et instrumentales.

CHRISTIANE DURAND

1. Institut national de la santé et de la recherche médicale.

2. Centre national de la recherche scientifique.



Les entretiens Nathan sont sur internet : www.nathan.fr/entretiens

La justice entre toutes les mains

Editeur de référence dans la communauté juridique, Dalloz a réuni dans un *Code junior*¹ les règles de droit qui concernent les enfants et les adolescents. Après avoir exposé les principes qui régissent l'organisation de la justice, l'ouvrage, très accessible, explique les principales règles de droit qui s'appliquent aux mineurs *via* trois grands thèmes : la famille, l'école et la société. Il aborde tous les aspects du droit auxquels les jeunes peuvent être confrontés dans leur vie quotidienne. Dans sa dernière partie, il traite des textes français et internationaux relatifs aux droits fondamentaux de la personne humaine. Droits qui constituent la base de l'apprentissage et de l'exercice, par chacun, de sa liberté. Destiné aux enfants et aux adolescents, le *Code junior* intéressera également leurs parents et les personnels des établissements scolaires.

Moins exhaustif, *Vous avez dit justice* ?² vise aussi à faire comprendre aux enfants qu'ils ont des droits et des devoirs. Du racket à l'école à la délinquance routière, de la maltraitance à la protection de l'environnement, de l'erreur judiciaire aux crimes contre l'humanité, les deux auteurs, magistrats, explorent dix-huit thèmes qui fournissent à chacun – jeunes mais aussi adultes – les repères indispensables pour comprendre l'essentiel de la justice et de son exercice. Chaque chapitre, introduit par un exemple réel et ponctué d'illustrations humoristiques, fournit définitions, explications, textes et procédures applicables. C'est à un public beaucoup plus jeune que s'adresse Bayard Jeunesse avec *Le petit livre de la*

*justice*³, publié dans la collection « Les petits guides pour comprendre la vie ». « Pour bien vivre ensemble, il faut des règles. [Elles] construisent la justice », expliquent les auteurs. Quelle mission celle-ci remplit-elle ? Comment fonctionne-t-elle ? Ces questions sont abordées dans un texte clair, illustré d'exemples et de dessins amusants. Principes qui régissent le fonctionnement de l'institution judiciaire, différents ordres de juridictions et tribunaux, rôle des acteurs, déroulement d'un procès, infractions et peines encourues... Autant d'informations qui permettront aux jeunes lecteurs de comprendre le rôle de la justice dans la société.

VÉRONIQUE GLINEUR

1. Dominique Chagnollaud, *Code junior*, Dalloz, 2005, 642 p., 16 €.
2. Marie Brossy-Patin, Xavier Lameyre, *Vous avez dit justice ?*, Seuil/La Documentation française, 2006, 172 p. (19 €).
3. Stéphanie Duval, *Le petit livre de la justice*, Bayard Jeunesse, 2006, 52 p., 6,90 €.



Science pour tous !

Au mois d'octobre, c'est la Semaine de la science : un processus de vulgarisation efficace. À Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), le forum « La science et nous » coorganisé par le conseil général, la ville et l'association Science Technologie et Société¹ (ASTS), a ouvert ses portes du 11 au 14 octobre comme chaque année ses portes à 3 500 collégiens, à quelques lycéens, à leurs enseignants et à



M.C. Jeannot

tous les curieux de tous âges. « La santé, c'est notre affaire », thème fédérateur de cette année (conférences, présentation de recherches, débats), n'empêche pas les initiatives les plus diverses destinées à « désacraliser » un domaine encore souvent considéré par les élèves comme « réservé aux bons », bac S oblige ! Ainsi, Suzanne Cohen (*notre photo*), enseignante de technologie au collège Jean-Moulin de Chevilly-Larue, a-t-elle décidé de travailler en partenariat avec sa collègue de sciences de la vie de la Terre et l'aide d'un animateur de l'ASTS. Thème choisi : « Le déplacement animal. » Avec les jeunes, les deux enseignantes ont élaboré un parcours façon jeu des

7 familles, qui permet de tester ses connaissances.

Quelques kilomètres plus loin, à Paris, en bord de Seine, à l'Académie des sciences, chargée elle aussi d'éducation, on a fêté le 18 octobre les dix ans de l'initiative citoyenne de Georges Charpak, « La main à la pâte », qui touche aujourd'hui environ 40 % des écoles primaires et travaille à l'extension de ses méthodes au collège. Tout en se diffusant partout : Yu Wei

et Karen Worth, les deux lauréates du prix PuRkwa – l'une Chinoise, l'autre Américaine – ont dynamisé un « apprentissage par l'action » au profit des plus démunis². Elles ont bien souligné que dans tous les cas l'une des clefs de la méthode est de « partir des questions des enfants qui apprennent ainsi à discuter entre eux et à vérifier leurs hypothèses en faisant des expériences ». Manière de sortir du prêt-à-penser, quel qu'il soit ! **MCJ**

1. Sur internet : www.ast.sasso.fr
2. On peut aller sur internet pour comprendre le travail de Karen Worth au sein de l'Education Development Center de Boston (www.edc.org) et celui de Yu Wei avec les enfants abandonnés dans les campagnes par des parents obligés de partir gagner leur vie en ville (www.handsbrain.com).

L'info en ligne pour les équipes de direction

L'AEF¹, une agence de presse parisienne spécialisée dans l'éducation et la formation, propose depuis septembre 2006, une toute nouvelle version de son site réservé aux établissements scolaires, *Educ Info*. D'une grande richesse, il rassemble toute l'information qui intéresse les équipes de direction. Sur la page d'accueil, on trouve *La lettre d'Educ Info*, un magazine bimensuel comprenant des actualités et un dossier (actuellement « La décentralisation »). Différentes rubriques permanentes sont aussi proposées sur le site : « Politiques d'éducation », « Établissements », « Partenaires », « Gestion », « Personnels », « Vie scolaire »... Un plus : « Mon métier », avec ses fiches pratiques (« Dispositifs relais : comment ça marche ? » ou encore « Comment obtenir le label "lycée des métiers" ? »...). Alimenté quotidiennement par les journalistes de l'AEF, le site est accessible gratuitement jusqu'à la fin de décembre. Une visite s'impose ! **SH**

1. Agence Éducation et Formation. Internet: educinfo.siteinternet.com – Prix : 149 € par an pour un établissement (soit 5 utilisateurs disposant d'un code d'accès personnel). Contact : AEF, 7 impasse Chartière, 75005 Paris. Florian Droxler : 01 53 10 39 36.

Le portfolio numérique

Outil de suivi de la progression des élèves, le portfolio numérique, dont la création est annoncée par Gilles de Robien, est aussi un outil de traitement de données personnelles. Sa mise en œuvre dans un établissement scolaire peut-elle avoir d'autres finalités que strictement pédagogiques ?

Au début de cette année scolaire, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé son plan en faveur des technologies de l'information appliquées à l'éducation. Gilles de Robien souhaite, en premier lieu, développer les espaces numériques de travail (ENT) en s'appuyant sur la généralisation du livret scolaire électronique. Dans les collèges et les lycées, il entend commencer « par un livret scolaire des compétences en langues vivantes, appelé "portfolio" ».

« Un portfolio est un dossier personnel dans lequel les acquis de formation et les acquis expérimentiels d'une personne sont définis et démontrés en vue d'une reconnaissance par un établissement d'enseignement ou un employeur », selon la définition de Wikipédia. Essentiellement connu en Europe dans les domaines du graphisme, de la photographie et de la programmation sur internet, le portfolio est utilisé depuis une dizaine d'années par les enseignants américains et canadiens anglophones.

S'il est « inspiré par une pédagogie expérimentale fortement ancrée dans le monde social avec des visées professionnelles¹ », son intérêt pédagogique n'est guère contesté et ses apports en terme d'évaluation et de validation

*Tous les collégiens
devront être dotés d'un
portfolio numérique en 2007.*

sont unanimement reconnus. « L'avantage d'un tel outil est qu'il permet à l'élève et aux parents de mesurer progressivement les étapes franchies par l'élève (et non plus par paliers trimestriels, comme c'est le cas avec le bulletin classique) », a noté Gilles de Robien. Et le ministre veut aller vite : « Tous les collégiens devront en être dotés pour l'année 2007 ». En 2008, ce seront « tous les élèves, de l'école primaire au collège ». Après quoi, « le livret scolaire numérique [sera] généralisé à toutes les disciplines ».

Si l'on ne peut que se réjouir devant une telle volonté de faire progresser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (Tic), on notera toutefois que dans la mise en œuvre de ce livret scolaire électronique il est fait référence au « cadre européen de compétences » en langues. On ne peut dès lors que s'interroger. En effet, si les



premiers éléments de ce référentiel ont été développés et expérimentés dès 1998 par le Conseil de l'Europe pour aboutir au *Portfolio européen des langues* (Pel), de vote parlementaire² en décision des chefs d'État et de gouvernement, il est devenu l'une des composantes du « Cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass) ». Les instances européennes ont, en effet, souhaité « intégrer » l'ensemble des instruments « d'aide à la transparence et à la transférabilité des qualifications » créés depuis la fin des années 1990 et « renforcer la mobilité transnationale pour accompagner et concrétiser la formation tout au long de la vie³ ».

Craindre ou espérer ?

Le « portfolio » puis le « livret scolaire numérique étendu à toutes les disciplines » doivent-ils alors être considérés comme les premières pierres de cet *Europass* qui inclut également le CV *Europass* et l'*Europass-Mobilité* ? Doit-on craindre ou espérer une solution de continuité de l'élève à l'adulte ? Certes, l'utilisation de ce « portefeuille personnel et coordonné de documents » qu'est le portfolio est facultative, mais il est standardisé et normalisé. Certes, il « n'impose aucune obligation et ne confère aucun droit », mais l'*European Consortium for the e-Portfolio*⁴, dont l'un des objectifs est de rendre technologiquement compatibles les différents *e-portfolios* existant en Europe, a reçu dès sa création un soutien financier de 500 000 € de la Commission européenne⁵.

Autant d'éléments qui, pour le moins, invitent à relire le « Guide juridique de l'internet scolaire⁶ » de Philippe Amblard auquel le ministre de l'Éducation nationale a, par ailleurs, confié la coordination du projet « Confiance-internet sans crainte⁷ », plan d'action de sensibilisation aux enjeux et risques d'internet pour les enfants.

JOSÉ GUILLEMAIN

1. Cf. le dossier « Portfolio numérique » sur <http://www.educnet.education.fr/dossier/portfolio/default.htm>
2. Décision n° 2241/2004/CE du Parlement européen et du Conseil (*Journal officiel* de l'Union européenne 31 décembre 2004).
3. Viviane Reding, commissaire européenne en charge de l'Éducation et de la Culture (conférence de presse à Bruxelles en janvier 2004).
4. <http://www.eife-l.org/>
5. *Le Monde Économie*, 3 février 2004.
6. Cf. <http://www.educnet.education.fr/chrgt/guidejuriscol.pdf>
7. Cf. <http://delegation.internet.gouv.fr/confiance/index.html>

VOUS AIMEZ ÉCRIRE, PARTAGEZ VOS CONNAISSANCES !

Après le lancement de blogs de révisions pour le baccalauréat et le brevet qui ont attiré 220 000 visiteurs, *LeWebPédagogique* vient de proposer à 1 000 professeurs de fonder la plus grande collection de blogs éducatifs francophones. Et de plus, dans le cadre d'un contrat d'auteur, 50 % des revenus nets de son blog reviennent à l'enseignant. Plusieurs dizaines de professeurs ont déjà répondu à cet appel, parmi lesquels on ne peut s'empêcher de citer Hugo Billard et son blog de géohistoire intitulé « Le jardin des retours », et Fabien Crégut dont « La soupe primitive » se consacre aux sciences de la vie et de la Terre (SVT) au collège. *LeWebPédagogique* propose aussi un moteur de recherche sur une sélection de plus de 10 000 sites représentant près de 3 millions de pages. Adresse : www.lewebpedagogique.com

CONCOURS NATIONAL DE JOURNAUX.

La fondation Varenne et le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi) ont lancé l'édition 2007 du concours national de journaux scolaires et lycéens. Il est ouvert à tous les journaux réalisés dans l'année 2006/2007 par des élèves d'écoles primaires et maternelles, de collèges, de lycées généraux, technologiques et professionnels, d'établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea), de centres de formation d'apprentis (CFA), etc. La dotation totale du palmarès national est de 15 000 €. Les journaux réalisés devront être envoyés au plus tard le 19 mars 2007. Renseignements sur : www.clemi.org

UN ANNUAIRE EN LIGNE CLAIR ET EFFICACE.

Avec 12 000 établissements référencés, du primaire à l'enseignement supérieur, 40 000 visiteurs uniques mensuels, en croissance constante (+ 400 % en un an) et 450 000 pages consultées tous les mois, le site de l'*Annuaire national officiel de l'enseignement privé* répond à une demande d'information de plus en plus forte. À noter, son moteur de recherche qui permet de sélectionner l'ensemble des établissements d'une région pour un niveau scolaire donné ou bien encore d'atteindre directement les écoles préparant une formation particulière. D'autre part, afin d'améliorer les services rendus, le site permet de disposer d'un plan d'accès aux établissements et d'envoyer une demande d'information dans la perspective d'une inscription. Adresse : www.enseignement-prive.info

LE CHIFFRE DU MOIS

90 % des enseignants européens utilisent un ordinateur ou internet pour préparer leurs cours. 74 % les utilisent aussi comme outils pédagogiques, mais les différences sont importantes selon les pays : 96 % au Royaume-Uni, 95 % au Danemark, mais seulement 66 % en France. Ce qui nous place en 21^e position sur 27 pays, selon une étude de la Commission européenne. Internet : <http://europa.eu>

Des relais pour rester dans la course

Mis en place respectivement en 1998 et 2002, les classes et les ateliers relais « s'adressent à des élèves du second degré (essentiellement de collège) entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation [...] », rappelle une circulaire du 21 août dernier¹ qui abroge les textes précédents.

Objectif de ces dispositifs : proposer « un accueil temporaire adapté de ces jeunes afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. » Ils doivent aussi « permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'acquisition d'une qualification reconnue ».

Toujours « rattaché[s] administrativement à un établissement scolaire », inscrits dans son projet et « placé[s] sous la responsabilité du chef d'établissement », ces dispositifs peuvent être implantés ou non dans les locaux de l'établissement. Dans cette dernière hypothèse, il convient, précise la circulaire, d'éviter « [les établisse-

ments] où existe déjà un nombre important de dispositifs spécifiques ». Personnalisation des parcours de formation, suivi individualisé, encadrement renforcé via une équipe stable « constituée d'enseignants, d'éducateurs, de personnels associatifs et de professionnels de l'animation » ; « coopération avec le ministère de la Justice [...], les collectivités territoriales [...] et les associations », recherche de l'implication des familles et de l'engagement du jeune dans la démarche figurent au nombre des caractéristiques de ces dispositifs.

Le but étant de réinsérer les élèves dans « les formations de droit commun », l'accent doit être mis sur la collaboration entre l'équipe éducative du dispositif et celles des établissements dont relèvent les élèves. Dans le même sens, « des activités conjointes avec les élèves des classes de l'établissement d'origine » peuvent être envisagées, l'« emploi du temps de l'élève [devant] se rapprocher progressivement d'un emploi du temps habituel ». Enfin « un soutien et un tutorat » doivent être mis en place « lors de la réintégration du jeune dans le cursus commun ». **VG**

1. Circulaire 2006-129 relative à l'organisation et au pilotage des dispositifs relais, BOEN 32 du 7 septembre 2006.

MaxiCned : un service d'accompagnement scolaire

Jean-Michel Lacroix, directeur général du Centre national d'enseignement à distance (Cned), et Patrice Magnard, fondateur de Maxicours, ont présenté à la presse, le 18 octobre dernier, un produit commun : MaxiCned. Le Cned a apporté son expérience de la formation à distance, Maxicours sa maîtrise du multimédia pour rendre les apprentissages plus plaisants. Résultat : « Un partenariat modèle public/privé pour répondre au défi de l'égalité des chances », a précisé le recteur Lacroix. Mais de quoi s'agit-il ? MaxiCned est un service en ligne d'accompagnement scolaire pour les élèves de cycle 3 (CE2, CM1, CM2 et la passerelle vers la 6^e). Il a été conçu plus précisément pour les 20 % d'élèves d'une classe d'âge en difficulté, soit 500 000 élèves. Dans un premier temps, MaxiCned ne sera accessible qu'à 9 000 élèves dans 3 académies expérimentales (Toulouse, Amiens, Poitiers), avec une généralisation prévue à la rentrée 2007. Ce site, labellisé par le ministère de l'Éducation nationale, sera utilisé par des élèves accueillis dans des dispositifs hors temps scolaire, des maisons de quartier... Et il offre un plus : la formation des intervenants adultes : tuteurs et accompagnateurs sur le terrain.



Jean-Michel Lacroix. Directeur général du Cned.

« Son but n'est pas de se substituer aux dispositifs existants, mais de déboucher sur un traitement différent de la difficulté, dans une logique de complémentarité », a expliqué le directeur du Cned. À noter : MaxiCned peut être utilisé au sein des établissements scolaires, en particulier ceux du réseau « Ambition réussite ». Son prix de lancement pour l'année scolaire 2006/2007 est de 25 euros par élève, auquel il faut ajouter 10 euros par élève pour un tutorat en ligne illimité. Plusieurs collectivités territoriales intéressées par le sujet pourraient devenir prescriptrices. **SH**

Savoir +

➤ Pour découvrir le site internet www.maxicned.fr, il faut un pseudo et un mot de passe. Pour les obtenir, contactez Pierre Malinaud, directeur commercial de Maxicours : pierre.malinaud@maxicours.com

Les cantines scolaires, souvent critiquées, vont finir par prendre des allures de « trois-étoiles » de la gastronomie enfantine, si on compare leurs menus aux déplorables habitudes alimentaires que la télévision contribue à enraciner chez les enfants. En effet, une étude réalisée par l'UFC-Que Choisir¹ vient de montrer que les messages publicitaires de l'industrie agroalimentaire dont se délectent les enfants, vantent pour 89 % d'entre eux des produits riches en sucre et en matières grasses (viennoiseries, confiserie, céréales...), et pour 11 % seulement des produits présentant un véritable intérêt nutritionnel. Comme les parents se laissent majoritairement guider (80 % disent leur « céder ») par leurs chers petits téléphages (60 % regardent le petit écran tous les jours après l'école, 32 % ont un poste dans leur chambre) et que ces derniers ont une excellente mémoire (70 % ont retenu les pubs), on ne peut que s'inquiéter de ce qui est déjà un problème de santé publique, mais risque de devenir une catastrophe : la croissance rapide de l'obésité (+ 5,7 % chaque année) qui touche aujourd'hui en France 10 à 12,5 % des enfants de 5 à 12 ans, avec un pic de 19 % chez les 8 ans.

La pub télé nourrit l'obésité

Autant dire que les recommandations nutritionnelles officielles pèsent de peu de poids devant l'im-

prégnation télévisuelle. Un constat incroyable à l'heure où le gouvernement vient de lancer le deuxième volet du Programme national nutrition santé (PNNS), destiné à... lutter contre l'obésité ! « J'aimerais, à souhaité, le président de l'UFC-Que Choisir, Alain Bazot², que les pouvoirs publics empêchent l'industrie agroalimentaire de continuer son travail de sape. Je ne peux pas admettre que [...] l'on culpabilise les parents en leur disant que c'est à eux de savoir résister ! Nous devons tous ramer dans le même sens ! » **MCJ**

1. Union fédérale des consommateurs-Que Choisir, 233 boulevard Voltaire, 75011 Paris. Que Choisir a rencontré en entretien face à face, et à leur domicile (pour pouvoir relever le contenu des placards alimentaires et réfrigérateurs familiaux), 352 enfants de 7 à 14 ans et autant de parents.
2. On peut consulter son blog : www.alainbazot-ufc.com

Savoir +

➤ L'étude « Les publicités de l'industrie agroalimentaire - influence sur les préférences et les comportements alimentaires des enfants » est disponible sur www.quechoisir.org (taper « obésité » dans la fenêtre « Rechercher »).

Émeutes urbaines : la voie de la parole

Pourquoi les banlieues se sont-elles embrasées en novembre 2005 ? Un an après, continue de planer une impression de malaise : tout pourrait recommencer. À moins que... Bilan d'une journée de réflexion organisée par le Centre de recherche et d'action sociales (Ceras).

Une journée pour se remémorer les émeutes urbaines de novembre 2005, chercher à les comprendre, reculer, et s'interroger sur la place des chrétiens dans ce chaudron social : le défi, proposé par le Ceras¹, le 30 septembre dernier, n'était pas mince !

Premier choc : retour, *via* un montage d'images d'actualités diffusées sur France 2 par *Le Jour du Seigneur*, sur un embrasement. Il avait surgi après la mort de deux adolescents, Zyed Benna et Bouna Traoré, qui cherchaient à échapper à un contrôle de police. Les émeutes, nationales mais fragmentées (Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Aulnay-sous-Bois, banlieue de Blois...) toucheront la plupart des grandes villes. Essentiellement masculines et très jeunes (15-17 ans), elles se solderont par un bilan de 10 000 voitures brûlées et « un délire d'interprétations à chaud », souligné par le sociologue Michel Kokoreff². Du jamais vu depuis les rodéos des Minguettes, à Vénissieux (Rhône), qui, en 1981, avaient succédé aux émeutes raciales de Brixton, au sud de Londres.

« Vous aimez les jeunes, vous leur parlez, vous ! »

« Les émeutes urbaines ont été réduites à la délinquance, a expliqué le sociologue, mais la violence est le seul moyen de s'exprimer pour une catégorie de jeunes. Ils se sentent comme des citoyens de seconde zone, méprisés, humiliés : délit de faciès et discrimination à l'embauche, taux de chômage deux à trois fois supérieur à la moyenne nationale, crise du modèle républicain qui ne correspond pas à l'expérience de ces jeunes assimilés à l'immigration, politiques publiques à géométrie variable s'inscrivant dans le calendrier électoral. »

Émeutes, et après ? La tension reste forte, si l'on en croit les échos des ateliers qui réunissaient les participants. « Je ne crois pas qu'on en soit sorti », constatait sœur Colette Rolland, fonctionnaire territoriale à Pantin. Elle sent que « les affaires se détériorent » : des équipements sont sciés et brûlés dans les aires de jeux dont elle s'occupe. Esteban Reyes, du Secours catholique, éducateur d'origine chilienne, travaille dans un quartier des Mureaux. Il parle de « *Co-cotte Minute* » pour qualifier ce lieu où la « violence est à fleur de peau » et où il observe une « perte de



© Ceras
Juste milieu. Dans les quartiers difficiles, les acteurs du mieux vivre ensemble cherchent une voie moyenne entre angélisme et catastrophisme.

dignité de la personne, une perte de valeurs et d'identité que nous ne rencontrons pas chez les plus pauvres en Amérique latine ». L'agressivité s'installe « comme une pieuvre », note une permanente d'Église du département du Nord.

Le pessimisme devant ce qui est ressenti comme un « mystère », et qui « pourrait repartir », n'a pas pour autant étouffé l'importance de ce qui semblait à tous comme le principal, sinon le seul levier : la parole et le respect accordés à des personnes souffrant d'un sentiment d'écrasement et d'abandon. Au cours de la synthèse des ateliers, on a souligné « l'importance d'ouvrir des lieux de parole, de créer des échanges entre certains quartiers et le centre-ville, la culture des enfants et celle des institutions, les "quartiers" et la "société" pour apprendre un "langage commun"... ».

Projets, efforts, actions

« Il est difficile de trouver une voie moyenne entre angélisme et catastrophisme », a souligné Michel Kokoreff. C'est néanmoins cette voie que cherchent nombre de chrétiens en banlieue. En Seine-Saint-Denis, a raconté Agnès Legris, on a constitué un groupe de parole « pour que les 18-25 ans écrivent leur histoire et s'appuient sur cette expérience pour construire l'avenir ». Aux Mureaux, on mobilise adolescents et parents sur des projets artistiques et sportifs. À Sarcelles, grâce aux voyages à prix ultramodiques organisés par l'association Univers Cités, on donne aux associations de locataires une dimension conviviale et culturelle susceptible de sortir les familles de leur isole-

ment. À Pantin, on initie les jeunes à la démocratie en leur demandant leur avis avant de choisir les jeux publics à leur intention – tout en leur expliquant les impératifs du budget communal. À Châtenay-Malabry, on gomme les limites géographiques de l'aumônerie pour « y faire venir les jeunes des quartiers »...

Lors de l'échange final, M^{gr} Olivier de Berranger, évêque de Saint-Denis, a exposé les efforts réalisés par la JOC³, la Mission ouvrière, et différentes actions comme celles menées par les Foyers Gavroche, à Neuilly-sur-Marne, ou les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, à La Courneuve.

« Vous aimez les jeunes, vous leur parlez, vous ! » a lancé un groupe d'adolescents à sœur Colette. Une phrase qui en dit long sur les... non-dits !

MARIE-CHRISTINE JEANNIOT

1. Le Centre de recherche et d'action sociales a organisé cette journée en partenariat avec « Chrétiens en banlieue ».
2. Cf. son article « Les émeutiers de l'injustice » dans le dossier « Émeutes, et après ? » publié par la revue *Mouvements*, n° 44, (mars 2006), éd. La Découverte, 176 p., 13 €. Michel Kokoreff est aussi l'auteur de *La force des quartiers - de la délinquance à l'engagement politique*, Payot, 2003, 344 p., 19,50 €.
3. Jeunesse ouvrière chrétienne.

Session Ceras 2007

« Banlieues : des cités dans la cité ? Pratiques de citoyenneté, pratiques d'Église. » C'est le thème de la prochaine session nationale de formation proposée, à Paris, du lundi 5 février au jeudi 8 février 2007, par le Centre de recherche et d'action sociales (Ceras) en partenariat avec l'enseignement catholique, le Secours catholique, les Scouts et Guides de France et le secrétariat général de la Conférence des évêques de France. Parmi les intervenants : Stéphane Beaud, André Blandin, Bertrand Hériard-Dubreuil, Christiane Durand, Jean-Marie Petitclerc... Une partie de la journée du 7 février sera consacrée à l'école : l'enseignement catholique dans les ZEP ; les collèges de la réusite ; faut-il abolir la carte scolaire ? ; etc.

Programme détaillé sur internet : www.ceras-projet.com
Renseignements et inscriptions par courrier : Ceras, 4 rue de la Croix-Faron, 93217 La Plaine Saint Denis ; ou par e-mail : session@ceras-projet.com

Apprendre la solidarité aux 7-11 ans



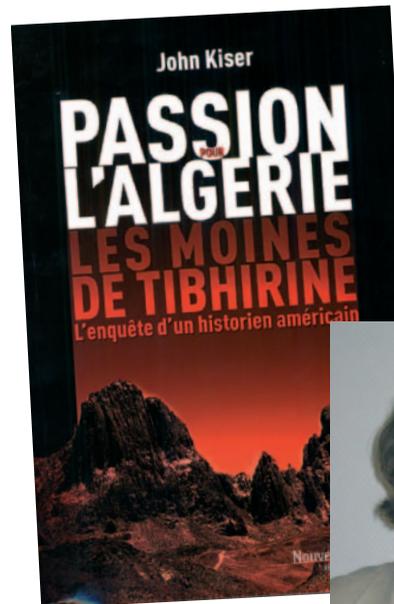
Kilomètres de Soleil¹ sensibilise à la solidarité et engage dans une action concrète de récolte de fonds environ 250 000 enfants en France chaque année. Intitulée pour les quatre ans qui viennent « *Demain ça commence aujourd'hui ! En 2006-2007, tous une chance !* », cette campagne s'inscrit dans la durée pour familiariser les 7-11 ans avec les enjeux du développement durable. *Kilomètres de Soleil* entre dans l'objectif affiché par l'Éducation nationale de former les élèves à cette thématique et trouve donc sa place dans les programmes scolaires². Des outils sont proposés aux enseignants et animateurs pour faire parcourir trois étapes aux enfants : identifier ce qui est nécessaire à leur épanouissement (se nourrir, se loger, se soigner, mais aussi aimer et être aimé) ; découvrir l'importance de l'éducation pour une société où chacun a sa chance ; s'investir dans la campagne...

Les fonds collectés par les élèves sont remis aux délégations départementales du Secours catholique. 60 % des sommes récoltées financent localement plus de 2 500 « bourses Soleil ». Elles sont synonymes de départ en vacances, d'inscription à des loisirs sportifs, associatifs ou éducatifs. Elles financent aussi des projets collectifs (camps, activités de groupe), animés souvent par les mouve-

ments partenaires de la campagne. Les enfants apportent également leur soutien à 12 projets collectifs de solidarité en France et à l'international. Trois exemples de « projets Soleil » : l'Association pour l'accueil des voyageurs (Asav) facilite la scolarisation de 200 enfants roms de Roumanie en région parisienne ; Caritas Égypte aide à la réinsertion des enfants des rues du Caire ; l'association des Guides du Togo est engagée dans des actions de développement local. Pour se lancer avec les enfants dans cette aventure solidaire, on commandera³ : *Le Guide de l'animateur* (gratuit) avec trois fiches d'animation liées à un projet précis (Roms, Égypte, Togo), un grand jeu, une fiche de pistes pastorales, des exemples d'actions... ; *Mon agenda* (gratuit), un carnet pour les enfants où ils noteront leurs activités ; *Ma carte de reporter* (gratuite) à utiliser dans le cadre du grand jeu, une carte qui invite à devenir reporter de « bonnes nouvelles » ; l'affichette (0,10 €), la carte postale (0,10 €) et l'autocollant (0,05 €) sur le thème de l'année ; la vidéo (VHS ou DVD, 15 mn), un court-métrage pour introduire la thématique et lancer le débat (en 2160, une petite fille interroge son grand-père sur la responsabilité des générations précédentes) ; un CD de 18 chants (2 €) qui rythment la campagne. Rendez-vous est donné sur le site de *Kilomètres de Soleil*⁴ pour faire connaître son projet et découvrir ceux des autres. **SH**

1. Chaque campagne, la première date de 1957, est animée par un collectif de 10 associations et organismes liés à l'enfance, dont l'enseignement catholique, le Service national de la catéchèse et du catéchuménat (SNCC), le Secours catholique, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), les Scouts et Guides de France, etc.
2. Circulaire n° 2004-110 du 8 juillet 2004.
3. Adresse : Kilomètres de Soleil – Coordination Secours catholique/Caritas France, 106 rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07. Tél. : 01 45 49 74 63. E-mail : kilomeres-de-soleil@secours-catholique.asso.fr.
4. Adresse : <http://kilometres-de-soleil.ccf.fr>

Passion pour l'Algérie primé par les librairies Siloë



sible dans un contexte de violence extrême ». En remettant le prix à son auteur, il a ajouté combien « *cette enquête émerveille même ceux qui croyaient tout connaître de cette histoire* ». L'écrivain américain a vu ainsi récompensées cinq années de recherche en France et en Algérie. Il a confié, ému : « *J'ai*



voulu raconter l'histoire des moines en restant fidèle à leur esprit. Un esprit fraternel et universel, guérisseur du corps et

C'est un prix mérité que celui décerné le 17 octobre dernier par les librairies Siloë. Pour sa 9^e édition, elles ont choisi le beau livre du journaliste américain John Kiser (notre photo), *Passion pour l'Algérie – les moines de Tibhirine*¹. Dans l'itinéraire des sept moines retracé avec une grande justesse, Frère Gérard, de l'abbaye de Bellefontaine, « *voit celui d'hommes, comme nous fragiles, qui montrent un chemin pos-*

de l'âme. Leur médicament était la générosité, en voyant en chaque personne l'image de Dieu. »

Une belle récompense aussi pour Nouvelle Cité, une maison d'édition née des Focolari, « *qui oriente ses choix sur les grands débats nés après Vatican II, dont le dialogue chrétiens-musulmans* », a expliqué son directeur Henri-Louis Roche. **SH**

1. Nouvelle Cité, 2006, 512 p., 28 €. Lire aussi ECA 302, p. 51.

Un site islamo-chrétien



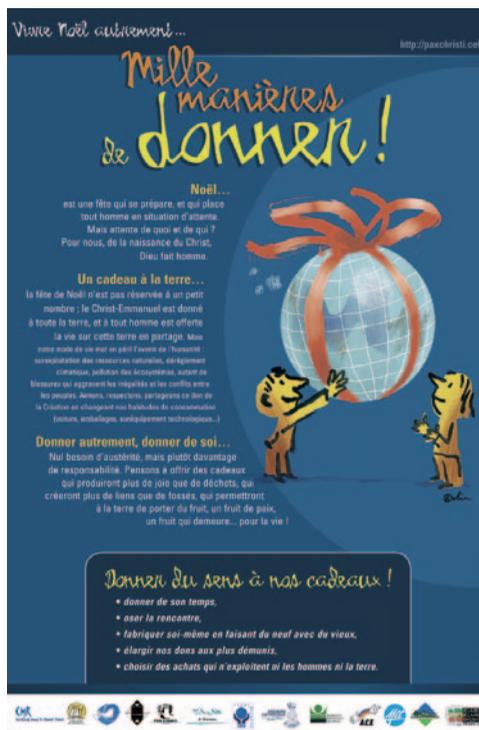
Depuis 1977, des chercheurs chrétiens et musulmans se rencontrent pour dialoguer au sein du Groupe de recherches islamo-chrétien (Gric). Thème des deux années à venir : « *Entre musulmans et chrétiens : quelles frontières ?* » Mais le Gric, c'est aussi un site, animé par le père Henri de La Hougue, professeur à l'Institut catholique de Paris, sur lequel on trouve de nombreux articles liés à l'actualité. À lire, par exemple, « *La conférence du Pape à Ratisbonne* », un dossier remarquablement documenté. On y trouve : les faits, un résumé du texte de Benoît XVI, et le texte dans son intégralité, les précisions apportées par le Pape, ainsi que des analyses et réactions de chrétiens et de musulmans. Cliquez sur www.gric.asso.fr **SH**

Vivre Noël autrement !

Il y a mille manières de donner... Et pas forcément en dépensant des fortunes qui, loin d'apporter un plaisir proportionnel au montant du chèque, contribuent à déséquilibrer notre environnement, accentuent le gaspillage, la pollution, et cultivent l'insatisfaction, moteur de notre société de consommation.

« Bonne nouvelle » pour les hommes, Noël doit l'être aussi pour la Terre dont ils sont responsables ! C'est ce que nous rappellent plusieurs mouvements chrétiens réunis pour la deuxième année consécutive¹. « Les chrétiens doivent travailler à faire un monde vivable pour les générations à venir. Il est des moments privilégiés pour revisiter nos comportements et changer nos modes de vie. Noël en est un », a expliqué M^{gr} Marc Stenger, évêque de Troyes et président de Pax Christi France, lors de la conférence de presse qui lançait cette campagne 2006 pour l'Avent. *Avons-nous assez présent le sens de cette fête ? Si nous n'y prenons pas garde, elle peut devenir synonyme d'injustice et de violence [quand nous pourrions] devenir les artisans d'un autre développement pour un autre monde. N'oublions pas que donner c'est aimer et qu'il y a mille manières de le faire.* »

Dans le domaine de la préservation de l'environnement, les Églises se sont longtemps fait remarquer « par leur silence assourdissant », a rappelé Frédéric Letourneux, président du comité français de l'Union mondiale pour la nature², en se félicitant de ce retournement à l'heure où disparaissent chaque année 0,5 % des espèces : « Pourquoi ne pas donner ce que nous avons de plus précieux aujourd'hui : du temps ? »



Libre à chacun de concrétiser à sa manière cet engagement lourd de sens. Chacune des organisations présentes a pu donner des exemples d'actions ciblées : création d'un réseau « Paix, environnement et modes de vie » à Pax Christi ; élaboration d'une plate-forme d'informations pratiques articulées sur une réflexion de fond par de jeunes pasteurs de l'Église réformée de France ; incitation à acheter des produits locaux et à partager les fêtes avec les personnes isolées en milieu rural (Chrétiens en milieu rural)...

On imagine mille manières pour des établissements catholiques de réfléchir sur ce thème et d'agir, en ce temps d'Avent, et après. À chaque école d'inventer son... Noël autrement !

M CJ

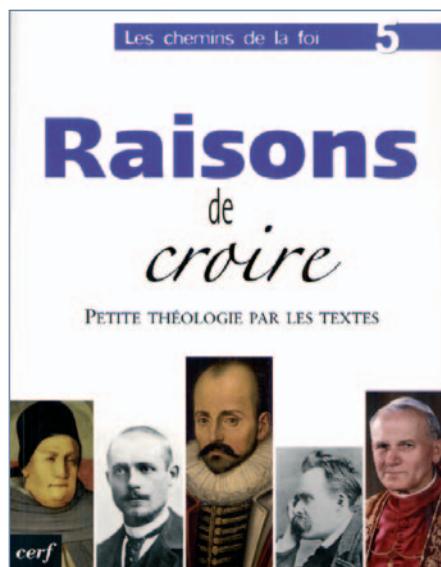
1. En 2005, ils étaient 7 (cf. ECA 298, p. 18). Cette année, ils sont 13 : Action catholique des enfants (ACE), Éclaireuses, Éclaireurs unionistes de France (EEUF), Fédération protestante de France (FPF), Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), Justice et Paix France, Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), Mouvement chrétien des cadres et dirigeants (MCC), Action catholique générale féminine (ACGF), A Rocha, Chrétiens dans le monde rural (CMR), Communauté Vie chrétienne (CVX), Pax Christi France, Secours catholique.

2. Site français : www.uicn.fr - Site mondial (en anglais) : www.iucn.org

Savoir +

➤ L'affiche de la campagne (imprimable au format A4) peut être téléchargée sur le site <http://paxchristi.ccf.fr>

Petite théologie pour les terminales



« Destiné à un large public soucieux de connaître le christianisme, ce manuel veut « interpeller l'intelligence du lecteur sans présupposer son adhésion », précise ce professeur de l'enseignement catholique. L'intention qui préside à cet outil conçu comme sup-

Dans la collection « Les chemins de la foi », les éditions du Cerf viennent de publier *Raisons de croire*, un manuel pour les élèves de terminale et des classes post-bac. Il complète intelligemment le parcours proposé depuis la 4^e, en apportant une « petite théologie par les textes ». On y trouve, explique Xavier Dufour qui a dirigé l'ouvrage, « un exposé de la foi chrétienne qui n'élu- de aucune des questions que porte toute conscience croyante ou athée ».

port d'un cours spécifique est bien d'« ouvrir à la connaissance nécessaire pour une libre détermination de chaque conscience ».

La première partie pose le problème philosophique de l'intelligence de la foi, en écho aux défis de la science et de l'athéisme. La deuxième partie explore quelques grands thèmes de la théologie chrétienne (le Christ, la Trinité, le Salut...). La troisième partie développe la vision chrétienne de la personne en abordant des sujets aussi variés que morale et bonheur, amour et amitié, souffrance et mort.

Rappelons que trois volumes ont déjà été publiés dans la collection « Les chemins de la foi » : *Témoins de Dieu*, tomes 1 et 2, pour les 4^{es} et les 3^{es}, expose l'histoire de l'Église à travers les figures des premiers évangélistes (saint Martin, saint Benoît, saint François...); le volume 3, *Les grandes religions*, pour les 2^{es}, propose une approche des religions (judaïsme, islam, hindouisme, bouddhisme, nouvelles religiosités) confrontées à la foi chrétienne sur quelques questions.

En 2007, paraîtra le volume 4, destiné aux 1^{res}, qui abordera les rapports entre le christianisme et la culture, à travers des écrivains, des peintres, des cinéastes, des savants...

SH

1. Xavier Dufour (sous la dir. de), *Raisons de croire - petite théologie par les textes*, Cerf, coll. « Les chemins de la foi », vol. 5, 2006, 293 p., 25 €. 2. Chaque volume : 20 €.



Les diplômes et l'emploi

L'écologie vers l'emploi», tel est le thème auquel la revue *Diversité* consacre son numéro 146 (septembre 2006). Marie Duru-Bellat¹ s'intéresse ainsi aux bénéficiaires attachés aux diplômes. « *Qu'il s'agisse du taux de chômage, du niveau de l'emploi obtenu ou du salaire, des chances d'obtenir un contrat à durée indéterminée, les jeunes se classent, au moment de l'insertion du moins, en fonction du diplôme obtenu* », explique la sociologue. Reste que « *cette correspondance globale entre niveau d'études et insertion professionnelle n'augure pas d'une société juste et efficace, comme le voudrait le schéma théorique de la méritocratie* ». Et ce, pour plusieurs raisons. L'accès aux différents diplômes, dont on sait qu'ils participent pour une large part à l'ascension sociale, reste empreint d'inégalités très fortes. Et Marie Duru-Bellat de rappeler que « *72 % des enfants d'enseignants (66 % des enfants d'autres cadres) sont diplômés du supérieur, contre seulement 21 % des enfants d'ouvriers* ». À cela vient s'ajouter le phénomène du « *déclassement* » qui fait qu'« *on obtient aujourd'hui une position sociale moins élevée qu'hier avec le même diplôme* ».

Au niveau de la société dans son ensemble, ces stratégies d'allongement des études ont des effets pervers. Et Marie Duru-Bellat de dénoncer les comportements utilitaristes induits par l'idée que tout passe par les titres scolaires. La note ou le diplôme l'emportent sur la motivation et la curiosité intellectuelle, le désir d'apprendre. Tous les moyens sont bons pour réussir, y compris la triche.

Pour la sociologue, il convient de distinguer la fonction de formation et la fonction de préparation à l'insertion assurées conjointement par l'école. La première doit être « *dépourvue de tout enjeu utilitaire* » ; la seconde « *comporte nécessairement un aspect sélectif* ». Parce que les emplois sont inégaux, inégalement attractifs, explique Marie Duru-Bellat, une sélection s'opère. « *École doit l'organiser, faute de quoi, elle laisse le champ*

libre aux stratégies diversifiées des familles inégalement dotées en informations et capitaux de tous ordres. »

VÉRONIQUE GLINEUR

La revue *Diversité* (Ville-École-Intégration) est disponible dans les centres départementaux et régionaux de documentation pédagogique ainsi qu'à la Librairie de l'éducation, 13 rue du Four, 75006 Paris. Elle peut également être commandée au Centre Ville-École-Intégration, 91 rue Gabriel-Péri, 92120 Montrouge. Prix du numéro : 10,80€.

1. « Études et emploi : des bénéficiaires "micro" aux incertitudes "macro" ».

Motiver les élèves

Comment susciter ou soutenir l'intérêt des élèves pour les matières scolaires ? Comment aider les apprenants à gérer leur engagement dans les activités d'apprentissage ? Comment construire en classe un climat favorable à l'apprentissage ? Comment prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire ? Autant de questions qui sont « *au cœur des défis qui se posent aujourd'hui aux acteurs de l'éducation* », souligne Benoît Galand en introduction au dossier que la *Revue française de pédagogie* consacre à la motivation¹. Et pourtant, poursuit l'universitaire, « *les recherches sur la motivation en situation d'apprentissage ont connu des développements importants ces dernières années, notamment en psychologie de l'éducation* ». Ce sont les résultats de ces recherches qui sont exposés ici.

La motivation des élèves pour le travail scolaire a tendance à diminuer au fur et à mesure que l'élève progresse dans sa scolarité. Cette tendance, quand « *elle demeure dans des limites acceptables, n'a alors en soi rien d'inquiétant* », notent des chercheurs de l'université de Fribourg². Chez certains élèves, elle peut se transformer en démotivation, voire « *atteindre un point de non-retour* » et conduire au décrochage scolaire. Contre la démotivation ou le décrochage scolaire, on ne peut pas grand-chose, rappellent les auteurs, si ce n'est « *tenter d'en atténuer les effets* ». Aussi ont-ils recherché les « *facteurs susceptibles de prédire l'évolution de la motivation à l'adolescence, dans l'espoir de prévenir le décrochage et les conséquences négatives qui y sont liées* ». Un autre axe de leur travail a porté sur les mesures qui peuvent être engagées pour soutenir la moti-

vation des élèves. « *Elles peuvent être prises sans transformation radicale de l'organisation scolaire* ». Elles tiennent, par exemple, à la relation pédagogique que les enseignants entretiennent avec leurs élèves : c'est ainsi que « *l'impression d'entretenir avec son enseignant des relations chaleureuses, de pouvoir compter sur son soutien en cas de difficulté empêche la motivation de fléchir* ». Elles tiennent aussi à la nature des activités proposées aux élèves et aux situations pédagogiques mises en place. Et les auteurs de recommander « *des buts d'apprentissage bien établis* », « *des situations pédagogiques appropriées, insistant sur la coopération plutôt que sur la compétition* »...

Pour Laurence Filisetti, Kathryn Wentzel et Éric Dépret³, les élèves ne sont pas préoccupés par la seule réussite scolaire. Ils poursuivent aussi des « *buts sociaux* » : être acceptés par les autres, se faire des amis, respecter les règles de la classe... Favoriser cette attitude peut avoir un effet positif sur les apprentissages, rappellent-ils. En effet, les buts sociaux « *sollicitent certaines capacités cognitives qui sont nécessaires aussi à la résolution de problèmes académiques* ». D'autre part, « *poursuivre de tels buts joue un rôle sur l'acceptation par les autres (autres qui fourniront notamment le "coup de pouce" nécessaire pour mieux réussir ou apprendre)* ». Et les auteurs d'explicitier des solutions pédagogiques, dont la mise en place de méthodes d'apprentissage coopératif...

À lire aussi dans ce numéro : la synthèse consacrée aux évolutions du travail enseignant en France et en Europe⁴. **VG**

Revue française de pédagogie, Institut national de recherche pédagogique, Service des publications, Vente à distance, 19 allée de Fontenay, BP 17424, 69347 Lyon Cedex 07. (Prix du numéro : 16 €).

1. N° 155 (avril-mai 2006), « La motivation scolaire : approches récentes et perspectives pratiques ».

2. Jean-Luc Gurtner, Alida Gulfi, Isabelle Monnard, Jérôme Schumacher, « Est-il possible de prédire l'évolution de la motivation pour le travail scolaire de l'enfance à l'adolescence ? ».

3. « Les buts sociaux de l'élève : leurs causes et leurs conséquences à l'école ».

4. Christian Maroy, « Les évolutions du travail enseignant en France et en Europe : facteurs de changement, incidences et résistances dans l'enseignement secondaire ».



Les mardis de la mer et des Français

Paris (75)

Novembre-décembre 2006

Institut catholique de Paris, 21 rue d'Assas, 75006

Ouvert le 7 novembre, ce cycle de conférences, coorganisé par l'Institut catholique de Paris (ICP) et l'Institut français de la mer (IFM), propose trois autres rendez-vous pour ce premier trimestre de l'année universitaire :

– le 21 novembre 2006 : « Comment la recherche peut aider à la gestion du littoral ? », par Jean-Yves Perrot, PDG de l'Institut français de recherche et administrateur de l'IFM ; « Le changement climatique : menace sur la Méditerranée ? », par Lucien Aubier, directeur de l'Institut océanographique, membre de l'Académie de marine ;

– le 5 décembre 2006 : « Défi humain et sportif à la mer », par Yves Parlier, navigateur.

Horaires : 17 h 30-19 h 30. Entrée libre.

Se ressourcer avec Fondacio

Lille (59) et Versailles (78)

Décembre et janvier 2007

Centre spirituel du Hautmont / L'Ermitage

Fondacio est un mouvement international qui rassemble des chrétiens. Mû par le désir de « *vivre en amitié avec le monde* » et d'y porter l'espérance, Fondacio est reconnu par l'Église catholique et en lien avec les Églises protestantes et orthodoxes. Ses prochaines propositions en direction des 18-25 ans : du 26 au 29 décembre 2006, une « *retraite de Noël* », et du 30 décembre 2006 au 1^{er} janvier 2007, un « *réveillon* », au Centre spirituel du Hautmont à Mouvaux, près de Lille ; les 27 et 28 janvier 2007, un week-end « *Vivre ensemble à deux, est-ce possible ?* » à l'Ermitage à Versailles.

Renseignements et inscriptions sur le site : <http://jeunes.fondacio.fr>

Clubs, conférences et camps pour favoriser le cheminement personnel des adolescents sont aussi organisés pour les 12/14 ans (contact : Brigitte Lacoste, 01 30 56 79 17) et les 14/18 ans (contact : Laurence Guérid, 06 08 75 00 64).

Internet : www.fondacio.org/france/jeunes/

Les lundis du centre Jean-Bosco

Lyon (69)
Décembre 2006-Février 2007

14 rue Roger-Radisson, 69005

Les deux prochaines conférences au programme de ces lundis :
– le 11 décembre 2006, à 20 h 30 : « La pédagogie de Jean-Baptiste de La Salle », par Nicolas Capelle, Frère des écoles chrétiennes, Provincial du District de France ;
– le 5 février 2007, à 20 h 30 : « La violence et les jeunes », par Jean-Marie Petitclerc, directeur de l'association Le Valdocco qui mène des actions de prévention en banlieue parisienne et dans l'agglomération lyonnaise.

Renseignements : 04 78 25 40 90.

Salon Studyrama des études supérieures

Limoges (87)
9 décembre 2006

Ester Limoges Technopole

Durant cette rencontre d'une journée, les futurs bacheliers, les étudiants (et leurs parents, le 9 décembre est un samedi) pourront se renseigner sur les formations supérieures, trouver leur voie et faire le bon choix pour leur avenir.

Invitation gratuite sur internet, à l'adresse : www.studyrama.com/salons

Congrès de la Communion missionnaire des éducateurs

Paris (75)
27-28 janvier 2007

Lycée Saint-Jean-de-Passy

La Communion missionnaire des éducateurs, qui souhaite se donner un nouvel élan, a lancé, pour l'année 2006-2007, un appel à idées et à projets autour de trois questions : « Qu'avez-vous reçu de la Communion ? », « Qu'attendez-vous de la Communion ? », « Qu'êtes-vous prêt à donner ? ». Ce 7^e congrès constitue l'une des grandes étapes de cette démarche. Il s'articulera autour de réflexions et d'engagements sur la vocation de l'éducateur catholique et sa mission.

Adresse : *Communion missionnaire des éducateurs*, 18 rue de la Glacière, 75013 Paris.
E-mail : communioneduc@free.fr - Internet : <http://communioneduc.free.fr>

Salon Adrep

Paris (75)
26 et 27 janvier 2007

Espace Champperret

Objectif de ces deux journées consacrées à l'enseignement supérieur : aider à faire les bons choix pour l'après-bac (BTS, IUT, licence...) et à découvrir les métiers. 400 stands se partageront entre une vingtaine de secteurs (« Universités », « Classes préparatoires », « Tourisme, hôtellerie, restauration... »). Et au cours de 41 débats (« Écoles de commerce sans prépa », « L'audiovisuel et ses métiers... »), des spécialistes feront le point sur l'orientation et les filières de l'enseignement supérieur, et des professionnels parleront de leur métier et de leur itinéraire.

Un site internet pour préparer sa visite : www.adrep-infos.com/pages/Salon_Adrep.htm

Festival chrétien du cinéma

Montpellier (34)
Du 27 janvier au 4 février 2007 (tout public)
Du 15 au 27 janvier 2007 (enfants)

Corum, Centre Rabelais, Couvent des Dominicains...

Le Festival chrétien du cinéma, organisé par l'association Chrétiens et Cultures, suit la voie qui a fait son succès : œuvres classiques et films récents se côtoient sur les écrans. Au programme de la 10^e édition, sur le thème « Qui suis-je ? », 14 films dont *Le dernier des hommes* de Friedrich-Wilhelm Murnau (1924), *Le temps des porte-plumes* de Daniel Duval (2006), *Dodeskaden* d'Akira Kurosawa (1970) et *Saint-Jacques... La Mecque* de Coline Serreau (2005).

D'autre part, et comme chaque année, un festival « enfants » aura lieu du 15 au 27 janvier 2006. Sept films au programme, dont *Deux frères* de Jean-Jacques Annaud, *Charlie et la chocolaterie* de Tim Burton, *Le royaume des chats* de Hiroyuki Morita et *Lami retrouvé* de Jerry Schatzberg. Les séances sont ouvertes aux élèves du public et du privé. Les enseignants intéressés contacteront Bernadette Milliard (cf. ci-dessous).

Programmes détaillés sur internet, à l'adresse : <http://lchretiensetcultures.free.fr>

Contact Bernadette Milliard : 04 67 07 38 36.

Pour vous guider dans le BO

Octobre 2006

Voici les textes essentiels parus dans le Bulletin officiel de l'Éducation nationale.
Pour en savoir plus, consultez le site : www.education.gouv.fr

BO 35

Activités éducatives

Deux opérations qui peuvent s'inscrire dans les projets des établissements : « Histoires croisées : histoires de vies franco-québécoises » et le 23^e « Grand prix des jeunes lecteurs » qui encourage à la lecture les élèves des classes de dernière année du cycle des approfondissements et de sixième.

BO 36

Au sujet des classes de première et de terminale

– Des modifications apportées aux circulaires relatives à l'organisation des classes de première et de terminale des lycées :

– les programmes de l'enseignement de l'histoire et de la géographie de la classe de terminale STG¹ ;

– l'organisation et l'horaire des classes de première et de terminale de la série « sciences et technologies de la santé et du social » (ST2S). En complément à cet arrêté sur la série ST2S, le hors-série 2 du 26 octobre fournit les programmes pour les sciences et techniques sanitaires et sociales (première), la biologie et la physiopathologie humaines (première), les sciences physiques et chimiques (première) et les mathématiques (terminale).

BO 37

Bourses

Il s'agit de la mise en place d'une allocation d'installation étudiante en complément des bourses d'études supérieures (conditions d'octroi et mise en œuvre du dispositif).

BP et CAP²

Création du BP « fleuriste » et des modifications dans le règlement d'examen pour les CAP « doreur à la feuille ornemaniste », « ferronnier », « menuisier en sièges » et « mouleur-noyauteur ».

Relations franco-allemandes

La journée franco-allemande qui aura lieu le 22 janvier 2007 doit notamment contribuer à la promotion de la langue et du pays partenaire. Elle doit aussi être l'occasion d'informer les élèves et leurs familles sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que sur les possibilités d'études et d'emploi dans le pays voisin.

BO 38

CAP, BEP³ et BTS⁴

Abrogation du BEP « agent en assainissement radioactif » et du CAP « micromécanique ». Définition et conditions de délivrance du BTS « industries plastiques Europlastic à référentiel commun européen ».

Sections internationales

Un décret et des arrêtés sur l'organisation des sections internationales dans les écoles, les collèges et les lycées.

Concours général des lycées

Calendrier de l'édition 2007.

Commémoration René Char

L'année 2007 marque le centenaire de la naissance de René Char : une circulaire précise les activités possibles à partir de cet événement et les ressources à la disposition des établissements.

BO 39

Mise à jour du vocabulaire

La commission nationale de terminologie et de néologie s'est penchée sur quatre domaines : télécommunications et culture, audiovisuel et communication, patrimoine et création contemporaine, affaires étrangères. Exemples de propositions : une *webcam* devient une « cybercaméra », un *coach* accompagnant la création artistique se transforme en « répétiteur », une *long box* est un « coffret long format », et une *master class* une « classe de maître ».

Activités éducatives

Deux textes pour repérer des outils à notre disposition :

– pour vivre la Semaine de la presse et des médias dans l'école (du 19 au 24 mars 2007) ;

– pour organiser des actions en faveur de la langue française, avec en particulier la 12^e Semaine de la langue française (du 10 au 20 mars 2007).

Yvon Garel

Secrétaire général de la DDEC
des Côtes-d'Armor

1. Sciences et technologies de la gestion.
2. Respectivement : brevet professionnel et certificat d'aptitude professionnelle.
3. Brevet d'études professionnelles.
4. Brevet de technicien supérieur.

Comment faire face aux charges financières devenues trop lourdes pour nombre d'écoles ?

Telle fut la question au centre de la rencontre qui s'est tenue à Sainte-Marie d'Antony (Hauts-de-Seine). Le 14 octobre 2006, directeurs diocésains et membres des « cellules diocésaines d'information et de

médiation » ont essayé d'y répondre, lors de ce Comité national de l'enseignement catholique élargi. Sans être demandée dans l'urgence, cette journée avait pour objet d'étudier les dispositifs qui permettent de consolider la gestion des écoles. Des mutualisations et des solidarités à mettre en œuvre (entre établissements, dans les diocèses et au plan national) sont à présent absolument nécessaires.

Faire vivre nos écoles

De même, il est apparu essentiel pour l'enseignement catholique de préciser sa volonté de voir le forfait communal réévalué et appliqué aux élèves non-résidents¹. Sans doute est-ce au travers d'une cohésion de l'ensemble des acteurs de l'enseignement catholique et des relations de confiance

à instaurer, tant entre communautés éducatives qu'avec les élus, que se trouve aujourd'hui la solution. Les propos de Paul Malartre, secrétaire général de l'enseignement catholique, la présentation concrète d'initiatives et les réactions des présidents de l'Unapel, du Snceel, du Synadec et de la Fnogec² ont souligné que si les exigences sont bien réelles, elles doivent s'exprimer dans le dialogue.



Forte présence. Sainte-Marie-Blancarde, à Marseille, est l'une des 5 000 écoles catholiques qui accueillent 900 000 élèves à travers la France.

Dès le début de la journée nationale du 14 octobre 2006, Paul Malartre a donné le ton en affirmant qu'il fallait être persévérant dans le soutien apporté aux écoles catholiques... Dès mars 2002, la Commission permanente de l'ensei-

gnement catholique avait écrit aux candidats à l'élection présidentielle pour leur rappeler qu'il est normal d'aider les écoles catholiques qui, sous contrat avec l'État, apportent leur contribution au service éducatif national. En juillet 2002, la rencontre avec le ministre de l'Éducation natio-

nale, Luc Ferry, avait abouti à la création de deux groupes de travail, l'un sur la situation juridique des maîtres et leur retraite, l'autre sur le forfait communal. Ces deux dossiers avaient débouché sur des textes législatifs : la loi dite « loi Censi » de janvier 2005 et celle du 13 août

2004, avec sa circulaire d'application de décembre 2005 (sur les responsabilités des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation). La cohésion des acteurs de l'enseignement catholique ne fut pas étrangère à la promulgation de ces lois et à leur mise



14 octobre. Ci-dessus : Les « présidents » interrogés par Gilles du Retail. De gauche à droite : Louis Lacôme (Snceel), Véronique Gass (Unapel), Jacques Giroux (Fnogec), Yann Diraison (Synadec). Ci-contre : Paul Malartre.

en application. Mais, a déclaré le secrétaire général de l'enseignement catholique, « nous devons donner de nouveaux signes de cohésion fondés sur la connaissance des dossiers, la détermination et la perception de l'ampleur des questions posées aujourd'hui aux écoles ».

« Un premier degré dont les chiffres soulignent l'importance, a précisé Paul Malartre, car nous avons 5 000 écoles, fortement présentes dans le tissu rural, pour près de 900 000 élèves ». Et de rappeler qu'« une famille sur deux inscrit un de ses enfants dans l'enseignement catholique au cours de sa scolarité ».

Un premier degré par ailleurs capital au regard de la relation famille-école et de l'éveil à la foi : « C'est un temps important de l'engagement des parents (engagement que l'on retrouve ensuite au collège et au lycée), de leur décision de faire pour-

son développement, là son redéploiement. Or, a constaté Paul Malartre, ni l'équité de financements publics pour la scolarité des élèves ni les solidarités entre établissements ne sont totalement assurées. « Alors sans jouer les assistés, en référence à nos fondateurs qui n'ont pas attendu d'avoir assez de moyens pour se lancer, nous devons nous souvenir qu'il n'y a pas de fatalité et entrer dans une démarche volontariste ».



suivre les études de leurs enfants dans l'enseignement catholique. » De plus, « au primaire, se jouent des engagements forts des équipes enseignantes, sur le plan pédagogique, éducatif et pastoral. C'est pourquoi, nous avons voulu que soit mieux reconnue la mission du chef d'établissement du premier degré, en promulguant, le 1^{er} avril 2006 un statut identique à celui de son homologue du second degré ».

Double démarche

Pour assurer sa mission d'enseignement, d'éducation et d'évangélisation (au sens de vivre les valeurs de l'Évangile), l'école catholique doit donc tout faire pour assurer ici son maintien ou

Cette dernière exige notamment « d'associer les parents aux cellules diocésaines chargées d'accompagner l'application de la loi d'août 2004. Ce serait une erreur stratégique de ne pas le faire. Ces cellules diocésaines ne sont pas provi-

soires. Elles devront continuer car rien n'est jamais acquis définitivement. Elles ont à assurer une double démarche, non seulement maintenir un dialogue permanent avec les collectivités territoriales, mais aussi développer une action interne de mutualisation. » « Nous ne demandons donc pas de cadeau, a ajouté Paul Malartre, nous ne sommes pas le privé hors contrat. Au slogan "À écoles privées, fonds privés", je dis "oui", mais "À écoles sous contrat... fonds publics" ! » Et de conclure : « Le dynamisme pédagogique, l'engagement éducatif et pastoral de nos communautés éducatives sont confirmés. Nous savons que nous rendons service aux familles et aux enfants. Cela doit nous conforter dans notre volonté d'être respectés dans nos droits. »

GILLES DU RETAIL

1. Conformément à la loi du 13 août 2004 confirmée par l'article 89 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école d'avril 2005 et la circulaire d'application du 2 décembre 2005.
2. Respectivement : Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre, Syndicat national des chefs d'établissement d'enseignement libre, Syndicat national des directeurs et directrices d'écoles catholiques-Chefs d'établissement du 1^{er} degré, Fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement libre.

Points clefs de la loi d'août 2004

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, comporte plusieurs dispositions concernant les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés du premier degré par les communes. Ces nouvelles dispositions concernent en particulier :

- les modalités de répartition de la contribution des communes au fonctionnement des écoles privées recevant des élèves n'habitant pas la commune siège, précisées par l'article 89 de la loi du 13 août 2004 ;
- la compétence des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en matière de financement des écoles privées sur le fondement de l'article L. 442-13-1 nouveau du Code de l'éducation.

Ces nouvelles dispositions s'inscrivent dans le cadre général du principe de parité tel qu'il résulte de l'article L. 442-5 du Code de l'éducation. L'article 89 de la loi du 13 août 2004 rend les trois premiers alinéas de l'article L. 212-8 du Code de l'éducation « applicables pour le calcul des contributions des communes aux dépenses obligatoires concernant les classes des écoles privées sous contrat d'association ». Il étend au financement des écoles privées sous contrat les procédures qui régissent la répartition entre les communes des dépenses de fonctionnement des écoles publiques. Il précise qu'à défaut d'accord entre les communes sur les modalités de répartition des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat, le préfet fixe leurs contributions respectives, après avis du conseil départemental de l'Éducation nationale, comme il le fait déjà pour la répartition de la contribution des communes au financement des écoles publiques.

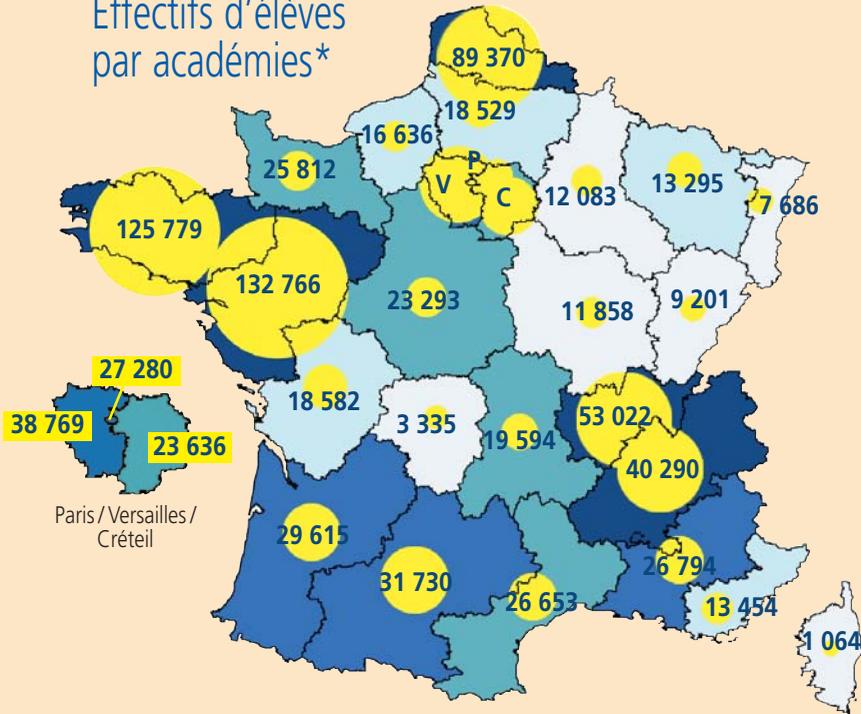
Cellule diocésaine d'information et de médiation

Pour s'entendre sur la meilleure stratégie à adopter et envisager les solutions à apporter en cas de conflits entre les responsables des écoles et les maires, la Commission permanente a décidé de demander à chaque directeur diocésain de constituer une cellule. Celle-ci est composée du directeur diocésain, du président de l'Udogec ou son représentant, du président de l'Udapel ou son représentant, ainsi que des représentants départementaux des syndicats de chefs d'établissement du 1^{er} degré.

Les écoles sous contrat déchiffrées

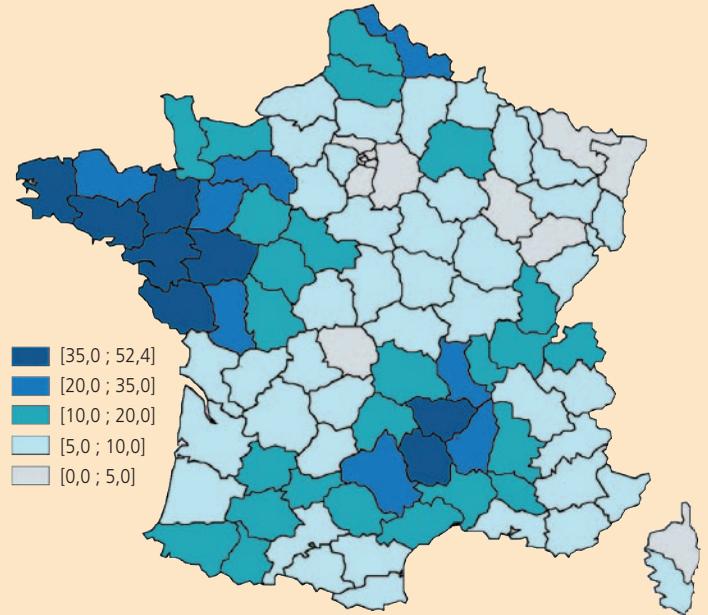
Depuis près de 20 ans, les 1^{er} et 2^d degrés (public + privé) ont perdu un million d'élèves ! De nombreuses écoles primaires ont dû fermer. Certes les effectifs sont légèrement en hausse mais la France est coupée en deux. La pérennité des écoles catholiques passera par une mutualisation des richesses humaines et financières. Quelques chiffres pour s'en convaincre...

Effectifs d'élèves par académies*



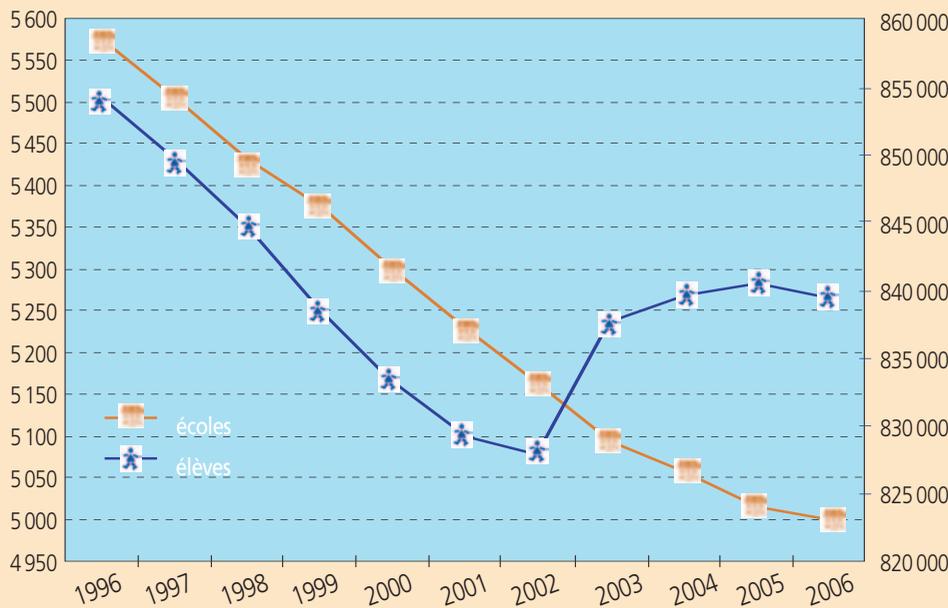
L'école catholique a perdu 26 277 élèves, entre 1996 et 2002, en passant de 854 131 élèves à 827 854 élèves. Mais la légère reprise démographique amorcée en 2000 a permis aux effectifs de repartir à la hausse : + 11 746 élèves entre 2002 et 2006. On note cependant des disparités régionales : les progressions les plus fortes se trouvent à l'ouest et au sud du territoire, tandis qu'à l'est, on observe une évolution faible, voire négative.

Part de l'enseignement catholique



L'enseignement catholique scolarise dans le 1^{er} degré 14 % des élèves de France, mais d'une façon très diverse. En Vendée, par exemple, les écoles catholiques accueillent 52,4 % des élèves, contre 1,1 % dans la Creuse !

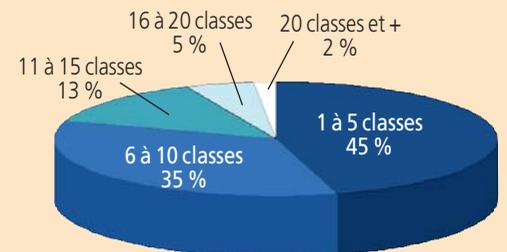
Évolution des effectifs et du nombre des écoles*



* Enseignement catholique hors Dom-Tom. Source des cartes et graphiques : Solfege.

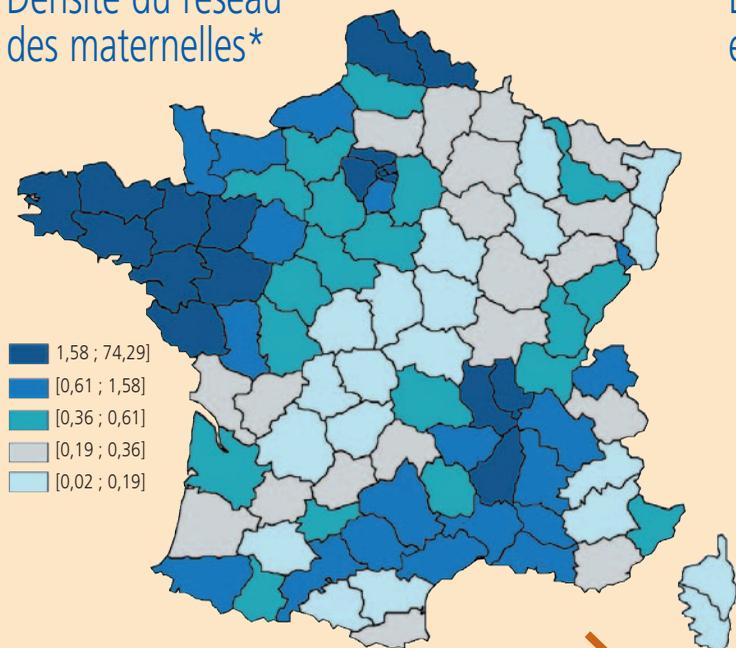
Pourcentage des écoles en fonction du nombre de classes*

Le nombre d'écoles ne cesse de se réduire : 5 576 écoles en 1996 pour 5 002, 10 ans plus tard.

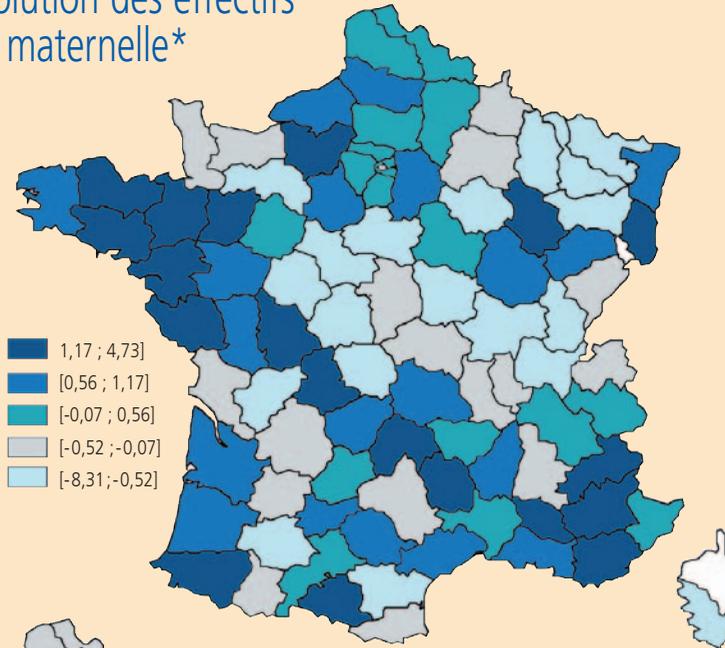


Les petites écoles d'une ou de deux classes diminuent. Actuellement, 45 % des écoles ont 1 à 5 classes, 35 % de 6 à 10 classes et 20 % possèdent 11 classes et plus. En corrélation, la responsabilité de plusieurs sites pour un même chef d'établissement a tendance à croître. Par ailleurs, on note que 500 écoles catholiques d'enseignement sont seules dans leur commune.

Densité du réseau des maternelles*



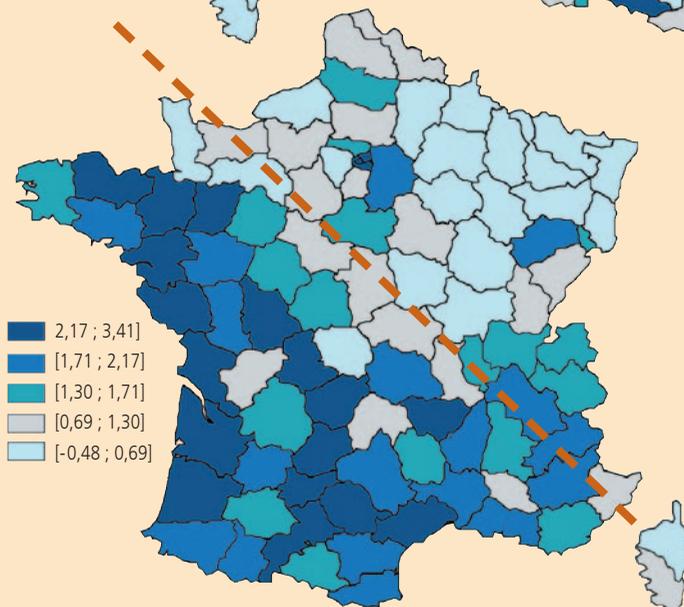
Évolution des effectifs en maternelle*



Lorsque l'on superpose la carte de l'évolution des effectifs en maternelle et celle de la densité du réseau des maternelles, on s'aperçoit que certaines régions vont voir leurs classes se vider. Il devient urgent, à la vue de ces chiffres, d'anticiper les difficultés occasionnées par la baisse des effectifs.

Évolution démographique des 0-4 ans*

Même si l'arrivée en CP et CE1 des enfants nés en 2000 et dans les années qui suivent, stoppe la chute du nombre d'élèves du premier degré, on constate que seuls les départements situés à l'ouest et au sud du territoire enregistrent une augmentation des 0-4 ans.



1^{er} degré
enseignement catholique
Année 2005-2006

865 077
élèves

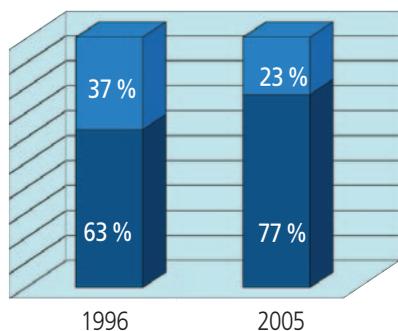
(Métropole + Dom-Tom)

Structure de fonctionnement

Au niveau de leur fonctionnement, les écoles connaissent aussi des mutations. Ainsi, plus de 77 % des écoles sont à présent sous contrat d'association. Elles étaient 63 % en 1996. Le financement des charges de fonctionnement de l'école était réparti ainsi en 2004/2005 : 44 % contribution des familles, 34 % participations publiques, 22 % d'autres ressources courantes (parmi lesquelles figurent les contrats aidés, 6 %).

Contrats
simples
et contrats
d'association

■ CS
■ CA



Indicateurs	2004/2005 : Écoles (moyenne établie à partir de 1 185 établissements)	
	% charges	Montant / élève
STRUCTURE CHARGES		
Coût de personnel	48 %	487 €
dont non aidé	42 %	425 €
Charges courantes*	51 %	521 €
Sous-total charges **	157 207 €	1 008 €
Charges exceptionnelles	1 %	11 €
Total charges**	158 899 €	1 019 €
STRUCTURE PRODUITS	% produits	Montant / élève
Ressources familles	44 %	454 €
Participations publiques	34 %	345 €
Autres ressources courantes***	22 %	220 €
Total produits**	158 899 €	1 019 €

* Dont ratios « énergie », « pédagogie », « maintien locaux /équipements »...

** Hors équivalent loyer.

*** Dont contrats aidés pour 6 % (en 2004-2005).

Source : Fnogec

Réinventer la solidarité

Constats et solutions : on peut faire beaucoup, même en situation de pénurie, si on accepte de ne pas baisser les bras et d'avancer, ensemble, à petits pas...

Les charges financières sont lourdes pour les 5 000 écoles de l'enseignement catholique. « *Le manque de fonds publics est compensé par les contributions des familles qui sont normalement prévues pour assurer le caractère propre des établissements* », a précisé Patrice Mougeot, secrétaire général de la Fnogec¹, le 14 octobre 2006, à Antony. « *Nos établissements du premier degré ont rarement les moyens d'établir des budgets dont les échéances dépasseraient l'année... La situation immobilière est dramatique ! Il faut souvent renégocier des forfaits communaux pour en obtenir le juste montant. Partenariat et mutualisation constituent des solutions, à condition de développer en même temps, au niveau du diocèse, une vision prospective de l'ensemble de l'enseignement catholique. Et c'est dans le cadre des régions qu'il faut engager la réflexion.* »

Alors, comment s'y prendre ?

En guise de « travaux pratiques », Denis Dalle, le secrétaire général de la direction diocésaine de l'Ardèche, est venu exposer avec enthousiasme et dynamisme mille manières de gérer la pénurie.

Département de la région Rhône-Alpes, l'Ardèche compte 339 communes. Y sont implantées 105 écoles catholiques (92 sous contrat d'association et 13 encore sous contrat simple), dont 75 comptent quatre classes et moins.

Un constat...

« *Je vais donner des exemples, et non des modèles !* a d'emblée précisé Denis Dalle pour exprimer le sens de sa démarche. *J'ai bien conscience que nos situations départementales présentent des similitudes de fond – surtout il y a des départements plus riches que d'autres – mais à des degrés très différents.* » Le secrétaire général de la direction diocésaine de l'Ardèche a alors développé un constat en trois points.

Toute aide à l'investissement dans nos écoles est bloquée par la loi.

« Même si la loi (qui date du XIX^e siècle) ne fait qu'accorder une possibilité d'aide au financement par les collectivités locales au niveau du second degré², elle entrouvre une porte qui reste totalement fermée pour le premier degré.

« Le financement de l'immobilier est donc



© S. Hoguein

Solidarité « à l'ardéchoise ». Dans le diocèse de Viviers, comme l'a souligné Denis Dalle, quand on va à la pêche aux idées, on ne revient jamais bredouille.

bien le talon d'Achille des trésoriers de nos écoles ! Dans nos ensembles immobiliers souvent anciens, inadaptés à la pédagogie moderne, parents et bénévoles divers s'échinent à des « rapetassages » multiples. Le mobilier est difficilement renouvelé. Des tonnes de générosité sont investies par des gens qui croient en leur école et en sa mission, et se heurtent à une barrière : la pauvreté. Je pense aux écoles de Saint Barthélemy-le-Plain, d'Arlebosc, de Villeneuve-de-Berg... où les artisans ont offert la main-d'œuvre. Il n'est pas rare que des

parents prennent sur leurs congés, leurs week-ends pour restaurer les peintures, les revêtements de sol, nettoyer les espaces extérieurs, fabriquer des clôtures. La clarté, la salubrité, l'espace, l'agrément des locaux sont les premières et essentielles conditions à tout acte pédagogique continu. L'école, surtout catholique, doit être un lieu de vie !

« De même que le contexte éclaire le mot et lui donne son sens, la salle de classe et ses annexes éclairent la lecture, l'écriture, tous les apprentissages, et, bien sûr, la relation, qui, en retour, conditionne la qualité de ceux-ci. Apprentissages pédagogiques mais aussi éducatifs : ordre, propreté, sens du beau, apprentissage du respect des êtres et des objets que les hommes façonnent, utilisent, et auxquels ils attachent du prix. À l'école d'Ardoix (environ 1 200 habitants), qui compte 85 élèves, nous avons ajouté au primaire une maternelle toute neuve, installée dans l'ancien théâtre paroissial dont nous n'avons gardé que les murs. Les espaces y sont

magnifiques : les parents sont heureux d'y conduire leurs enfants, et ces derniers sont ravis de se trouver en un lieu aussi vivant et coloré. »

L'indemnité de direction a fait un bond prodigieux.

« Loin de moi l'intention de contester le bien-fondé de l'augmentation de l'indemnité de direction. Elle est largement justifiée par une recherche d'équité, encore loin d'ailleurs d'être atteinte, entre les chefs d'établissement des premier et second degrés. Mais nos nombreuses petites structures rurales peuvent englober jusqu'à 60 % de leurs ressources dans le salaire du directeur et dans les charges afférentes, au grand désespoir des présidents d'Ogec¹. Un directeur d'école à classe unique peut coûter, par exemple, 5 215 euros annuels d'indemnités directoriales sur les 7 000 euros de ressources dont dispose son établissement. C'est un cas assez fréquent chez

« Des tonnes de générosité sont investies par des gens qui croient en leur école et en sa mission, et se heurtent à une barrière : la pauvreté. »

nous. D'autre part, pour obtenir le paiement du forfait communal, le directeur de l'école et le président de l'Ogec doivent souvent se déplacer à la mairie et, de préférence, faire appel à un membre de l'Udogec¹ pour ne pas se trouver trop directement impliqués dans la politique locale. En effet, le président d'Ogec peut être un élu municipal, et il lui est difficile de privilégier une "casquette" par rapport à une autre dans l'exercice de ses fonctions. »

Les ressources de fonctionnement sont plus aléatoires dans le 1^{er} degré que dans le 2^d degré.

« Les subventions communales, dans les écoles sous contrat simple, les forfaits communaux, dans le cadre des contrats d'association, sont aussi divers que les milliers de collectivités qui les versent ou ne les versent pas... Ce qui n'est pas le cas du forfait national.

« Les scolarités demandées aux familles sont en moyenne dans le premier degré de 15 euros par élève et par mois, et du double, au moins, dans le second degré. Or, les petits "coûtent" plus cher, dans la mesure où leur sécurité et leur éducation exigent davantage d'encadrement et de surveillance. Au collège, un surveillant peut s'occuper de 80 élèves environ dans une cour de récréation, ce qui n'est le cas ni en maternelle ni en primaire. D'autre part, a-t-on réalisé que des dizaines de milliers d'élèves – enfants de maternelle, enfants non-résidents dans la commune de leur école – sont accueillis dans le premier degré sans qu'aucune des collectivités ne verse un sou pour leur éducation et leur instruction ?

« Forts de cette prise de conscience d'une réalité difficile, jouons la carte maîtresse : celle de la solidarité. Dans nos départements, il n'y a pas de petits et de grands établissements. Les premiers ont besoin des derniers, et l'inverse est tout aussi vrai, car ce sont les multiples sources qui alimentent le fleuve. Déjà, dans les années 90, le Comité national de l'enseignement catholique incitait les établissements à s'engager fortement dans cette voie, de sorte que "la légitime autonomie de tous ne tourne pas à l'isolement des plus pauvres". Il faut régénérer et vivre la solidarité, la développer dans les formes qui existent déjà et en créer de nouvelles !

**PROPOS RECUEILLIS PAR
MARIE-CHRISTINE JEANNIOT**

1. Les organismes de gestion de l'enseignement catholique (Ogec) sont regroupés en unions départementales (Udogec), unions régionales (Urogec) et fédération nationale (Fnogec).

2. La loi Falloux prévoit que collèges et lycées d'enseignement général puissent bénéficier respectivement, à hauteur de 10 % du budget de fonctionnement, d'une aide des conseils généraux et régionaux ; la loi Astier permet, sans poser de limites, le financement de l'immobilier pour les établissements professionnels et techniques ; et la loi Rocard le fait, sans limites, pour l'enseignement agricole. Pour le primaire la loi Goblet et la loi Falloux l'interdisent expressément.

La solution ardéchoise

À Antony, Denis Dalle, secrétaire général de la direction diocésaine de Viviers, a présenté la solidarité « à l'ardéchoise » bâtie autour de quatre axes.

1. Une cotisation à l'Udogec plus élevée pour le 2^d degré que pour le 1^{er} degré.

« Le second degré verse 54,85 euros par élève et par an, contre 13,90 euros pour le premier degré. Des services diocésains qui profitent à tous, mais sont souvent plus utilisés par le premier degré que par le second (psychologue, animatrice-formatrice, gestionnaire, service retraite-prévoyance, etc.) sont néanmoins largement supportés par ce dernier.

« D'autre part, nous avons mis au point à la direction diocésaine un service de rédaction des bulletins de salaire pour les écoles. Il est compliqué de faire le calcul des charges sociales. Nous en déchargeons les trésoriers Ogec en leur envoyant chaque mois les fiches préétablies pour tous les personnels Ogec, les aides maternelles, les agents d'entretien, les femmes de ménage. Ils n'ont plus qu'à signer le chèque, et ce moyennant une participation très modique : environ 1,50 euro par bulletin. Ce n'est là qu'un exemple ».

2. Une caisse de solidarité immobilière.

« Créée il y a longtemps, elle a pris son essor en 1981, quand l'État a remboursé aux établissements 60 % de la part patronale de retraite complémentaire versée entre les années 1973 et 1978. Ce qui a représenté un apport de 1 200 000 francs [soit près de 183 000 €]. Le comité diocésain de l'enseignement catholique envisage, après concertation de tous, de proposer le même type d'opération au moment de la disparition définitive de l'indemnité de départ en retraite en 2010 : il suggérera aux établissements de verser au "pot commun" une cotisation-solidarité correspondant à un certain pourcentage de la défunte "IDR".

« Le budget de cette caisse varie entre 100 000 et 150 000 euros. Elle est alimentée par une ponction sur les produits de l'Udogec, quelques contributions volontaires d'établissements et les remboursements annuels des prêts consentis. La caisse peut soutenir les réalisations immobilières de plusieurs façons : en apportant un capital, en accordant des prêts à taux zéro, en prenant en charge les intérêts des emprunts consentis par les Ogec sous forme de subvention, ou les frais d'étude des géomètres, des architectes, ou encore en combinant plusieurs de ces formules d'aide.

D'autre part, des organismes bancaires (Crédit mutuel, Caisse d'épargne) ont accepté de consentir à des petites écoles des conditions de prêt semblables à celles accordées aux gros établissements, sur simple caution morale de l'Udogec. Les moyens de la caisse étant limités, il nous a semblé plus judicieux de favoriser les investissements que de les financer directement. Soixante dossiers sont en cours.

« Être solidaire ne signifie pas "faire à la place de". À Saint-Péray, nous allons construire une école maternelle et primaire qui coûte 900 000 euros ; l'Udogec apporte une subvention de 60 000 euros par an durant cinq ans... Dans d'autres cas, nous pouvons subventionner l'installation du chauffage central ou le renouvellement du mobilier. Globalement, on rénove plus qu'on ne construit. »

3. La mutualisation de certaines charges.

« Mutualisation de l'IDR, de l'ancienne cotisation prévoyance collectée par l'Udogec pour les enseignants et ramenée à un coût par élève ; mutualisation, aussi, de l'indemnité de direction, ce qui, nous l'avons vu, est vital pour l'équilibre de nos petites écoles. Nous avons opté pour une mutualisation partielle afin de ne fragiliser personne : les écoles payent ou reçoivent en fonction de leur situation par rapport à un coût plancher et un coût plafond (par élève). »

4. Le développement accéléré d'une association immobilière.

L'Association d'éducation populaire pour la promotion de l'enseignement et de la culture en Ardèche (AEPPECA) mène une politique de loyers basée non sur la valeur immobilière du bien mais sur le nombre de classes et d'élèves, et, petit à petit, des biens lui sont apportés.

« Dans le domaine de la restauration, nous pratiquons le groupement d'achats et des négociations avec des sociétés de restauration, afin de pouvoir maintenir des prix de repas corrects dans les petites structures...

« De fait, l'isolement et le repli sur soi sont nos plus grands ennemis. L'avenir ne réside pas seulement dans l'affirmation de notre identité, mais dans sa mise en œuvre, dans l'accueil et dans la solidarité. L'audace est de croire à la liberté et de se donner les moyens de son exercice ! »

Qui paie quoi ?

Pour déterminer le montant du forfait que les maires doivent verser aux écoles privées sous contrat, il faut évaluer le coût moyen d'un élève du public. Mais quelles dépenses des écoles publiques faut-il prendre en compte pour cela ? De l'entretien des locaux au coût des transports, en passant par la rémunération des intervenants extérieurs, voici la liste des frais de fonctionnement à imputer.

Pour déterminer le coût des dépenses de fonctionnement des classes primaires sous contrat d'association que les communes ou EPCI¹ concernés prennent en charge, ces derniers doivent se référer au coût moyen d'un élève des classes de même nature de l'enseignement public, situées sur le territoire de la commune ou de l'EPCI.

Le montant de la contribution s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement des écoles publiques correspondantes, inscrites dans les comptes de la commune ou de l'EPCI.

Elles comprennent notamment :

- ❖ *l'entretien des locaux* liés aux activités d'enseignement, ce qui inclut, outre la classe et ses accessoires, les aires de récréation, les locaux sportifs, culturels ou administratifs... ;

- ❖ *l'ensemble des dépenses de fonctionnement des locaux* désignées ci-dessus, telles que

chauffage, eau, électricité, nettoyage, produits d'entretien ménager, fournitures de petit équipement, autres matières et fournitures, fournitures pour l'entretien des bâtiments, contrats de maintenance, assurances...

- ❖ *l'entretien* et, s'il y a lieu, *le remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement* ;

- ❖ *la location et la maintenance de matériels informatiques pédagogiques* ainsi que les frais de connexion et d'utilisation de réseaux afférents ;

- ❖ *les dépenses de contrôle technique réglementaire* ;

- ❖ *les fournitures scolaires, les dépenses pédagogiques et administratives nécessaires* au fonctionnement des écoles publiques ;

- ❖ *la rémunération des agents territoriaux de service des écoles maternelles* ;

- ❖ *la rémunération des intervenants extérieurs* chargés d'assister les enseignants

pendant les heures d'enseignement prévues dans les programmes officiels de l'Éducation nationale ;

- ❖ *la quote-part des services généraux de l'administration communale ou intercommunale nécessaire au fonctionnement des écoles publiques* ;

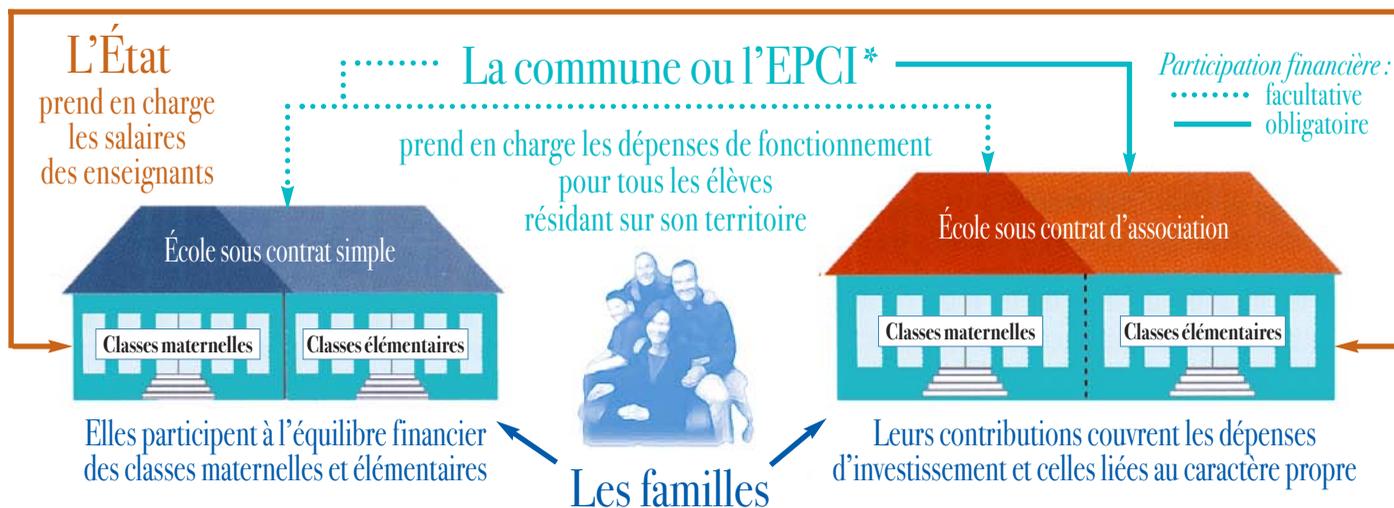
- ❖ *le coût des transports* pour emmener les élèves sur les différents sites pour des activités scolaires (piscine, gymnase...).

Aux termes de la jurisprudence, la nomenclature comptable utilisée par les communes n'est pas opposable aux établissements. Seul compte le point de savoir si les dépenses en cause doivent être impérativement regardées comme des investissements, ou au contraire, comme des charges ordinaires². ❖

1. Établissement public de coopération intercommunale.

2. Extrait de la plaquette éditée par la Fnogec, à l'intention des maires, « Votre commune, votre intercommunalité et les écoles privées sous contrat – nouvelles dispositions », qui s'appuie sur la circulaire n° 05-206 du 2 décembre 2005.

Le financement des écoles privées sous contrat



Ci-dessus les nouvelles règles applicables depuis septembre 2005 (d'après les articles 87 et 89 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et la circulaire n° 05-206 du 2 décembre 2005)

*Établissement public de coopération intercommunale.

Réévaluer le forfait communal

La réévaluation du forfait communal est un objectif constant qui nécessite des négociations permanentes.

L n'y avait nul besoin de nouvelle loi ni de nouvelle circulaire pour travailler sur la réévaluation du forfait communal », a commenté Fernand Girard en ouvrant la table ronde sur cette question. Et le délégué général de l'enseignement catholique de rappeler la loi Debré du 31 décembre 1959, très précise sur ce sujet : « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. » Les communes sur le territoire desquelles existent une ou des écoles sous contrat d'association sont tenues de participer à leurs dépenses de fonctionnement.

Voilà donc près de 40 ans que le sujet est... d'actualité. Il n'en demeure pas moins que la circulaire du 2 décembre 2005, remplaçant celle du 13 mars 1985, rénove la liste des dépenses à prendre en charge. Liste qui suscite cependant quelques contestations, certains ne voulant la considérer que comme « indicative ». Pourtant, poursuit Fernand Girard, « cette liste prend en compte les résultats des tribunaux administratifs intervenus depuis 1985 et apporte des nouveautés : la location et la maintenance de matériels informatiques pédagogiques ou la rémunération d'intervenants extérieurs pour ne citer que deux exemples ».

Malgré ces deux lois instaurant une parité public/privé sous contrat, certains établissements se trouvent face à une réalité tout autre, certaines communes ne leur versant, en effet, pratiquement aucune indemnité. « L'écart peut varier de 0 à 1 400 euros avec une moyenne de 450 euros, somme bien inférieure au coût moyen d'un enfant du public, qui avoisine les 750 euros en élémentaire et plus de 1 000 euros en maternelle. » La réévaluation du forfait communal, inscrite dans la loi, doit donc rester un objectif constant. Mais rien ne peut se faire sans négociation et dialogue permanents.

Négocier en passant par le tribunal - Marcel Monier, directeur de l'école Notre-Dame-Saint-Joseph, à Vierzon (Cher).

« Jusqu'en 2000, date à laquelle les deux écoles ont fusionné, la mairie de Vierzon accordait des subventions à nos maternelles et primaires, mais jamais à parité avec le public (en 2001, 183 € étaient accordés à nos élèves). Pour obtenir gain de cause, faire appliquer la loi tout en

maintenant le forfait pour les maternelles, nous avons mené une première négociation, en 2000, qui a abouti à une promesse de parité en trois ans, promesse qui n'a pas été tenue. Suite au non-respect de l'engagement de la mairie, un recours a été introduit, en 2003, devant le tribunal administratif d'Orléans. Un expert a été nommé afin de déterminer les éléments à prendre compte pour obtenir le montant du forfait communal. Les conclusions de l'expert correspondent à quatre fois le montant proposé par la mairie pour les maternelles (1 058 €) et une fois et demi pour les primaires (440 €). Le tribunal entérine avec rappel sur les cinq dernières années. La note pour la mairie s'élève dès lors à 398 500 euros. Si les relations entre les différents interlocuteurs restent bonnes, il en ressort que le maire, électoralement parlant, préfère une obligation de justice à une négociation.

« Finalement, la mairie effectue un premier règlement. Cependant, le premier magistrat fait immédiatement apparaître la nécessité de restreindre les coûts et met en cause la prise en charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves de maternelle, rappelons-le, non obligatoires.

« Le lobbying auprès des membres du conseil municipal et l'implication de ceux de la communauté éducative dans la vie associative locale permettent de garder la possibilité de négocier pour ne pas perdre la prise en charge des élèves de maternelle.

« À ce jour, le maire a fait appel de la décision du tribunal d'Orléans. Sagement, nous avons placé l'argent. »

De l'obligation pour 17 écoles sur 21 du diocèse de l'Oise de passer sous contrat d'association - Marie Bugny, direction diocésaine de Beauvais (Oise).

« De bonnes relations avec les maires des communes d'implantation des écoles nous avaient poussés à maintenir majoritairement des contrats simples. Mais pour bénéficier du forfait communal, et avant de négocier avec les maires, il a d'abord fallu convaincre nos troupes du bien-fondé des contrats d'association.

« Toute l'équipe de la direction diocésaine, gestionnaires et parents d'élèves se sont donc mobilisés sur ce grand chantier pendant deux an-



© E. du Closel

Préalable. Marie Bugny, directrice diocésaine adjointe de Beauvais, souligne qu'avant d'entamer toute négociation, il faut convaincre les écoles de choisir le contrat d'association.

nées. Des rencontres ont été organisées dans les écoles, par secteurs - Beauvais, Compiègne, Senlis. Secteurs qui ont réagi selon les intérêts dominants des uns et des autres. Ici, certains parents s'y opposaient, confondant sans doute le passage sous contrat avec un passage hors contrat. Là, les gestionnaires craignaient des pertes financières qui pouvaient être justifiées. Les petites écoles sans groupe scolaire associé se sentaient, en effet, particulièrement vulnérables. Cet argument financier nous a incités à étudier tous les budgets des écoles, et nous avons constaté qu'elles étaient toutes déficitaires, y compris celles sous contrat simple.

« Nous avons ainsi reçu l'adhésion et la confiance des communautés éducatives qui ont compris que nous ne cherchions pas à vendre notre âme. Ainsi, avons-nous pu calculer le coût d'un élève du public pour obtenir des élus ce que la loi nous autorisait à demander.

« En juin 2005, quatre écoles de Beauvais représentant 1 200 élèves passent sous contrat d'association. Forts de cela, nous démarchons la mairie qui nous propose un forfait inférieur à la somme préalablement versée. Une véritable déception. Après avoir calculé le coût moyen d'un élève du public (en maternelle et en élémentaire), grâce au logiciel de la Fnogec, nous avons repris les négociations et avons obtenu un forfait de 730 euros pour toutes les maternelles et primaires de Beauvais. Une « happy end », car nous aurions peut-être été contraints de fermer une des écoles frappée d'une mise en demeure de réaliser des travaux pour mise aux normes. »

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉLISABETH DU CLOSEL

Forfait des non-résidents :

Détermination dans les requêtes, souplesse dans la négociation et collégialité de l'action..., voilà les recommandations données sur la question du forfait communal des élèves non-résidents dans la commune d'implantation de leur école.



© S. Hoguein

Fernand Girard
Délégué général de l'enseignement catholique

Le forfait communal est un droit incontestable », a martelé Fernand Girard, délégué général de l'enseignement catholique, pour introduire le sujet de la participation des communes d'origine au forfait d'externat des élèves non-résidents, dans le public comme dans le privé sous contrat. Et, pour étayer cette légitimité, contestée par de nombreuses collectivités locales, Fernand Girard a simplement rappelé le cadre législatif : la circulaire du 2 décembre 2005 stipulant les modalités de ce financement se réfère, en effet, à deux lois – celle du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dont l'article 89 – découlant d'un amendement proposé par le sénateur Michel Charasse – est confirmé par la loi Fillon d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.

Malgré la polémique, le principe de parité entre enseignement public et enseignement privé sous contrat est donc solidement établi. Et ce même si, dans les faits, la participation des communes aux forfaits des enfants habitant sur son territoire mais scolarisés ailleurs connaît des applications variées : « Parfois les communes mettent en place des systèmes de compensation. Il faut alors estimer la valeur de cette compensation pour connaître le coût réel de l'élève dans l'enseignement public. Dans les cas où la commune d'implantation d'une école publique ne réclame pas de contribution, elle abandonne sa créance. Mais cela n'annule pas pour autant le droit au forfait communal pour les établissements catholiques », a précisé Fernand Girard.

Il a aussi évoqué le recours déposé en février dernier auprès du Conseil d'État par le Comité national d'action laïque¹ (Cnal). Il a rappelé que cette démarche ne devait pas faire douter les directeurs d'école de leur bon droit : « En cours d'examen, ce recours ne suspend pas l'application de la circulaire. Par ailleurs, quelle que soit la décision rendue, elle ne pourra pas remettre en cause la loi, mais seulement modifier ses modalités d'application. »

Le litige vient de ce que la scolarisation d'enfants dans une autre école publique que celle de leur commune est régie par la carte scolaire ou par l'obtention d'une dérogation soumise à des critères précis. Certains maires voudraient pouvoir réguler de la même manière les forfaits à verser aux établissements privés sous contrat. Or, cela porterait atteinte au principe constitutionnel de libre choix des familles.

Médiation préfectorale

L'enseignement catholique peut donc se prévaloir de deux lois en faveur du forfait communal, et d'un principe constitutionnel, par définition inattaquable. Loin d'être perdue, la bataille semble donc bien engagée. Et le délégué général a encouragé les chefs d'établissement « à surtout ne pas baisser les bras, et au contraire, à se remobiliser pour ouvrir le dialogue ».

Un dialogue dont le ministère de l'Intérieur a précisé les modalités aux préfets, en mai dernier. En attendant la décision du Conseil d'État, il a préconisé que les communes de résidence n'ayant pas d'école publique commencent à verser une contribution en fonction de « leurs ressources, du nombre d'élèves concernés et du coût moyen par élève ». En cas de blocage des



© S. Hoguein

Paul Ducarouge
Directeur interdiocésain d'Autun et Nevers

négociations, l'arbitrage revient au préfet, après avis du conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN).

Et cette médiation préfectorale s'avère précieuse, comme le démontre l'exemple d'Autun (Saône-et-Loire), présenté par son directeur diocésain, Paul Ducarouge : « Les préfets doivent désormais se positionner et cadrent ainsi les maires », a-t-il résumé. La preuve dans le diocèse où la situation, longtemps bloquée, a évolué récemment : « Fin août, le préfet a convoqué une réunion avec l'association locale des maires de France, des représentants de l'enseignement catholique et l'inspecteur d'académie, pour demander l'application de la circulaire. Une initiative qui a porté ses fruits, puisque, dans la foulée, deux maires ont tout de suite engagé les négociations. »

L'enseignement catholique peut se prévaloir de deux lois en faveur du forfait communal et d'un principe constitutionnel, par définition inattaquable.

Cette incitation hiérarchique favorable, qui s'exerce aussi dans la Nièvre et en Côte-d'Or, doit permettre aux chefs d'établissement de faire valoir leur droit sereinement. Mais en restant diplomates. Paul Ducarouge

« Ouvrez le dialogue ! »

a ainsi appelé à faire preuve de « *souplesse et de douceur* [...]. *Il faut toujours privilégier l'explication. Et ne pas sommer un maire d'honorer ses factures impayées, sans autre forme de préambule !* » Autre conseil : mieux vaut ne pas chercher à étendre trop rapidement le forfait à toutes les communes de résidence, mais plutôt privilégier celles qui regroupent la majorité des élèves.

Avancée prometteuse

En Mayenne aussi, le directeur diocésain, Hervé Bonamy, a agi avec fermeté mais précaution, en s'appuyant toujours sur le cadre préfectoral. Il a voulu jouer la carte de la conciliation, et aucune revendication n'a été adressée directement aux communes pour cette année 2006.

Cette prudence devrait aboutir sous peu à la signature d'une « *convention pour la mise en œuvre en Mayenne de la prise en charge du forfait d'externat des élèves des écoles privées non-résidents* ». Corédigé par tous les partenaires concernés à l'occasion de deux réunions de travail convoquées par la préfecture, en juin puis en septembre, ce document pose les conditions des négociations. En outre, deux paragraphes incitatifs plaident pour un traitement favorable des requêtes « *concernant les maternelles, pour lesquelles la contribution n'est pas obligatoire* » et prévoient la prise en compte de la question du forfait dans le glissement progressif de la compétence scolaire à l'échelon intercommunal. Enfin, pour parachever

Une négociation bien menée

▶ Hervé Audor, du service juridique de l'Urogec* Centre, revient sur une négociation menée avec une petite commune d'Indre-et-Loire.

« Nous avons mené une négociation fructueuse auprès de la commune de Louestault (500 habitants), dépourvue d'école et où résident une vingtaine des cent élèves de l'école voisine Sainte-Eugène**, à Neuvy-le-Roi.

« Il faut noter que la direction diocésaine de Tours avait préparé le terrain : d'une part, elle a réuni les chefs d'établissement pour les assurer de leur bon droit et les informer des modalités techniques à suivre lors des négociations. D'autre part, elle a rencontré le préfet et envoyé à tous les maires du secteur un courrier rappelant les règles en vigueur, tout en manifestant une volonté de dialogue.

« Fort de ce soutien institutionnel, le président de l'Ogec a donc entamé les discussions avec le maire de Louestault qui l'a reçu en même temps que la directrice de l'école, un membre de l'Apel*** résidant dans la commune, et moi-même comme représentant du diocèse. Nous avons commencé par un simple rappel de la loi. Puis nous avons avancé l'argument, plus politique, du geste fort que représenterait cette contribution pour ses administrés.

« Ensuite, nous avons abordé le détail de la négociation. Le professionnalisme de l'Urogec nous a beaucoup aidés, en nous permettant de fournir des chiffres attestant du sérieux de notre démarche. Nous avons présenté le coût annuel par enfant et par niveau pour l'école, comptabilité analytique à l'appui, en toute transparence. Nous avons aussi donné, à titre de comparaison, les moyennes départementales des forfaits versés. De son côté, Madame le maire nous a fait valoir que cette nouvelle charge publique représenterait une hausse de 2,4 % des impôts locaux. Une somme certes considérable pour une petite commune, mais négligeable au regard de ce que coûterait l'ouverture d'une école publique, lui a-t-on objecté.

« Au final, nous avons obtenu 6 000 euros par an, correspondant à un forfait de 300 euros par enfant, primaires et maternelles confondus. Cette somme – soit 25 % des recettes publiques de l'établissement – va notablement améliorer la situation de cette école qui ne recevait auparavant que les forfaits des 30 élèves résidant à Neuvy-le-Roi. »



© V. Leray

PROPOS RECUEILLIS PAR VL

* Union régionale des organismes de gestion de l'enseignement catholique. Adresse : 33 rue Blaise-Pascal, BP 4123 - 37041 Tours Cedex 1. Tél. : 02 47 60 26 00.

** Adresse : 4 rue de Rome, 37370 Neuvy-le-Roi. Tél. : 02 47 24 40 49.

*** Association des parents d'élèves de l'enseignement libre.

ce dispositif, « *un comité de consultation réunissant les différents acteurs se chargera d'examiner les cas particulier, en s'en remettant à l'arbitrage du préfet en cas de désaccord* ».

Hervé Bonamy a conclu en soulignant qu'il imputait cette avancée prometteuse au respect d'une « *discipline collégiale* » qui a permis que les Ogec² n'agissent pas isolément et qu'une règle commune s'impose pour tous les établissements.

VIRGINIE LERAY

1. Le Cnal regroupe les parents d'élèves de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), l'Union nationale des syndi-

cats autonomes (Unsa) Éducation, la Ligue de l'enseignement et les délégués départementaux de l'Éducation nationale. Le Conseil d'État devrait rendre son avis avant la fin de l'année 2006.
2. Organisme de gestion de l'enseignement catholique.

Savoir +

➤ Retrouvez sur internet les textes de loi cités dans cet article :

– Circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 : www.education.gouv.fr/bo/2005/46/MENB0502677C.htm

– Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 :

www.admi.net/jo/20040817/INTX0300078L.html

– Loi du 23 avril 2005 :

www.admi.net/jo/20050424/MENX0400282L.html



© S. Horguélin

Hervé Bonamy
Directeur diocésain de Laval

La parole est aux présidents

Yann Diraison (Synadec), Louis Lacôme (Snceel), Véronique Gass (Unapel), et Jacques Giroux (Fnogec)¹, se sont exprimés sur la mutualisation, la réévaluation du forfait et la carte scolaire, le 14 octobre 2006 à Antony.



© S. Horguelin

Et les parents ? Véronique Gass le déplore : 50 % des responsables des Udapel ne sont pas sollicités pour travailler avec les cellules diocésaines sur la réévaluation des forfaits communaux.

Mutualisation

Jacques Giroux (président de la Fnogec) : C'est une nécessité impérative que de revoir le patrimoine immobilier du 1^{er} degré, compte tenu de l'état de certains établissements. Nous avons été alertés par les Apel². Des parents constatent qu'il est difficile de scolariser leur enfant dans l'enseignement catholique, certaines écoles étant à la limite de l'insécurité. Or les petites écoles n'ont pas les moyens de faire face aux dépenses, seules. Solidarité et partenariat peuvent être mis en œuvre, mais avant toute chose il faut réaliser un audit et élaborer une prospective. Nous avons créé une commission nationale avec l'Unapel, chargée d'élaborer des règles de gouvernance du financement des différents postes touchant à la solidarité, dont l'immobilier. Les instances de l'enseignement catholique devront prendre des décisions à tous les niveaux, dont celui de l'épiscopat. Nous ferons des propositions régionales, voire nationales.

Louis Lacôme (président du Snceel) : Pas facile de parler de solidarité quand tous les établissements d'un diocèse sont en difficulté ! La solidarité diocésaine ne suffisant pas dans certaines régions en voie de désertification, il nous faut réfléchir à d'autres périmètres. Mais le 1^{er} et le 2^d degré ne peuvent s'ignorer – mê-

me si la mutualisation, quand on touche à l'argent, cela fait peur ! On peut commencer par prêter du matériel, au début, pour comprendre ce qu'est la solidarité, ou mettre à disposition des personnes ressources salariées de l'Ogec³.

Yann Diraison (président du Synadec) : L'indépendance conduit tout le monde dans le mur. Certains exemples de mutualisation présentés ce matin peuvent être modélisés.

Véronique Gass (présidente de l'Unapel) : Le mouvement des Apel a été souvent précurseur en matière de solidarité. L'Unapel a depuis longtemps une commission de solidarité nationale pour les écoles. Or nous n'arrivons plus à faire face aux demandes !

Forfait

Véronique Gass : Cela fait dix ans que le mouvement des Apel travaille sur le problème des forfaits communaux. Aujourd'hui, nous sommes impliqués dans la poursuite des négociations avec détermination et sérénité. Il y a des signes forts à donner de la part des parents. Et pourtant, 50 % des responsables des Udapel⁴ ne sont pas sollicités pour travailler avec les cellules diocésaines ! Les parents ont une place importante car ce sont leurs enfants qui remplissent les écoles, et ils contribuent financièrement. Nous sommes des citoyens, des électeurs : le poids des familles peut être un apport pour l'enseignement catholique, et non une charge. Les parents méritent, de par leur engagement, que leur liberté de choix soit maintenue et leur place reconnue.

Yann Diraison : Les exemples qui nous ont été présentés vont donner du courage à tous. Nous avons eu la preuve qu'on peut faire avancer les choses. La charge est lourde, mais il faut la reprendre. Cela n'a jamais été facile. Nous n'avons jamais rien obtenu sans de solides batailles. Et maintenant, au travail !

Jacques Giroux : Aujourd'hui, il faut reprendre les négociations car nous avons eu l'impression, au niveau national, que ces derniers temps celles-ci ralentissaient, voire pour certains qu'elles entraient en phase d'attente. Des exemples de négociations réussies ont été présentés ce matin. Les outils de la Fnogec peuvent

y aider. Dans le *Guide des responsables d'écoles catholiques sur le financement des écoles privées sous contrat* [cf. p. 33], on trouve par exemple deux programmes d'évaluation du coût de l'élève du public (pour une commune de moins de 3 500 habitants et pour une commune de plus de 3 500 habitants). D'autre part, pour épauler Anne Barré [juriste], nous avons recruté Sophie Pouverreau qui apportera une aide supplémentaire dans les négociations. La Fnogec a aussi formé une centaine de personnes ressources dans ce but. Ce sont des spécialistes qui ont déjà négocié dans différentes communes. On peut faire appel à eux, même si leur nombre est encore insuffisant. La Fnogec accompagne par ailleurs dans les contentieux.

Louis Lacôme : Il y a urgence à trouver des financements pour les petites écoles. Quand nous avons des maires qui freinent, s'adresser au préfet est la démarche appropriée. Si on n'essaie pas, on n'a rien ! Au moment où les évêques vont débattre de la place de l'enseignement catholique, démontrons-leur que les écoles se donnent les moyens de remplir leur mission. Remobilisons-nous !

Carte scolaire

Véronique Gass : Quand certains voient comme conséquence de l'application de cette loi l'entrée de l'enseignement catholique dans la carte scolaire, nous réagissons vigoureusement. Nous ne souhaitons pas entrer dans cette carte, ni même que se mette en place une carte scolaire interne à l'enseignement catholique. Le libre choix des familles doit être respecté. La survie des petites écoles est nécessaire, et la possibilité de choisir le projet d'une école doit exister aussi. Nous devons maintenir des écoles avec des dynamiques différentes.

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIE HORGUELIN

1. Respectivement : Syndicat national des directeurs et directrices d'écoles catholiques ; Syndicat national des chefs d'établissement d'enseignement libre ; Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre ; Fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique.

2. Association des parents d'élèves de l'enseignement libre.

3. Organisme de gestion de l'enseignement catholique.

4. Union départementale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre.

Pour une solidarité positive

Les problématiques d'équité et de solidarité évoquées, ainsi que les initiatives présentées, ont soulevé de nombreuses questions de la part des participants à la journée nationale du 14 octobre 2006. Anne Barré, juriste à la Fnogec, répond aux plus fréquentes d'entre elles.

Que faire à l'égard d'un secrétaire général de préfecture qui déclare ne pas vouloir appliquer la loi ?

Il paraît invraisemblable qu'un secrétaire général de préfecture refuse d'appliquer la loi. Une telle attitude paraît incohérente, puisque tant la circulaire du 2 décembre 2005 que le relevé de conclusions du ministère de l'Intérieur de mai dernier mettent les préfets au centre du dispositif de négociation du forfait communal des élèves non-résidents. Si le préfet lui-même couvre une telle attitude, faites-le savoir au groupe national de pilotage du forfait communal qui se chargera de faire part du blocage préfectoral au ministère de l'Intérieur.

Quid des évaluations de coûts d'élèves du public qui doivent être réalisées par l'inspecteur d'académie ?

Ce point est délicat, car en réalité les inspections d'académie ne sont pas outillées pour réaliser de telles évaluations qui ne relèvent pas de leurs compétences habituelles. Il convient de leur proposer votre aide. Vous disposez de chiffres et d'outils (les programmes d'évaluation du coût de l'élève du public de la Fnogec), et vous pouvez utilement élaborer une grille d'enquête à destination des communes, reprenant les postes de dépenses listées dans l'annexe de la circulaire du 2 décembre 2005. Si un représentant de la cellule peut travailler avec le service de la préfecture qui dépouille cette enquête, cela posera les bases d'un partenariat qui sera fructueux pour vos écoles. C'est un investissement de la part de la cellule diocésaine qui peut être très payant à terme.

Quelle démarche faire si une communauté urbaine a décidé d'un montant de forfait pour les élèves non-résidents inférieur à celui de la commune-siège ?

L'incohérence d'une telle différence peut paraître frustrante. Toutefois, il importe, dans un premier temps, d'obtenir ce financement et de le faire évoluer vers la parité au fil des ans. En outre, la circulaire du 2 décembre 2005 prévoit un plafond : le montant de la participation versée par la commune

pour un élève fréquentant une école publique d'une autre commune. Si la répartition intercommunale des charges de l'enseignement public est fixée à un taux inférieur, vous obtiendrez difficilement un arbitrage en votre faveur de la part du préfet.

Comment peut-on être sûr qu'il n'y aura pas de remise en cause du financement des classes maternelles ?

On ne peut pas donner d'assurance, hélas, dans ce domaine. Les communes peuvent revenir sur le financement de ces classes, dès lors qu'elles respectent les délais prescrits dans la convention de financement. Même si le contrat d'association avec l'État vise les classes maternelles et que la commune à l'époque et depuis a toujours financé ces classes (Cf. « Guide des responsables d'écoles catholiques », p 16). Il reste cependant la pression politique des parents d'élèves de la commune...

La solidarité est souvent diocésaine, ne faut-il pas l'élargir à la région et/ou à l'interdiocèse pour les départements pauvres en établissements ?

C'est une remarque tout à fait fondée. En ef-



Anne Barré

juriste à la Fnogec

fet, pour qu'une solidarité soit des plus efficaces, il est essentiel de pouvoir la développer sur une grande variété d'établissements. Force est de constater que dans des diocèses où l'enseignement catholique est peu implanté, cette diversité n'est pas suffisante et que, dans ces conditions, la solidarité doit être un enjeu interdiocésain ou régional. Pour pouvoir mettre en œuvre une politique solidaire, il faut obtenir la participation de chacun (écoles, collèges, lycées, en zone rurale ou urbaine).

Les premières questions qui doivent être posées sont : une solidarité pour quoi faire ? Avec quels moyens ? Ce sont ces préalables qui vous amèneront à la définition du périmètre de la solidarité. Plus vous disposerez d'une variété d'établissements, plus vous pourrez avoir les moyens d'actions nécessaires à la solidarité. Une solidarité positive, c'est une solidarité qui a des moyens et qui est acceptée par tous. Elle ne doit donc pas reposer que sur les seuls établissements dits « riches », ou ne concerner que des établissements sans moyens financiers. Elle doit pouvoir être supportable économiquement par chacun, la définition du périmètre géographique est un élément essentiel de réussite. ♦

Des outils pour agir avec rigueur



La Fnogec vient de publier le « Guide des responsables d'écoles catholiques sur le financement d'écoles privées sous contrat ». Ce document présente avec une très grande clarté : les types de contrats conclus entre l'État et les écoles privées, la convention municipale dans le cadre du contrat simple, le forfait communal dans le cadre du contrat d'association, les outils d'évaluation et de négociation, les mesures sociales possibles en faveur des élèves, le champ des contributions des familles. En annexe, il expose une reprise de textes de lois, des modèles de convention et des cas de jurisprudence.

D'autre part, la Fnogec a mis au point des logiciels d'étude comptable et de simulation sur l'évaluation du coût d'un élève du public pour les maternelles et les classes élémentaires en fonction de l'importance de la commune (- de 3 500 ou + de 3 500 habitants).

Pour obtenir ces documents et produits, s'adresser à la Fnogec, 277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05. Tél : 01 53 73 74 40. Fax : 01 53 73 74 44. E-mail : fnogec@scolanet.org

AMÉLIE ESSESSÉ

La terre est sa maison

Amélie Essessé prône une architecture durable, en lien avec l'environnement. Sa passion pour les maisons de terre lui est venue de son apprentissage auprès des femmes kassena du Burkina-Faso. Elle veut aujourd'hui la partager avec les enfants de France.

ÉLISABETH DU CLOSEL



Elle a beaucoup bataillé pour devenir architecte, Amélie Essessé. Être femme et noire de surcroît ne l'a pas aidée pour se glisser dans la profession. Peu importe, elle a pris sa vie et ses difficultés à bras-le-corps et fini par trouver sa place sur un terrain où les hommes la regardaient, incrédules. « *Vous êtes architecte, mais vous savez faire des plans ?* » lui demandait-on lorsque, fraîchement diplômée, elle voulait intégrer un cabinet.

Architecte ? Préférons le mot de « bâtisseuse », cela convient mieux à l'approche de cette jeune femme, également expert auprès de l'Unesco pour le classement au patrimoine mondial de l'habitat de terre africain.

Car Amélie ne veut pas construire n'importe quelle maison. Pas n'importe où. Pas n'importe comment. « *Je ne veux pas concevoir des boîtes minuscules dans lesquelles les gens vont s'entasser. Je ne peux pas imaginer faire de l'architecture économique, vide de sens. Il m'est impossible de couper un habitat de son environnement.* » Trois phrases qui en disent long sur son combat pour une certaine éthique de l'architecture. Mais ces limites qu'elle s'impose, par souci du bien-être de l'autre, l'ont obligée à prendre des chemins de traverse et à explorer des voies peu courantes.

Rien, *a priori*, ne la prédisposait à suivre cette filière. Fille d'un ingénieur en aéronautique et d'une biologiste, Amélie est née en France, mais nous vient du Cameroun, de Douala. Pas facile d'évoquer avec elle ce pays dans lequel elle a grandi jusqu'à l'âge de 15 ans. Elle le contourne, l'évite. Puis, sans un mot, elle tire de ses rayonnages un livre des années 1950 sur l'architecture du Cameroun. « *Le Cameroun est là, en images. Je voudrais écrire l'histoire architecturale de Douala.* »

Elle se tait un moment. Puis évoque, avec une pointe de regret, les « cases-obus¹ » « *dont s'occupe "déjà" un grand frère architecte* ». Et tout

© E. du Cloisel

d'un coup, elle lâche : « Peut-être êtes-vous devant une reine ! Je suis descendante de deux chefferies. Nous sommes un peuple de l'eau. Tous nos rituels se font dans cet élément naturel. Douala était une chefferie à l'origine. Pour moi, c'est un grand village. »

Pour Amélie, on ne sépare pas « architecture » et « développement ».

Elles sont là ses racines ! Bien vivantes ! Amélie livre alors quelques souvenirs. La « grande maison avec jardin » de ses parents et celle de ses grands-parents, « en planches, avec un sol en terre battue qui gardait toujours la fraîcheur ». Des images heureuses auxquelles on l'arrache en l'envoyant en région parisienne, faire ses études secondaires. « J'avais froid, je vivais dans une minuscule chambre dans un internat. Je n'étais vraiment pas bien. » Mais elle s'accroche. Pas d'autre choix. « J'ai suivi une formation de génie civil et bâtiment. J'aimais bricoler, toucher à tout, et j'avais besoin de choses concrètes, manuelles. Après mon bac, j'ai intégré une école d'archi, à Charenton puis à la Villette. Mais, en tant que technicienne, je ne maniais pas très bien le crayon. Je savais conceptuellement concevoir un bâtiment. Et m'assurer que les fondations étaient solides. Seulement, comme tous les techniciens, j'étais mal perçue par les artistes qui faisaient de belles architectures, mais ça ne tenait jamais debout. »

Marginalisée parce que femme issue du monde technique et du continent noir – trois « handicaps » majeurs... –, Amélie cherche à tout prix à retourner la méfiance qu'elle inspire en vision positive. « Avec un petit groupe d'étudiants africains, nous avons organisé un colloque pour montrer les richesses architecturales de nos pays. Des anthropologues, des ethnologues, des experts, des ingénieurs africains et européens ont pris la parole. »

Nous sommes en 1994. Amélie se lance également dans des projets de coopération et de développement. Et le colloque « Femmes bâtisseuses d'Afrique » qu'elle monte l'année suivante lui révèle ce qui va devenir sa passion : l'architecture peinte des femmes kassena du Burkina Faso.

Hasard des rencontres, on lui demande à la même période d'aller faire une étude pour un projet d'école et de bibliothèque dans une ville burkinabée. À Ouagadougou, Amélie va découvrir « en vrai » l'architecture kassena.

« La forme, les peintures, les matériaux : tout est symbole. C'est une architecture qui vous parle directement. Qui vous enseigne. Vous donne des

frissons. Qui dégage une sensualité et une force par ses volumes, ses mouvements. J'en suis littéralement tombée amoureuse. C'était la révélation de tout ce que je recherchais. »

Commence alors pour Amélie une singulière aventure humaine. Elle va s'immerger totalement dans ce pays qui devient en quelque sorte un point d'ancrage. Elle dit : « Les femmes kassena m'ont baptisée "Katirou", "la femme qui construit en terre". » Elle va apprendre à construire selon leur tradition. Elle s'imbibe de la culture, apporte, en l'adaptant, son savoir-faire appris en France. « Toute construction est liée à des rituels. Rien n'est fait au hasard. On tient compte des matériaux, de l'orientation, du climat, de l'environnement... Pour moi, c'est de l'architecture contemporaine, et non de l'architecture traditionnelle. La maison, c'est la création d'une vie. Chez les Kassena, la case est ronde pour les femmes. À l'instar du fœtus dans le ventre de sa mère, cette architecture représente le pouvoir de créer l'univers dont les femmes sont détentrices. On construit en terre. Les femmes m'ont enseigné comment faire les enduits, la peinture, les restaurations. Je me suis imprégnée de tout cela pour construire mon école et élaborer un projet de bibliothèque. Projet auquel j'ai associé les populations. »

Mémoire collective

Car, pour Amélie, on ne sépare pas « architecture » et « développement ». « Il est urgent de promouvoir dans les villes l'architecture traditionnelle menacée, en adaptant aux pratiques locales une technique de construction nouvelle. Nos villes africaines sont aujourd'hui à l'image des villes européennes, construites en matériaux qui ne respectent pas toujours l'environnement et qui, de plus, sont très coûteux. » Sa démarche d'expert auprès de l'Unesco va dans le même sens : « Préserver et reconsidérer cette architecture qui s'est formée au cours des millénaires, qu'elle soit en terre, en pierre, en bois..., c'est conserver une mémoire collective. »

Profondément touchée par les femmes kassena, Amélie s'en est aussi allée vers d'autres contrées et d'autres traditions. À la rencontre des femmes touaregs du Niger notamment qui, elles aussi, lui ont beaucoup apporté. Elle n'oubliera jamais la visite de cette Touareg en France : « Impossible de lui faire prendre le métro. Ce sont des peuples de la marche, mais marcher sur du béton, pour elle, c'était de la folie. Elle s'étonnait de voir des gens dormir dans la rue, sans toit. J'avais beau lui montrer notre ceinture verte, elle ne cessait de me répéter : "Vous avez de beaux édifices, mais vous n'avez plus aucun contact avec la terre. Où pouvez-vous puiser vos énergies" ? »

Une case à l'école



En 2003, dans le cadre de la Semaine de la terre, Amélie Essessé investit un bout de trottoir, avenue Daumesnil, à Paris, pour construire une cabane en terre. Intrigués, les curieux affluent. Juin 2006, dans une école de Bretagne – Paul-Émile Victor, à Ercé-près-

Liffré (Ille-et-Vilaine) – dont le projet d'année était une sensibilisation à l'Afrique, elle propose de renouveler l'opération. Enfants, profs, parents, tout le monde s'y met. À partir de terre mélangée à de l'eau et de la paille, ils forment des boules qu'ils posent les unes sur les autres. En une semaine, les murs sont montés. La toiture est couverte de chaume. Puis vient le temps des finitions. Chacun apprend la peinture, les décors. Une grande fête clôture l'année autour de la maison. Ce qu'Amélie aime faire passer, outre une éthique architecturale (lire notre article), ce sont les valeurs du travail en commun, le respect de l'autre, la valorisation mutuelle. Elle travaille avec les jeunes depuis qu'elle est étudiante. Dans les écoles, mais aussi les collèges et les lycées. Sur des projets de maquettes ou de vraies maisons. Un des buts est aussi de montrer à la jeunesse africaine imbibée des images souvent négatives renvoyées par le petit écran, que leurs pays d'origine ont une grande richesse culturelle. **EDC**

Contact : Amélie Essessé, Association Bâtir et Développer.
Tél./fax : 01 43 43 51 09 – Email : batir_developper@hotmail.com
Internet : www.batiretdevelopper.c.la



De l'énergie, Amélie n'en manque pas. C'est en France, aujourd'hui, qu'elle veut faire découvrir ces constructions en terre (cf. encadré). Faire découvrir ce travail sensuel, cette « intelligence de l'architecture ». ♦

1. Case traditionnelle au Cameroun qui tire son nom de sa forme conique, striée de cannelures qui servent à la fois d'échafaudage, de contreforts et de système d'évacuation des eaux.

Rallyes franco-anglais en Vendée

Un professeur du collège Saint-Joseph¹, à La Châtaigneraie (Vendée), organise des rallyes auxquels sont invités les nombreux Britanniques expatriés des environs. Un projet concret et transversal pour les élèves, qui allie découverte du patrimoine et échanges linguistiques.

VIRGINIE LERAY

Comment traduisez-vous win-win ? » demande Chris Skerry. « Gagnant-gagnant ! » répondent en chœur les deux collégiens de Saint-Joseph qui viennent de passer la journée avec Chris et son épouse, lors d'un rallye franco-anglais dans le village de Saint-Maurice-des-Noues (Vendée). Il a parfois fallu ruser et recourir au dictionnaire ou au langage des signes pour se faire comprendre, mais les 24 élèves de 4^e et leurs 24 coéquipiers britanniques sont

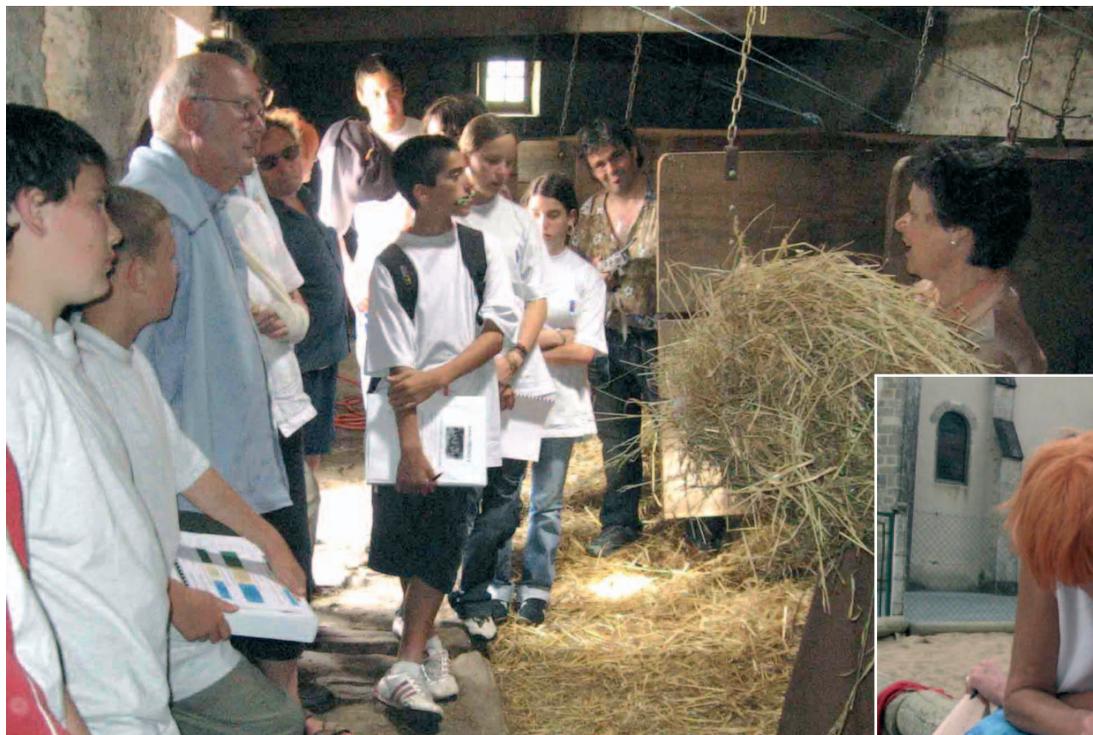
tous d'accord pour résumer leur rencontre par un « win-win ». Comme chacune des deux manifestations annuelles du *Projet Dodi*², lancé par Vincent Malais, le professeur d'anglais du collège : « C'est en effet un échange donnant-donnant. Ces sorties permettent aux Britanniques de découvrir les environs, de mieux s'intégrer, et aux collégiens de parler vrai. Ils réalisent ainsi que l'usage d'une langue étrangère peut leur être utile, pas seulement dans un avenir lointain, mais maintenant et sur le pas de leur porte. »

Faire participer les Britanniques aux cours d'anglais. Une évidence

en Vendée où, comme dans le Sud-Ouest, ils sont nombreux à s'expatrier. Sauf que Vincent Malais est le premier à s'être lancé, voilà sept ans. Et que ses activités franco-anglaises, si elles s'inscrivent dans le cadre des itinéraires de découverte, dépassent le simple apprentissage de la langue. Chaque année, les équipes du rallye découvrent, en effet, les spécificités de l'une des dix-neuf communes du pays de La Châtaigneraie. Une véritable immersion dans le patrimoine tant pour des adolescents, parfois peu au fait de leurs racines, que

pour des Britanniques fraîchement arrivés. Ils apprennent ainsi que la région possède aussi ses coron. Pierre Gréau, le président de la société d'histoire locale leur a fait revivre ce passé minier, devant un ancien chevalement³. « C'est un plus de transmettre notre histoire à des jeunes et à des étrangers ; d'ailleurs plusieurs Anglais adhèrent déjà à notre club », fait-il remarquer. Plus loin, les équipes remontent le temps jusqu'en 1794, avec les guerres de Vendée, évoquées à l'occasion de la visite du Fief Mignoux. Cette ancienne demeure aristocratique d'un médecin⁴, philanthrope et gouverneur de la région, a survécu aux pillages des « colonnes infernales » de la Révolution.

Les Anglais, ravis, multiplient les questions, traduites aux guides avec l'aide des collégiens. Ces derniers consignent les réponses, à nouveau en anglais, dans le questionnaire élaboré pour l'occasion par l'autre classe de 4^e du collège. Dernière étape de ce rallye 2006,



Échanges et ouverture. Collégiens et Britanniques ont beaucoup appris les uns des autres au fil des visites ou lors de la correction réciproque d'une dictée franco-anglaise.



Photos : V. Leray

une ferme équestre⁵, avec au programme : productions bio, campagnes de reboisement du bocage et visite des écuries où l'on apprend qu'un hongre... n'est pas un cheval qui vient de Hongrie !

Visites à faire, loisirs à pratiquer, clubs de passionnés de patrimoine local, coopératives : les Anglais trouvent là de multiples clefs d'intégration et de quoi faire mentir leur réputation d'insulaires farouches : « Avant de m'installer en Vendée pour la retraite, j'avais travaillé deux ans à Nice. Mais là-bas, j'avais fait l'erreur de ne sortir

« Quick, ça veut dire vite... alors quick, quick, quick ! »

qu'entre Anglais. Ici, ces contacts avec les écoles nous permettent de faire partie de l'endroit où l'on vit », se félicite Chris Skerry. Habitué des Dodi's Projects, il a apprécié tous les types de circuits proposés au fil des ans autour de l'artisanat, des célébrités ou de la gastronomie. Quant aux collégiens, ils approfondissent ces leçons d'histoire-géographie de terrain pour élaborer chaque année un cédérom sur la commune accueillant le rallye. C'est Jean-Pierre Tricoire, professeur de technologie du collège, qui dirige ce travail très pointu : « Les élèves se familiarisent avec le maniement de logiciels de montage, apprennent à faire des diaporamas, des effets de transition, mais travaillent aussi leur orthographe et approfondissent les recherches sur le patrimoine local : la transversalité fonctionne à fond dans cette réalisation », explique-t-il.

De plus, comme cette ouverture à l'extérieur et à l'étranger doit commencer au plus tôt, depuis trois ans l'école primaire de la commune est associée au rallye. Les quatorze élèves de cycle 3 de l'école Saint-Jean-Bosco de Saint-



Remonté du passé. Ce chevalement, sur le site d'Épagne, rappelle que la Vendée fut un pays minier.

Maurice-des-Noues font donc, eux aussi, partie des équipages franco-anglais. Et ils s'amuse des rudiments de vocabulaire glanés au fil des visites : « Quick, ça veut dire vite... alors quick, quick, quick ! » s'égosille un petit blondinet alors que sa coéquipière anglaise assemble les morceaux d'un puzzle, une des épreuves ludiques de la journée. « Cela donne un déclic pour les langues chez de nombreux enfants. En plus, la vie de l'école est dynamisée, ce qui est important, dans une petite commune », relève Michel Gandriau, le directeur de l'école.

Jeu de l'oie très british

Moment phare du rallye, le déjeuner champêtre (qui réunit une centaine de convives) donne la mesure de l'événement, d'ailleurs soutenu par les commerçants et les élus du canton (cf. encadré) : « Le collège sort de ses murs et crée du lien entre les habitants, grâce à des professeurs impliqués dans la vie locale », se félicite son directeur, Jean-Pierre Maupetit.

Outre Vincent Malais et Jean-Pierre Tricoire, l'organisation de Dodi mobilise aussi une dizaine de professeurs retraités. Bref, tout le monde travaille à nouer des relations franco-anglaises durables. Et les expatriés ne sont pas en reste puisque certains s'investissent dans la vie scolaire du pays de La Châtaigneraie. Au collège, durant

un cours, une chanteuse, mezzo soprano, a donné un récital. D'autres sont venus commenter l'exposition sur l'Australie montée en cours d'arts plastiques. Enfin, dans de nombreuses écoles du canton, des Britanniques assurent des initiations à l'anglais : « Tous les prétextes sont bons pour provoquer le dialogue direct entre nos élèves et nos Anglais », résume Vincent Malais. Échange de bons procédés, encore une fois, puisque Saint-Joseph met aussi tout en œuvre pour intégrer au

mieux les petits élèves venus d'Outre-Manche.

« C'est un peu compliqué car leurs effectifs fluctuent de trois à une quinzaine, en fonction des années, mais nous assurons des cours de soutien en français », explique Jean-Pierre Maupetit, fier de la réussite de Sam, arrivé en 6^e sans parler un mot de français, et qui passe aujourd'hui en 3^e avec une des meilleures moyennes. « Changer de collège et de pays m'a paru plus facile que je ne le pensais. Mon oncle et ma tante qui viennent d'arriver se sont vite adaptés, eux aussi, et le rallye les a aidés à découvrir la région », explique le jeune garçon. Et son oncle et sa tante ne manqueront pas de nouvelles occasions d'approfondir ce premier contact. A commencer par la remise des prix récompensant les meilleures équipes de Dodi. Puis il y aura l'invitation à un jeu de l'oie très british, pour le dernier cours d'anglais de l'année... et, pourquoi pas, pendant les vacances, quelques « tea time » avec les camarades de Sam ?

1. Adresse : 6 rue des Marronniers, 85120 La Châtaigneraie.

2. « Discovering our district intelligently » (« Découvrir notre canton intelligemment ») occupe successivement les deux classes de 4^e du collège qui préparent les journées de rallye, en décembre et en juin.

3. Grande charpente supportant un dispositif d'extraction au-dessus d'un puits de mine, sur le site d'Épagne.

4. Le Fief Mignoux. Propriétaire : Mme Schnepf. Tél. : 02 51 00 81 42.

5. La ferme équestre de Bruno Ripaud à la Garrière. Tél. : 02 51 00 81 55.

Élus et commerçants se mobilisent

À l'origine de Dodi, l'envie de prendre en compte l'importante communauté anglaise installée dans le canton de La Châtaigneraie (Vendée) ; et, donc, de réduire la barrière de la langue. Vincent Malais se souvient que « le gérant des Briconautes, un ami, avait des problèmes pour comprendre ses 30 % de clients britanniques. Quand je lui ai demandé de m'aider à rapprocher les Anglais des écoles, il a été partant ! » C'est ainsi que le Dodi's Project a trouvé ses premiers deniers. Puis il a su convaincre Claude Ouvrard, le conseiller général, qui sollicite chaque année le département pour Dodi. Selon Jean-Pierre Sicot, professeur retraité et maire de Saint-Maurice-le-Girard, l'intégration des Britanniques répond à un enjeu politique important : « S'ils sont parfois mal vus parce qu'ils font augmenter les prix de l'immobilier, ils peuvent dynamiser nos économies locales. C'est pourquoi Dodi, qui sensibilise les jeunes à leur présence, est un exemple à suivre. »

L'an dernier, le Dodi's Project a bénéficié, pour ses deux journées rallye de janvier et de juin, d'un budget de 1 070 euros (comportant une aide de 500 euros du conseil général de Vendée, de 200 euros des Briconautes, de 300 euros de l'Envol, une association de développement local, et une participation des Anglais de 70 euros). Ce budget couvre les menues fournitures indispensables et, surtout, le coût du banquet qui réunit une centaine de personnes à chaque manifestation. Avec la remise accordée par le magasin Super U, ce moment de convivialité revient à plus de 450 euros. Le tout sans compter l'investissement d'une dizaine de bénévoles. VL

Ça bouge pour les parents d'élèves bénévoles !

Depuis cinq ans, la formation des parents bénévoles de l'Unapel¹ est devenue une force pour le mouvement et un engagement de tous à chaque échelon.

ÉLISABETH DU CLOSEL

Ce n'est pas parce que l'on est bénévole que l'on ne doit pas agir avec professionnalisme. » Cette petite phrase en dit long sur la volonté de l'Unapel de donner aux parents bénévoles engagés dans le mouvement une formation spécifique correspondant à leur niveau d'investissement. En 2001, un poste a d'ailleurs été spécifiquement créé à l'Unapel pour gérer les formations. À la tête de ce dispositif, Régine Florin. Le président Éric de Labarre avait alors précisé que la personne recrutée devrait passer 50 % de son temps sur le terrain au plus près des personnes concernées, c'est-à-dire les administrateurs des Apel, Udapel et Urapel².

Est-ce à dire que les élus n'étaient pas formés auparavant ?

Cinq ans après sa prise de fonction, Régine Florin confirme : « *Ce qui importe avant tout, c'est la relation de personne à personne. Nous avons fait évoluer les formations. Aujourd'hui, les demandes affluent de partout. Pour le forum des formations qui a lieu chaque année fin janvier, je dois "bloquer" les inscriptions à 200 personnes !* » Et Béatrice Barraud, présidente de la Fédapel³ de Gironde et élue au niveau national, d'ajouter : « *L'Unapel savait depuis longtemps qu'il fallait insister sur la formation des élus. C'est une façon d'asseoir notre légitimité et d'avoir une parole crédible. Il existe toute une arborescence de formations, qui se déclinent du national au local. Les présidents, à tous les échelons, sont de plus en plus demandeurs parce qu'ils ont besoin de références, d'une parole du mouvement. Ils ont conscience d'être un maillon dans une structure et d'avoir à faire passer un message.* »

Ce qui a été impulsé par le président d'alors est devenu un engagement de mandat. Dorénavant, la formation est un passage obligé, que

l'on soit responsable du bureau de documentation et d'information (BDI), parent correspondant, responsable du service information et conseil aux familles, président d'Apel ou d'Union départementale ou régionale...

Véronique Gass, l'actuelle présidente de l'Unapel, l'a rappelé au dernier congrès du mouvement qui s'est déroulé à Nantes du 19 au 21 mai 2006.

Est-ce à dire que les élus n'étaient pas formés auparavant ? Ils l'étaient. Mais ces formations avaient besoin d'être structurées et dynamisées, avec ce souci permanent qu'a Régine Florin de faire chaque année de nouvelles propositions d'ateliers afin de provoquer un intérêt sans cesse renouvelé pour la formation. « *Nous sommes là pour impulser et inciter, non pour obliger, insiste-t-elle. Nous assurons les formations des présidents "Uda" et "Ura" avec des formateurs et de multiples outils spécialement conçus et très concrets afin qu'ils puissent être immédiatement efficaces. À eux ensuite de se les approprier et de les redéployer à un niveau local.* »

Cette responsable de la formation, un peu atypique, qui aime jouer avec les mots, parle d'« andragogie » et non de « pédagogie ». « *Nous nous adressons à des adultes, pas à des enfants. Le plus complexe est de trouver des formateurs qui aient une réelle fibre associative. Car on ne forme pas des bénévoles comme des personnes dans l'entreprise.* »

Personnes ressources

Pour cela, un travail de partenariat se fait avec les membres du « réseau animation formation » (RAF) ayant spécifiquement en charge l'organisation de la formation en régions, et les personnes ressources nommées au niveau national, qui n'hésitent pas à traverser la France à la demande des unions régionales pour soutenir les formations délocalisées et apporter leurs connaissances. « *Les personnes ressources sont une petite équipe de neuf personnes qui sont là pour donner un coup de pouce aux régions et aux départements, commente la responsable de la formation. Ni plus ni moins,*

mais c'est énorme. On ne fait appel à elles qu'en cas de besoin. Elles sont très appréciées parce qu'elles ont une bonne connaissance du mouvement, et que, venant d'autres régions, elles apportent une ouverture. » « *Les personnes ressources vont apporter les savoirs indispensables à la connaissance du mouvement, et pour les savoir-être, on fera appel à des formateurs extérieurs* », précise Béatrice Barraud. Mutualisation des moyens, production de documents, innovation, échanges, autant de points qui font de ces formations des rendez-vous que tout le monde apprécie. ♦

1. Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre.
2. Respectivement : association de parents d'élèves de l'enseignement libre ; union départementale et union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre.
3. Fédération départementale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre.

Des parents qui accompagnent



Le bureau de documentation et d'information (BDI) est un service spécifique et particulier que l'Unapel a choisi de proposer aux parents et aux élèves, en lien étroit avec le chef d'établissement. Souvent, pour l'animer, des parents bénévoles. Comme le dit Danièle Grilli, du service « Information et conseil aux familles », « *la présence des parents dans l'animation témoigne de l'ouverture de l'établissement. Ces parents jouent un rôle spécifique dans l'accompagnement.* » Pour accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation, des formations à la méthodologie, au classement, à l'écoute, à l'accueil de l'élève sont dispensées aux parents. Pour Véronique Bilbaut (cf. page ci-contre), « *le BDI ne fait en aucun cas concurrence au CIO*. Nous ne sommes pas des professionnels, mais des parents qui se mettent à la disposition des élèves et d'autres parents. Nous sommes partenaires du CIO pour aider les enfants dans leur cheminement et les familles à comprendre l'orientation scolaire, pour ne pas donner prise à l'orientation subie.* »

EDC

* Centre d'information et d'orientation.



© E. du Closel

Véronique Bilbaut, du BDI à l'Urapel d'Orléans-Tours

Elle dit : « Impossible de poser mon fils à 8 h 30 à l'école et d'aller le chercher le soir à 16 h 30. » D'emblée, on comprend. Véronique Bilbaut se refuse à n'être qu'une consommatrice de l'enseignement catholique. Immédiatement, elle entre à l'Apel de l'école Saint-Paul, à Brou (Eure-et-Loir). « J'ai voulu m'engager en voyant dès le départ les actions concrètes entreprises. On peut rendre service en tant que parent. Être à l'Apel, c'est savoir se rendre disponible par rapport aux parents et aux jeunes. » Premier point d'ancrage : le bureau de documentation et d'information (BDI). Après avoir suivi la formation proposée. Pour s'investir totalement dans l'école de son fils, elle choisit de renoncer à son travail. Plus disponible, elle peut s'engager davantage. Devient présidente d'Apel. Les cursus de formation ne sont, à l'époque (1993-94), que l'esquisse de ce qu'ils vont devenir. « Nous avons mis en place les parents correspondants de classe. On peut dire que l'impulsion est venue de moi. » Elle reste quatre années et rejoint dans le même temps l'Urapel d'Eure-et-Loir. Pour une mission totalement différente. « Par le vécu, nous nous autoformons au sein des conseils d'administration. » En 1996, elle en devient présidente. Et il y a deux ans, elle est élue à la présidence de l'Urapel. « Mon engagement, je l'ai décliné au niveau local, départemental, puis régional. » Voir national, en devenant personne ressource il y a deux ans. Dans sa région, elle ne manque pas d'idées. Organise des colloques : « Éducation et média » avec Serge Tisseron¹, « Motivation, mode d'emploi » avec Brigitte Prot². En mars 2007, ce sera « Aider les enfants à réussir leur vie » avec Laurent de Cherisey³. « À chaque fois, il vient entre 300 et 400 parents. Cela contredit l'idée que ces derniers baissent les bras. Chacun s'engage en fonction de ses disponibilités. À tous les niveaux, il faut rendre les gens efficaces. On ne peut plus bricoler. J'insiste sur la formation des parents, des présidents d'Apel, d'Urapel. C'est la base même de notre engagement. Cela permet d'être opérationnel et crédible. Au travers des formations, il y a une notion d'appartenance au mouvement qui s'ancre. Se mettre au service des autres ne veut pas dire qu'on ne doit pas être professionnel. »

EDC

1. Psychanalyste, auteur, entre autres ouvrages, de *Manuel à l'usage des parents dont les enfants regardent trop la télévision*, Bayard, 2004, 15,90€, et de *La télé en famille, oui !*, Bayard, 2004, 6,90€.

2. Auteur de *J'suis pas motivé, je fais pas exprès !*, Albin Michel, 2003, 14, 90€.

3. Cofondateur de l'association Reporters d'espoir, coauteur (avec Marie-Hélène de Cherisey) de *Passeurs d'espoir*, Presses de la Renaissance, 2006, t. 1, 20€, t. 2, 21€.

Le point

Des formations à tous les niveaux

Qui est concerné ?

Tout parent prenant une responsabilité au sein du mouvement des Apel.

Démarche

Les Apel d'établissement sollicitent leur Union départementale pour organiser une action de formation, laquelle Urapel peut également s'appuyer sur l'Urapel. L'Urapel est au service de la construction des actions de formation aussi bien nationales que régionales, en apportant aide, outils et intervenants si nécessaire.

Qui décide ?

Les présidents d'Urapel et d'Apel.

Quelles formations et quels contenus ?

L'Urapel propose un bouquet de formations pour ses bénévoles, quel que soit leur degré d'implication dans le mouvement. Voici les principales :

- Les formations nationales : très attendu, l'incontournable forum des formations (27 janvier 2007) qui propose chaque année 14 ateliers. Parmi ceux-ci, cinq sont nouveaux, car les responsables sont soucieux d'innover afin de susciter un intérêt constant. Ces ateliers permettent d'enrichir des compétences associatives (« Faire vivre son équipe à travers les CA et les AG* », « Tâches et responsabilités du trésorier »...) et des compétences relationnelles (« La gestion des conflits », « Savoir déléguer pour motiver »...). Une session de perfectionnement de certains ateliers est organisée le dernier samedi de septembre.
- Des formations spécifiques pour les présidents des unions départementales sous la forme d'un « cursus du président d'Urapel » dont les modules essentiels portent sur leur rôle et leurs fonctions au sein du mouvement des Apel. Des modules à la carte sont également proposés, par exemple « Prise de parole en public », « Travailler avec les médias », « Gestion des conflits »...
- Des formations en régions à l'initiative des présidents des unions départementales et/ou régionales qui, épaulés par leur délégué RAF**, mettent en place des actions locales de formation.

Des chiffres

30 présidents d'Urapel ; 95 présidents d'Urapel ; 8 000 présidents d'Apel.

Des outils

L'Urapel est très soucieuse de fournir des outils pratiques et concrets aux participants, afin de faciliter leur tâche sur le terrain. Parmi ceux-ci : le cédérom se présentant comme un agenda interactif pour les présidents d'Apel, les guides du président et du trésorier, le journal *Unapelinfos* ; sans oublier les nombreux documents et diaporamas à la disposition des unions sur le site www.apel.asso.fr

Coût

Tout parent bénévole prenant une responsabilité a accès aux formations aussi bien régionales que nationales, et ce gratuitement. Seuls demeurent à la charge des unions les frais de déplacement et d'hébergement de leurs administrateurs. Là, une mutualisation de ces frais, gérée par l'Urapel, a été mise en place pour permettre à toute union de répondre aux besoins en formation des parents d'élèves.

Se renseigner

Service formation de l'Urapel - Régine Florin - E-mail : regine.florin@unapel.org

* Respectivement : conseil d'administration, assemblée générale.

** Réseau animation-formation.

La solidarité au secours de l'immobilier

C'est une alerte que lance la Fnogec¹ pour garantir des conditions d'accueil à la hauteur du projet éducatif de l'enseignement catholique. Rigueur de gestion, mais aussi solidarité sont aujourd'hui indispensables.



immobilière des établissements². Pas question bien sûr non plus de laisser des établissements seuls et désemparés face à la dégradation accélérée de leur immobilier. Notamment toutes ces petites écoles et collèges qui forment l'indispensable maillage, partout en France, d'accueil des jeunes élèves dispersés par nature et donc difficiles à regrouper dans de plus grandes structures mutualisant compétences de gestion et moyens financiers³. Reste que, relevait Paul Malartre lors de cette journée de la Fnogec, en citant un directeur diocésain, « les petites écoles qui tiennent sont celles qui sont entrées dans le jeu de l'animation diocésaine, en particulier en ces temps d'assises ».



JEAN-LOUIS BERGER-BORDES

Si la météo immobilière n'est pas encore à l'orage, elle est du moins menaçante dans nombre d'établissements scolaires. Signe de ces temps d'alerte, ils étaient près de 700 – responsables Ogec, chefs d'établissement, économistes, experts-comptables... – à suivre la journée organisée par la Fnogec, le 29 septembre 2006 à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), sur la double thématique « Immobilier et nouvelles normes comptables ». Quel rapport pourra-t-on se demander ? En fait, si l'enseignement catholique souffre d'un important retard en matière d'entretien de ses bâtiments, ce n'est pas par mauvaise volonté, mais plutôt par une sorte d'aveuglement comptable que peuvent contribuer à dissiper les dites nouvelles normes comptables. Elles incitent, en effet, à séparer expressément gestion scolaire et gestion immobilière, à établir de clairs contrats d'occupation des locaux (précisant les responsabilités propriétaire/locataire pour leur entretien), à provisionner aussi pour leur rénovation et développement ; et pour cela souvent, à...



Indispensables petites écoles. De haut en bas : La Providence, à Coudures (Landes) ; Nazareth, au Mesnil-Esnard (Seine-Maritime) ; Saint-Nicolas, à Saint-Aubin-du-Plain (Deux-Sèvres).

adapter les contributions des familles, si délicat cela soit-il à faire comprendre, si difficile aussi lorsque, face à l'urgence immobilière, la hausse ne peut dès lors qu'être forte !

Il faut savoir aussi que chaque établissement se doit de préserver, au minimum, 25 % de son budget pour l'entretien, l'adaptation et le développement de son patrimoine. Dans les faits, observe-t-on à la Fnogec, on en est plutôt à 15 %... et encore. Plus question donc de se confier à la seule Providence pour la gestion

Même dans une terre d'élection de l'enseignement catholique comme la Bretagne, les préoccupations immobilières sont fortes.

Et là, c'est bien de la responsabilité de l'Ogec et du chef d'établissement de comprendre que pour autonome que soit leur gestion, ils n'en font pas moins partie d'un réseau d'établissements catholiques, diocésain ou congréganiste. Un réseau dont il ne faudrait pas se souvenir seulement lorsque gronde l'orage immobilier et lorsque des familles, inquiètes des dégradations, désertent l'établissement. Il n'empêche, a promis le secrétaire général de l'enseignement catholique, que « nous pen-

sons relever le défi de la mutualisation au plan national. Non pour que tout soit régenté depuis Paris. Mais pour que, avec les tutelles diocésaines et congréganistes, la Fnogec, l'Unapel⁴ et les chefs d'établissement, nous réduisions les écarts entre les moyens des établissements pour améliorer leur immobilier ». Pas question cependant de confondre « mutualisation et assistanat », et d'aider en somme à guichet ouvert « les établissements qui n'ont pas eux-mêmes fait encore assez d'efforts », poursuivait-il, rappelant par exemple que les cellules diocésaines d'information et de médiation n'étaient pas encore partout mises en place. On pourrait ajouter que ne sont pas non plus partout opérationnels, quand ils existent, les conseils économiques des affaires scolaires (Ceas). Demandés par les évêques dans une directive de 1995, ils ont été conçus pour apporter un regard extérieur et apprécier l'opportunité technique et la faisabilité financière des projets d'investissements lourds. Reste bien sûr la question de la source de ces financements de mutualisation. À ce sujet, Paul Malartre « pense aussi à une mutualisation entre premier et second degrés », d'autant que « l'allègement des charges financières issu de la loi Censi est supérieur aux effets de la réévaluation de l'indemnité de direction des chefs d'établissement du premier degré ». Et puis, a-t-il conclu : « Comment financer autrement que par cette mutualisation l'accueil des enfants les plus en difficulté et des élèves handicapés moteurs⁵ ? »

Dans trois régions

Cela dit, tout ne se fera pas en un jour, mais beaucoup a aussi, fort heureusement, déjà été fait en matière de mutualisation et de solidarité. Dans le Nord, par exemple, département bien souvent modèle en la matière, l'Association foncière de l'archiprêtrise de Bergues (Afab), créée dans les années 70, est propriétaire de trois collèges et dix écoles, accueillant 2 000 élèves. La formule est simple et efficace, comme l'expose le trésorier de l'Afab, Pierre Desmis. Le loyer est fixé à 2 000 € par classe et par an... lorsque l'établissement peut le verser. Par ailleurs, chaque établissement verse, d'une part, une « cotisation de fonctionnement et comptabilité », de 1,5 € par élève et par an, et, d'autre part, une « cotisation de solidarité » pour les travaux d'urgence et de sécurité des établissements, de 4,60 € par élève et par an en école, et de 15 € par élève et par an en collège.

En Ile-de-France aussi, chaque diocèse a sa structure de solidarité. À Paris par exemple (où 110 groupes scolaires accueillent 74 000 élèves), explicite Frédéric Gautier, directeur diocésain, cette solidarité s'exprime par une cotisation versée par chaque établissement : 7,25 € par élève et par an pour le pri-

Sortir du commodat

Le commodat a une apparence : celle de la générosité, puisque le propriétaire met gracieusement son patrimoine à disposition. Il a souvent aussi une réalité tout autre : celle d'une sorte de cadeau empoisonné. Puisque le propriétaire ne va pas, en plus, investir dans l'entretien des bâtiments. Et que le locataire, l'Ogec, laissé seul face à l'entretien de ce patrimoine, risque de se satisfaire, des années durant, de ce factice allègement de charges (donc de contributions des familles) sans même provisionner pour la sauvegarde future des locaux.

Alors que plus de la moitié des établissements « bénéficie » aujourd'hui de ce régime du commodat, la Fnogec recommande d'établir plutôt des baux à loyer (différenciés selon les types d'établissements), définissant clairement la répartition des charges d'entretien entre propriétaire et locataire, mais aussi de regrouper les structures immobilières porteuses. Une quote-part des loyers demandés aux établissements les plus importants permet dès lors de contribuer à la réalisation, dans les plus petites écoles, de gros travaux que n'autorisent pas leurs propres loyers. C'est ce que la Fnogec appelle la solidarité au travers de la politique des loyers.

JLBB

maire, et 9,25 € par élève et par an pour le secondaire. Des sommes mutualisées au sein de l'Association de solidarité de l'enseignement interdiocésain (Aseid), œuvrant pour les diocèses de la zone apostolique de Paris, couvrant Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Par ailleurs, depuis cette rentrée et pour cinq ans, chaque établissement du primaire va verser en plus une cotisation de 10 € par élève et par an : une solidarité immobilière propre cette fois au seul primaire, qui a « des besoins forts sur Paris, notamment pour les petites écoles isolées ».

Autre nouveauté, poursuit Frédéric Gautier, « le fait régional s'imposant de plus en plus, les directeurs diocésains d'Ile-de-France ont décidé de réfléchir à une solidarité régionale, sous la forme d'un fonds commun alimenté par 15 à 20 % des sommes perçues dans chaque diocèse au titre de la solidarité immobilière, et qui serait surtout utilisé au profit de projets de développement de l'enseignement catholique ».

Dernier exemple : même dans une terre d'élection de l'enseignement catholique comme la Bretagne, les préoccupations immobilières sont fortes. Dans le Finistère, explique Gilbert Hascoët, secrétaire général de l'Udogec, les effectifs (aujourd'hui, 64 000 élèves dans quelque 300 établisse-

ments) ont diminué de 25 % en quinze ans, essentiellement du fait des mouvements démographiques des campagnes vers les villes. Ce qui implique des fermetures d'établissements, des rapprochements et une gestion plus serrée mais aussi plus attentive à leurs bonnes santé et attractivité immobilières.

Pour cela, un « schéma de gestion » a été mis en place, il y a une dizaine d'années, conduisant chaque établissement à affecter 80 % des contributions des familles à « l'effort à l'immobilier », sous forme de remboursement d'emprunts pour travaux. Lui sont donc pour cela affectés entre 160 € et 200 € par élève et par an en école (l'objectif étant d'atteindre 250 €), 250 € à 300 € en collège, et 350 € à 400 € en lycée. Tant il est important, insiste Gilbert Hascoët, que « cet effort soit constant et... structurant ».

1. Fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique.
2. Cf. ECA 292 (« La sécurité en questions », pp. 42-43), 293 (« L'urgence immobilière », pp. 40-41), 298 (« Indispensables contributions des familles », pp. 42-43).
3. Cf. ECA 305 (« Le temps des rapprochements », pp. 38-39).
4. Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre.
5. Cf. ECA 304 (« Accueillir des élèves handicapés », pp. 40-41).

LES GUIDES INDISPENSABLES

➤ La Fnogec a conçu plusieurs guides pour accompagner les établissements dans la gestion de leur immobilier*.

- « Guide de la gestion immobilière », pour aider Ogec et propriétaires à assumer leurs responsabilités : il aborde l'ensemble des aspects liés tant aux types de contrats qu'aux regroupements, aux moyens financiers qu'à la gestion des locaux, etc. (prix : 20 €).
- « Guide de la rénovation et de la construction des bâtiments scolaires » : il rappelle normes et réglementations, et aborde les différentes étapes d'un projet immobilier (prix : 8 €).
- « Guide des gestions prévisionnelles », actualisé en juin 2006, avec notamment des cas pratiques plus développés : il apporte toutes les informations utiles à la mise en place de budgets de fonctionnement et d'investissement, tant en gestion scolaire qu'en gestion patrimoniale et non scolaire. Les enjeux fondamentaux de la séparation gestion scolaire/gestion patrimoniale sont très clairement posés (prix : 16 €).
- « Guide comptable et financier », synthèse du plan comptable : il intègre nomenclature, états de synthèse, comptabilisations spécifiques, ratios caractéristiques. Avec les orientations comptables et financières devant régir la comptabilité d'un Ogec, ainsi qu'un ensemble d'outils clairs et pédagogiques (prix : 40 €).
- La « Nomenclature comptable de l'enseignement privé sous contrat » est aussi disponible sous la forme pratique d'un dépliant de poche (prix : 3 €).

* Commandes : Fnogec, 277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05.

« Comme une de u »

Non, l'internat n'est pas une punition ! Pas pour les élèves de Sainte-Jeanne-d'Arc - Saint-Aspais¹, à Fontainebleau, en tout cas. Entre heures de permanence, règlement intérieur, parties de foot et fous rires, ces adolescents, de la sixième au lycée, nous racontent comment ils y apprennent l'autonomie, l'entraide. Et surtout, le bonheur de vivre ensemble.

Caroline (1^{re}) : Un groupe d'internes, ça se soude très vite et très fort. Les liens se nouent rapidement, à force de se voir toute la journée et puis toute la soirée... Tout le temps, quoi !

Rudy (3^e) : Ici, on apprend la vie en communauté avec des gens qu'on ne connaît pas à la base. On n'est pas comme en famille. Il faut s'intégrer.

Chloé (2^{de}) : Mais la phase d'intégration ne dure pas longtemps. En fait, l'internat devient comme une deuxième famille, avec les grands

qui s'occupent des plus jeunes. Les vrais amis sont ici, maintenant.

Victor (3^e) : L'inconvénient, c'est que c'est plus difficile de voir ses amis de l'extérieur. Ne serait-ce que des élèves externes.

Dashara (3^e) : Oui, pour les exposés ou les travaux de groupe, c'est plus compliqué pour nous.

Victoria (1^{re}) : Je suis venue ici pour me mettre au travail, car mes parents n'avaient pas assez de temps pour m'aider. Et ça s'est bien passé dès mon arrivée : la journée d'intégration m'a permis de rencontrer celle qui partagerait ma chambre. Je n'ai pas eu de problème pour m'adapter.

Anthony (6^e) : Ce qui est bien, c'est qu'on reste tout le temps ensemble, même les nouveaux. On ne se retrouve jamais tout seul à déprimer ou à penser à ses parents.

Caroline : C'est vrai que c'est un avantage de vivre entre ados : on discute beaucoup et on se comprend. Et puis, comme on finit par se connaître bien mieux que de simples camarades de classe, on est au courant des problèmes de chacun et ça permet de relativiser sa situation personnelle.

Chloé : En fait, la vie commune commence dès le réveil. Vers 7 heures, tout le monde est debout. Et, entre filles, on s'échange nos habits.

Iris (2^{de}) : Il n'y a qu'à voir : aujourd'hui, je ne porte aucune affaire à moi ! Et puis le matin, on rigole bien. On se moque de nos têtes pas réveillées. Ça met de bonne humeur pour le petit déj, au self, à 7 h 45.

Dashara : Moi, je préfère me lever plus tôt le matin. Comme ça, je suis tranquille pour prendre ma douche.

Nathalie (3^e) : Et puis le soir, rebelote,



« Nos familles nous manquent, mais on en profite mieux le week-end. Sans disputes. »



« La discipline est dure, mais ça aide à travailler. »

Photos : V. Leray

on se retrouve pour manger tous ensemble à 19 h 45.

Caroline : Ah ! c'est sûr qu'au niveau des horaires, on est bien cadrés ! À partir du lundi matin où le car vient chercher ceux qui, comme moi, habitent à Paris, jusqu'au vendredi, tout est minuté : les heures des repas, le réveil, le coucher, les heures d'étude.

Anthony : Moi, je trouve parfois dur de me coucher à 21 h 30... Surtout qu'après le dîner, nous les garçons, on vote pour savoir si on fait un foot ou si on rentre. Souvent on fait un foot, et c'est super. Mais le problème, c'est qu'après on a très peu de temps pour se préparer à dormir... C'est un peu la course !

Cyril (4^e) : Oui, surtout que si quelqu'un reste trop longtemps sous la douche, il se fait éjecter vite fait !

Victoria : Pour les lycéens, l'extinction des feux est à 22 h 30. Pour tenir le rythme, mieux vaut s'endormir vite, car, ici, on ne peut pas se coucher à 20 h 30. Il y a encore trop d'animation. Et, de toute façon, nous les grands, on a une heure et demie d'étude avant et après le repas. Ce qui nous mène déjà à 21 h 15.

Cindy (5^e) : Un inconvénient, c'est qu'au collège, lorsque les cours finissent plus tôt, on va directement en permanence, au lieu de se détendre.

Xième me famille >>

Sarah (3^e) : D'un autre côté, ça aide à se mettre au travail. On est plus à ses devoirs qu'aux loisirs, contrairement à chez soi : pas de télé, ni de frigo, ni internet avec MSN, seulement une heure de portable... Et, finalement, c'est étrange, mais ça ne me manque pas. Quelque part, c'est rassurant de voir qu'on peut se passer de tout cela.

Cyril : Moi, je suis nouveau, et la discipline me semble vraiment dure. Par exemple, je suis à la plonge pendant deux semaines, à cause d'une décoration, dans ma chambre, qui a été jugée de mauvais goût.

Rudy : C'est vrai, c'est un peu dur, mais je suis arrivé ici parce que je ne supportais pas les ordres. Et maintenant, j'ai compris que les règles sont nécessaires.

Victoria : Au contraire, je m'attendais à pire ! Parfois, j'ai l'impression d'avoir plus de liberté ici que chez moi.

Caroline : C'est sûr qu'au collège, on en bave un peu. C'est strict. Au lycée, on a plus de liberté. On garde nos portables plus longtemps sur nous. On a des pauses sans surveillance.

Chloé : Les gens extérieurs imaginent toujours une discipline de fer, lorsqu'on parle d'internat. Mais ce qui prime, c'est la vie de groupe, l'entraide.

Caroline : Par exemple, hier, on a instauré officiellement un tutorat des 20 collégiennes par les 15 lycéennes. Chacune a dit ses besoins, et on a constitué des binômes.

Iris : On donnait déjà un coup de main aux plus jeunes qui nous le demandaient, mais là on a des rendez-vous fixes dans la semaine.

Anthony : Moi, ce que je n'aime pas trop, c'est que pour les petits il y a un contrôle des devoirs...

Iris : Peut-être, mais moi je suis venue ici pour mieux travailler. J'ai commencé par redoubler ma 3^e, mais, depuis, j'ai appris à gérer mes devoirs. Ceux qui arrivent en 6^e sauront ensuite être sérieux dans leur travail, gérer leur emploi du temps, faire leur lit le matin. Autant de choses auxquelles on ne pense pas chez soi, car les parents le font ou nous disent de le faire.

Victoria : La vie en internat, ça rend plus mature, plus autonome.

Anthony : La grosse différence avec avant, c'est qu'on ne voit pas ses parents le soir.

Alice (6^e) : C'est d'être séparé de sa famille qui semble le plus dur quand on arrive. Mes frères et sœurs me manquent énormément. Mais, d'un autre côté, c'est plus cool le

week-end, parce que je profite mieux d'eux et qu'on ne se dispute quasiment plus.

Cindy : Pareil pour moi. Et puis, c'était tellement la bagarre chez moi que c'était impossible de travailler. D'ailleurs, j'avais redoublé.

Iris : C'est avec ma mère que je ne m'entendais plus du tout. Maintenant, on dîne toutes les deux, les vendredis et les dimanches soir, et nos relations se sont beaucoup améliorées. Elle accepte lorsque j'ai eu une mauvaise note. Et je suis contente lorsque j'en ai de bonnes à lui annoncer.

Victoria : On travaille davantage la semaine, mais on a plus de liberté le week-end. Et le travail scolaire est moins un sujet de discorde en famille.

Cyril : Moi, je ne travaille plus jamais à la maison. Je m'arrange pour m'avancer au maximum le jeudi soir.

Cloé (5^e) : Chez moi, c'est ma grande sœur qui s'est mise à se disputer tout le temps avec ma mère. Du coup, j'ai voulu faire comme elle et je suis partie en CM2 chez les sœurs. En 6^e, je suis venue ici, et je me plais toujours bien.

Chloé : Je suis venue ici lorsque mes parents se sont séparés. C'était très compliqué. Ici, j'ai retrouvé un équilibre.

Victor : Moi aussi je me concentre mieux ici, car ça n'était pas toujours facile à la maison, avec mon grand frère.

Nathalie : C'est moi qui ai choisi de devenir interne en 6^e pour éviter de rester trop souvent toute seule chez moi. Mon père m'avait fait peur lorsqu'il m'avait raconté ses années de pensionnat. J'ai été soulagée de découvrir quelque chose de très différent ici.

Caroline : Je suis déléguée pour le lycée. J'assume le lien entre tout le monde et entre les élèves et les adultes. Notre surveillante, Mme Baisle, est géniale, on peut tout lui dire. Mais les nouveaux ne se confient pas forcément tout de suite à elle. Et puis, les déléguées relaient les suggestions ou les demandes des élèves, comme l'organisation d'un repas spécial en fin d'année.

Victoria : Il y a parfois des ten-

sions passagères à gérer, liées à la fatigue, aux petites jalousies...

Nathalie : Moi, je suis la plus ancienne des internes, et je suis déléguée pour le collège. Cette année, les filles ont proposé des activités comme la poterie ou la pâtisserie pour animer les soirées.

Chloé : Il y a des moments forts comme la préparation de Noël. On fabrique une décoration spéciale tous ensemble et on fait le sapin.

Nathalie : On organise aussi un système de cadeaux à Noël et à Pâques.

Caroline : Et une fois par mois, on fait un gâteau pour fêter les anniversaires.

Iris : Eh oui ! il y a toute une vie à l'internat. D'ailleurs, on a fait des panneaux photos qui la racontent : les lettres qu'on reçoit parfois ; l'atelier perles ; l'heure du portable, avec une horloge à côté, pour rappeler que c'est limité ; le soir, la séance cosmétique des filles et la tisane, avant d'aller dormir. Là, on peut voir la déco des chambres, qui nous aide à nous sentir chez nous. Ici, c'est le lundi matin : on monte nos valises dans nos chambres. Jeudi soir, on les boucle. Et puis, la photo de la fin, la plus importante : le panneau de l'amitié.

PROPOS RECUEILLIS PAR
VIRGINIE LERAY

1. Adresses : 1 rue Saint-Merry, 77300 Fontainebleau (collège) ; 18 boulevard Maginot, 77300 Fontainebleau (lycée). L'ensemble réunit 1 030 élèves dont 120 internes.



« On s'échange
toutes nos affaires.
On partage tout. »

L'école catholique en Lituanie

Quand la Lituanie, ex-pays du bloc de l'Est, a proclamé son indépendance en 1990, l'Église a dû repartir de zéro. L'école catholique, dans la même situation, a choisi de s'ouvrir sur l'extérieur et a pu ainsi bénéficier de plusieurs programmes qui lui ont permis de sortir de son isolement.

ÉTIENNE VERHACK¹



La Lituanie compte environ 3,5 millions d'habitants. Dans ce pays, la première occupation russe a entraîné une déportation que l'on pourrait qualifier de « sélective » : départ massif des leaders (instituteurs, professeurs, universitaires, prêtres). Après une période de quelques années, la seconde occupation russe a, quant à elle, entraîné une déportation massive des populations, surtout rurales : quelque 300 000 personnes ont été déplacées, soit 10 % de la population. Ici, le communisme a été très sévère : pas d'université catholique et dispersion de tous les ordres religieux. Quant à la catéchèse, même sous sa forme clandestine, elle était quasi inexistante (ce qui ne fut pas le cas en Pologne). Conséquence : toute une génération a grandi sans jamais approcher l'Église. La peur n'y était pas pour rien ! J'ai rencontré deux religieuses, également sœurs au sens familial du terme, dont même les parents n'ont jamais su qu'elles vivaient, après leur travail, dans une communauté religieuse clandestine.

La Lituanie a proclamé son indépendance en 1990. Il a fallu repartir de zéro. En rouvrant les séminaires pour commencer. Sous le régime communiste, il y avait un séminaire à *numerus clausus*. Actuellement, la formation des séminaristes est, pour une part, assurée par la Congrégation de Saint-Jean. Son recteur, qui est extrêmement jeune, est l'un des premiers prêtres issus de ce lieu de formation qui accueille actuellement soixante séminaristes.

Il a également fallu créer des institutions caritatives, des écoles catholiques, et relancer l'action sociale. L'intelligentsia catholique, en Lituanie, est à l'heure actuelle peu nombreuse. L'un de ses représentants, le cardinal Audrys Juozas Backis, a des liens avec la France. Né en Lituanie, il a été éduqué à Paris, avant de

suivre des études de théologie à Rome, et de devenir nonce apostolique aux Pays-Bas.

Premier établissement catholique du pays, l'école Évêque Vincentas Borisevicius, à Telsai, est devenue un gymnase (lycée) en 2002. Entre 1990 et 2006, le nombre d'établissements scolaires catholiques a constamment augmenté. Les plus grands sont les deux collèges des Jésuites (à Vilnius et Kaunas) et un collège sous tutelle des Pères Marians (une congrégation locale), à Marijampole. Pour l'instant, l'enseignement catholique lituanien réunit 30 écoles, 1 000 professeurs et éducateurs et 11 500 élèves, soit 2 % des enfants scolarisés.

Miroir d'une jeune Église minoritaire qui se construit avec beaucoup d'élan, les écoles se sont assez vite engagées dans les contacts internationaux.

L'ensemble des établissements s'est d'abord rassemblé dans l'« Union des écoles catholiques ». En 1995, est née l'« Association lituanienne des éducateurs des écoles catholiques ». Cette dernière s'est transformée, en 2004, en « Association nationale des écoles catholiques ». En 1996, l'Union est devenue membre du Comité européen pour l'enseignement catholique (CEEC).

Nous l'avons vu plus haut, les jeunes générations ont très peu de notions religieuses du fait de l'occupation soviétique. L'Église doit donc réaliser un énorme effort de catéchèse des en-



Photos : D. R.

Établissements phares... En haut : le collège jésuite de Vilnius. En bas : le collège marian de Marijampole.

fants. Les parents n'ont, pour la plupart, pas la foi. Comment faire la part des choses entre vieille tradition et foi ? On compte 10 % de pratiquants dans les villes et 80 % dans les villages. Ce qui frappe d'emblée dans ces écoles, c'est la jeunesse des cadres enseignants. Miroir d'une jeune Église minoritaire qui se construit avec beaucoup d'élan, les écoles se sont assez vite engagées dans les contacts internationaux, et pas seulement au niveau européen. La préférence va visiblement aux pays anglophones. Cela est sans doute dû à la formation des Jésuites, mais c'est aussi la conséquence du manque d'intérêt et d'aide directe de la part des pays européens (hormis l'Allemagne, l'Irlande et l'Écosse) pendant les premières années d'indépendance. Quelques jeunes prêtres ayant fait des études à l'étranger (à Rome ou aux États-Unis, principalement) s'investissent dans la formation.

C'est ainsi que les écoles catholiques collaborent avec le *Craighead Institute* (Glasgow), un

institut de formation enraciné dans la spiritualité ignatienne et dans la pastorale sociale, et aussi avec le *Saint Andrew's College* (toujours en Écosse) pour la formation des chefs d'établissement et des éducateurs. Côté américain, des échanges d'élèves s'effectuent dans le cadre du programme *Global Outreach*, et le *Catholic Religious Aid* apporte un soutien financier à des activités éducatives.

Se former et témoigner

Sans entrer dans le détail, il nous a semblé intéressant de présenter les programmes que nous venons d'évoquer.

Pour les chefs d'établissement, les enseignants et les éducateurs

● L'Association nationale des écoles catholiques propose chaque année des conférences pour ses membres. Les thèmes abordés sont aussi bien « les défis de l'école catholique » que « le management et le planning ». Ces conférences sont organisées sous la responsabilité d'un professeur de l'université de Glasgow. Cette même association organise également des retraites pour les chefs d'établissement et pour les professeurs. Elle sert aussi de relais avec l'Institut « Vie et Foi » pour l'organisation de retraites pour les éducateurs.

● « *Affirme* » est un programme sur le modèle de celui créé pour les écoles catholiques par le

Craighead Institute d'Écosse. Il consiste en six exercices de réflexion et/ou six sessions de partage sur la foi. Ces sessions peuvent durer de 80 à 120 minutes, jusqu'à deux journées, une ou deux fois par année scolaire.

● Le « programme de développement pour les écoles catholiques : Foi et Apprentissage », de la Commission de l'enseignement catholique d'Écosse, s'attache à développer l'identité de l'école catholique et à évaluer ses progrès. Il est composé de six modules d'autoévaluation à suivre pendant trois ans. Ce programme inclut également des conseils de gestion des écoles.

● « Apprendre à réfléchir de façon critique » est un programme développé, dans le cadre d'ateliers, par le Centre lituanien de didactique moderne. Le but est de former les élèves à une pensée critique.

● Les « cours *APPLE - American Professional Partnership for Lithuanian Education-* » élaborent des cours à la demande des enseignants.

Pour les élèves

● « *TEC - Teenagers Encounter Christ* » (en français : « Les teenagers rencontrent le Christ. »). Ce programme autour de l'Évangile s'adresse aux adolescents et aux jeunes adultes. Il a été élaboré aux États-Unis, dans le Michigan, par le père Matthew Fedewa et Dorothy Gereke, suite à ce constat : les Américains rencontraient des difficultés dans l'organisation de retraites

« classiques » pour leurs élèves. Le mouvement TEC essaie d'y remédier, en portant une attention particulière à la foi, en proposant une liturgie attractive, et surtout en s'attachant à bâtir une communauté en partant de la question « Comment vivre ensemble ? »

● « Les journées du petit théâtre », festival pour les élèves de lycée, est ouvert à tous les établissements de Lituanie. Il a pour but de développer l'amitié et la collaboration autour d'un thème et du théâtre scolaire.

● « *Global Outreach* », déjà cité, est un programme d'échanges entre élèves des pays de l'Est européen³ et des mouvements d'Église des États-Unis. Objectif : former de jeunes leaders catholiques.

● « *Kairos* » propose des retraites durant lesquelles des étudiants témoignent à leur façon devant des élèves plus jeunes. ♦

1. Secrétaire général du Comité européen pour l'enseignement catholique (CEEC).

2. Pour en savoir plus sur ce mouvement, voir son site (en anglais) : www.teconference.org

3. Ce programme concerne la République tchèque, la Hongrie, la Lituanie, la Lettonie et la Slovaquie.

Site internet : www.globaloutreachprogram.com

Savoir +

➤ Pour contacter l'Association nationale des écoles catholiques : NACS, Father Gintaras Vitkus SJ, Rotusės 9, LT-44280 Kaunas. E-mail : kmasociacija@icn.lt

Testez la FAC avant le BAC !

Un vrai cours dans une vraie FAC...

Une occasion à ne pas manquer d'être pour un jour étudiant en 1^{ère} année de lettres modernes, histoire, philosophie, sciences sociales et économiques, anglais, espagnol, allemand...

Au choix !

Mercredi 6 décembre de 13h30 à 18h

Pour recevoir une INVITATION

www.icp.fr

01 44 39 52 52



Institut
Catholique
de Paris

21 rue d'Assas - 75270 Paris Cedex 06

Établissement privé d'enseignement supérieur - Association reconnue d'utilité publique

Systemes éducatifs : l'argent ne fait pas le meilleur

En matière d'éducation, la France concentre ses efforts financiers sur l'enseignement secondaire. Pour l'enseignement supérieur, ses dépenses sont inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE.

VÉRONIQUE GLINEUR

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a livré en septembre dernier son rapport annuel¹ sur les systèmes d'éducation de ses membres². La France a manifestement encore beaucoup à faire. Notre pays consacre 6,3 % de son produit intérieur brut aux dépenses d'éducation, soit un chiffre plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE (5,9 %), indique l'édition 2006 de *Regards sur l'éducation*. Avec 7 807 dollars par élève ou étudiant, du primaire à l'enseignement supérieur (soit 980 dollars de plus que la moyenne de l'OCDE), le système éducatif français figure parmi les plus coûteux. Spécificité française, l'effort financier bénéficie à l'enseignement secondaire. Avec un montant de 8 653 dollars, le coût annuel d'un collégien ou d'un lycéen français est, en effet, supérieur de près de 25 % à la moyenne OCDE (6 962 dollars). L'importance des dépenses consacrées aux collèges et lycées tient à différents facteurs, au nombre desquels un taux élevé de redoublement : la France se distingue comme le pays où on le pratique le plus dans l'enseignement secondaire. « *Le redoublement est considéré par certains, en particulier les enseignants et les chefs d'établissement, comme une stratégie permettant de faciliter l'apprentissage et d'améliorer les performances* », rappelle l'OCDE. Ce qui reste à prouver : « *De nombreuses études montrent que les redoublants ne sont pas plus susceptibles d'obtenir de meilleurs résultats que leurs condisciples, à niveau égal de compétence* ». Quant à la Finlande, qui affiche des taux de redoublement parmi les plus faibles (moins de 3 %), elle figure au nombre des pays les mieux classés dans les comparaisons internationales des résultats scolaires. Autre élément qui explique le poids financier de l'enseignement secondaire : une scolarité chargée. Les élèves français ont beaucoup plus



Cherchez l'erreur... Entre 7 et 14 ans, le jeune Français accumule 7 500 heures de cours, contre 5 500 seulement pour l'élève finlandais. Et pourtant, en mathématiques, les résultats des Finlandais sont nettement supérieurs.

d'heures de cours, en particulier au collège et au lycée, que les autres élèves de l'OCDE. *Regards sur l'éducation* montre ainsi que les jeunes Français suivent plus de 7 500 heures de cours entre 7 et 14 ans, contre 5 500 en Finlande – pays qui affiche de très bons résultats scolaires – la moyenne de l'OCDE se situant autour de 6 848 heures. L'effort financier consenti par la France a-t-il eu pour effet d'améliorer l'efficacité du système éducatif ? Certains des indicateurs livrés par l'OCDE permettent d'en douter.

La France peine à réduire l'inégalité sociale devant l'école.

Ainsi, en mathématiques, les jeunes Français de moins de 15 ans enregistrent des résultats moyens (la France n'arrive qu'en 13^e position) mais très en deçà de ceux de la Finlande, de la Corée du Sud ou des Pays-Bas. La France peine, par ailleurs, à réduire

l'inégalité sociale devant l'école. L'étude montre, en effet, que dans les pays de l'OCDE les élèves issus des milieux les plus défavorisés ont en moyenne 3,5 fois plus de risques d'obtenir de faibles performances en mathématiques que les élèves issus des milieux privilégiés. Un risque qui grimpe à 4,3 fois pour la France et qui place cette dernière en tête des pays les plus inégalitaires.

Loin derrière

Le coût annuel d'un étudiant s'élève, en France, à 10 704 dollars, soit 5 % au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (11 254 dollars) et loin derrière les pays qui donnent la priorité à l'enseignement supérieur. D'autre part, au sein de l'enseignement supérieur, les dépenses par étudiant qui fréquente l'université sont très nettement inférieures à celles qui sont consacrées aux écoles de commerce ou d'ingénieurs.

Côté résultats, entre 2000 et 2004, le taux d'obtention d'un diplôme du supérieur a augmenté en France. Reste que le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur est très en deçà de la moyenne de l'OCDE (de l'ordre de 25 %, contre près de 35 %). Une situation qui tient au fait qu'en France une part importante des étudiants opte pour des études supérieures courtes (19 % contre 9 % pour la moyenne OCDE). *Regards sur l'éducation* montre aussi que 20 % des étudiants qui entament une formation de type universitaire échouent et que 15 % se réorientent : des chiffres qui mettent en évidence les failles de l'orientation à l'issue de l'enseignement secondaire. ♦

1. *Regards sur l'éducation - les indicateurs de l'OCDE 2006*, OCDE, 500 p., 65 €. On trouvera une présentation et un résumé de cette étude sur le site www.oecd.org (cliquer sur « Français » / « Par thème » / « Éducation » / « Statistiques »).
2. L'OCDE regroupe 30 pays membres à travers le monde, tous attachés à la démocratie et à l'économie de marché.

Frères, semeurs d'écoles

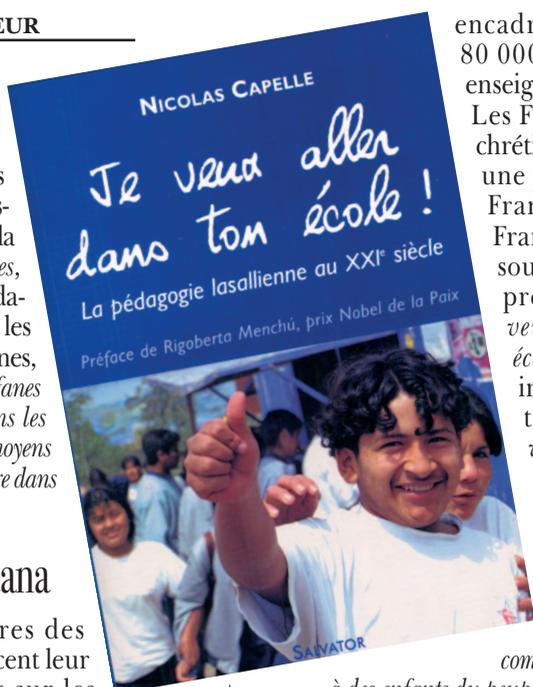
En octobre 2005, Nicolas Capelle¹ réunissait quelque vingt Lasalliens « engagés sur des terres hautement citoyennes ». Leurs témoignages sont publiés dans *Je veux aller dans ton école !*²

VÉRONIQUE GLINEUR

1706 : Saint Jean-Baptiste de La Salle fonde, à Reims, les Frères des écoles chrétiennes. 1706, c'est aussi l'année de parution de la *Conduite des écoles chrétiennes*, texte fondateur de la pédagogie mise en place par les Frères des écoles chrétiennes, qui « traite "des exercices (profanes et religieux) qui se font dans les écoles chrétiennes" et "des moyens d'établir et de maintenir l'ordre dans les écoles" [...] »³.

De Roubaix à Tijuana

Aujourd'hui, les Frères des écoles chrétiennes exercent leur mission dans 80 pays sur les cinq continents, au sein de plus de 1 000 institutions éducatives qui, de l'école maternelle à l'université, accueillent environ 1 300 000 élèves et étudiants



encadrés par quelque 80 000 éducateurs et enseignants.

Les Frères des écoles chrétiennes, c'est aussi une pédagogie dont Françoise Cros et Francine Vaniscotte soulignent, dans la présentation de *Je veux aller dans ton école !*, le caractère innovant et ambitieux : « Nous savons [...] combien les écoles des Frères relevant des principes de Jean-Baptiste de La Salle ont été novatrices au XVIII^e siècle,

combien elles ont permis à des enfants du peuple d'apprendre à lire et à écrire, selon des méthodes qui ont largement inspiré par la suite l'enseignement public de France et d'ailleurs. »

Qu'en est-il aujourd'hui de cette pédagogie ?

C'est à cette question que répondent les auteurs réunis par Frère Nicolas Capelle.

Du bidonville de Nairobi (le plus grand d'Afrique) à Roubaix ; des aborigènes d'Australie aux gens du voyage ; de Tijuana, ville mexicaine « dont se sont emparés les mafias du narcotrafic et du trafic des sans-papiers », à une banlieue défavorisée de la région parisienne ; de l'Asie multiculturelle et multireligieuse aux écoles San Miguel : *Je veux aller dans ton école !* raconte les expériences éducatives de Lasalliens « engagés sur des terres hautement citoyennes », selon Frère Nicolas Capelle. Des expériences qui, souligne-t-il, témoignent de ce que « l'œuvre lasallienne d'éducation contient en son sein des lignes d'action porteuses du meilleur de ce que sera l'éducation de demain pour le développement intégral de la personne ainsi que pour la transformation des sociétés et l'exigence éthique pour un monde de plus en plus interdépendant ». ♦

1. Frère Nicolas Capelle est Provincial du District de France, Suisse, Grèce et Djibouti.

2. Nicolas Capelle (dir.), *Je veux aller dans ton école ! - la pédagogie lasallienne au XXI^e siècle*, Salvator, 2006, 294 p., 19,90 €.

3. *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Éd. Don Bosco, 2001.

« On veut apprendre à lire et à écrire »

Pendant 19 ans, Frère Dominique a été en poste « dans un établissement pour riches, dans une banlieue chic ». En 1978, il a rejoint un de ses Frères dans une banlieue parisienne défavorisée. Extrait de son témoignage* intitulé « Semeurs d'écoles ».

▶ Une poignée de jeunes dans une banlieue défavorisée de la région parisienne s'adresse un jour à un Frère dans la rue et lui demande de leur faire une école. Il répond que l'école existe déjà et qu'ils n'ont qu'à y aller. Mais, lui rétorquent-ils : « On ne veut plus y aller dans cette école. On veut apprendre à lire et à écrire. » Et le Frère de leur répondre : « Votre école est faite pour cela ! » À quoi les jeunes ripostent par un : « Ce n'est pas notre école ; elle n'est pas faite pour nous. »

Le Frère n'est pas un aviateur, on ne lui demande donc pas de dessiner un mouton. Puisque lui-même a été enseignant et... Frère, ces enfants préfèrent lui demander quelque chose d'utile comme une école, pour apprendre véritablement à lire et à écrire.

Ces enfants sont les tristes « petits princes »

d'une sorte de désert : les rues de leur cité sont pourtant sur la même planète que nous. Leur quartier est un monde à part, une école dont la loi n'est pas écrite : se défendre, cogner, régner ou se soumettre. [...]

Ce printemps 1978, le Frère interpellé par les jeunes pour créer une école, reste abasourdi par les paroles de plus en plus pressantes, véhémentes des enfants et des jeunes Français, Portugais, Espagnols.

Ce qu'ils avouent, leur absentéisme, leur illettrisme, est confirmé par les assistantes sociales, et les jeunes reviennent bientôt avec une liste de 40 noms d'enfants de la cité qui ne savent ni lire ni compter.

En juin 1978, après débats, discussions et démarches, les Frères de Paris décident l'ouverture d'une école de quartier pour les 30 garçons

et filles inscrits volontairement, d'eux-mêmes. [...]

Personne n'osait présager de la durée de vie de l'école lorsqu'elle est née en septembre. Pourtant elle va grandir, prendre sa place dans le quartier [...].

« Maintenant, j'ai de quoi rêver », dit un jeune ; et un autre ajoute : « Je ne savais pas que cela existait des gens si gentils » ; un troisième dit, en montrant son cœur : « Cela va rester là. » Des étincelles, des grains semés, juste ce qu'il faut parfois pour éveiller la curiosité, allumer un désir, prendre le goût de connaître, de découvrir, d'être attentif. Et se passer de la peur.

DOMINIQUE DUBUS

* À lire dans son intégralité pages 135 à 147 de *Je veux aller dans ton école !* (cf. note 2 ci-dessus).

Soif d'une autre faim

Thème de la troisième édition du Festival de la Bible : « Changer de faim¹ ». Du 22 au 26 septembre 2006, à Bordeaux, spectacles, expositions, conversations autour de textes bibliques et conférences ont tenté de dire comment la nourriture peut être un chemin vers Dieu. Voici une synthèse de quelques-uns des propos tenus.



du pied sur le sol) et les écailles formant une carapace isolante. Une rupture accentuée par l'idée de mouvement (interne pour les ruminants et externe pour les animaux aquatiques, grâce aux nageoires). Pour les oiseaux, une simple liste est établie, éliminant rapaces et corvidés. Car bien qu'en apparence vivants, ils s'animent la nuit, et/ou se nourrissent de charognes. » Des critères tant internes qu'externes sont donc requis. Le simple contact avec un sujet impur est suffisant pour corrompre ce qui ne l'est pas. Ainsi, est-ce le cas d'une charogne tombant sur des graines ou dans un vase en argile. « Dans le premier cas, l'impureté touchant des

EMMANUELLE DIAZ

La nourriture a toujours occupé une place certaine – fût-ce sous forme de sacrifice – dans les rapports que l'être humain entretient avec le divin. Elle est indissociable de toutes les grandes fêtes religieuses, l'homme ayant codifié son rôle et son contenu, en même temps que les liens qui l'unissent à Dieu.

Fruit de la tradition, la nourriture est souvent réglementée, voire soumise à une véritable législation dans les textes sacrés – des lois où les interdits, nombreux, sont parfois considérés comme inviolables, ce qui n'a fait qu'accroître sa symbolique.

Elle n'est plus, dès lors, appréhendée comme un simple aliment, mais comme un véritable chemin vers Dieu, régi par des règles complexes pour une faim qui ne l'est pas moins. « Ainsi, dans la religion hébraïque², précise Philippe Leruste³, Dieu établit une sélection au sein des différentes espèces d'animaux, afin de déterminer ceux qui seront comestibles pour l'homme. » Une énumération qui, bien que

semblant aussi arbitraire qu'éclectique, ne doit rien au hasard.

« Selon la Genèse, explique-t-il, l'homme naît de la terre qui fournit la matière, et de Dieu qui, par son souffle, apporte la vie, ce que la terre seule ne peut faire. Pour ne pas porter atteinte à sa nature d'être vivant, l'homme doit se nourrir d'animaux qui le sont aussi, mais seuls ceux ayant opéré une scission symbolique avec la terre sont propres à sa consommation, précise le Lévitique. Il s'agit, concernant les animaux terrestres, des ruminants ayant le sabot fendu, et pour les animaux aquatiques, de ceux possédant écailles et nageoires. La séparation avec la terre étant représentée par la fente du sabot (l'animal ne posant pas la totalité

êtres en devenir, elle atteint, comme chez l'enfant, le "potentiel de vie". Et dans le second, le vase en argile, tout comme l'homme adulte, n'est perverti que par son contenu. L'homme restant alors impur "jusqu'au soir", c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il ne soit plus aveuglé par ces valeurs », poursuit Philippe Leruste.



Deux moments du Festival de la Bible 2006. En haut : une évocation de Soucoth, fête de la récolte des fruits dans la religion juive. En bas : Jean-Pierre Duplantier parle du Dernier Repas.

Hautement symboliques, les lois alimentaires visent donc à purifier l'homme afin de favoriser son élévation spirituelle. Dieu place l'être humain dans un circuit où intériorité et extériorité sont à articuler. Ce que l'on montre à l'extérieur doit correspondre à ce que l'on porte en nous. Loin de représenter de réels interdits, les textes sacrés apparaissent ainsi comme une mise en garde de l'homme contre des décisions, des choix de vie qui risqueraient de le corrompre. « À ce titre, précise Marie Balmarty⁴, l'interdiction faite à Adam de manger des fruits de l'arbre de la connaissance est significative. Cette nourriture qui ferait de lui l'égal de Dieu ne lui est pas destinée et finit par causer sa perte. » Il y aurait donc pour l'être humain une bonne et une mauvaise nourriture, et par là même, une bonne et une mauvaise faim. Mais alors, quelle est-elle ? Et pour quel corps ?

Origine spirituelle

Pour Marie Balmarty, « si l'homme se nourrit de pain, il se nourrit aussi de parole ». La psychanalyste cite alors René Char⁵ : « Avant de te connaître, je mangeais et j'avais faim, je buvais et j'avais soif, bien et mal m'indifférait. Je n'étais pas moi mais mon prochain. » Puis elle ajoute : « L'homme est donc toujours en attente de l'autre. La parole libératrice devenant même, chez Freud, un moyen de guérison. Cette parole ne peut cependant être formulée ou entendue par le patient que dans le cadre d'une relation librement consentie. C'est-à-dire lorsqu'il a accepté d'être accueilli par l'autre, et surtout, de le laisser entrer. »

*Hautement symboliques,
les lois alimentaires
visent donc à purifier l'homme
afin de favoriser
son élévation spirituelle.*

La difficulté majeure réside dans les barrières que nous mettons entre nous. Mais ce désir d'une relation privilégiée, cette faim de celui qui nous invite dans son for intérieur et que l'on peut recevoir dans le nôtre semble être dans la nature profonde de l'homme. Une faim qui aurait une origine spirituelle. « Dans les évangiles, explique Jean-Pierre Duplantier⁶, Jésus précise que tout homme est "la lumière de la terre". Tout comme le souffle de Dieu pour Adam, cette lumière que chacun porte en soi est sa source de vie, sa part de divin. Liée à Dieu, elle est aussi ce qui relie les hommes entre eux, chaque lumière se nourrissant des autres. Là est la source de notre désir de nouer des relations, de

notre faim. Mais cela n'est cependant possible qu'avec notre consentement. Aussi est-elle située dans un endroit⁷ que nul ne peut forcer. Celui qui, du fait même qu'il y est autorisé, pénètre dans cet endroit (resté vide et disponible à la visite de celui qui demande à y entrer) doit donc pouvoir nourrir cet espace de nous qui ne demande qu'à l'être. Ainsi, lors de la Cène, le Christ va-t-il à la rencontre de ses disciples en demandant, avant toute chose, à être reçu par eux. Le pain et le vin ne devenant son corps et son sang qu'à partir du moment où ils ont été offerts (et acceptés). De même, toute relation qui nous nourrit et nous fait grandir participe et nous fait participer du divin. »

Faire tomber nos barrières

Une limite cependant : pas plus qu'on ne fait des réserves de prières, on n'en fait de cette manne. Marie Balmarty rappelle qu'« on ne récite pas le "Notre Père" en demandant notre pain pour le mois ou pour l'année ».

« Mais accepter de laisser l'autre entrer et nous nourrir, souligne Jean-Pierre Duplantier, c'est aussi accepter de se laisser transformer par lui. Or, celui qui entre, vient en simple invité et donc dépouillé de ses propriétés. Il n'y a plus, dès lors, que des relations d'égal à égal. Dans ce lieu, nous sommes au-delà du "Notre Père". Là est la conversion en Christ, lorsque l'on prend conscience de notre désir d'être nourri par Lui et que nous acceptons de Le recevoir. Les interdits n'ayant d'autre rôle que de nous aider à acquérir assez d'humilité pour faire tomber nos barrières, regarder l'autre comme son égal et le laisser entrer. » « Aussi, conclut Marie Balmarty, cela prend du temps de changer de faim, car il nous faut passer de la faim avide des choses qui nous donneraient du pouvoir sur l'autre à celle qui nous fait demander son hospitalité. »

1. Le Festival de la Bible a réuni environ 3 000 spectateurs. Il était organisé par Espace 3, une association bordelaise fondée en 1982 qui privilégie le théâtre, le chant et l'événement, au carrefour des démarches artistiques, intellectuelles et spirituelles.



Chercheurs de sens. Ouksem et Dâssin ne veulent pas que l'armée emporte le corps de « Frère Charles ».

Un spectacle itinérant sur Charles de Foucauld

Le Hoggar, près de Tamanrasset, 1916. L'armée française s'apprête à emporter le corps du père Charles de Foucauld. Après dix années passées à étudier et retranscrire la langue des Touaregs, le tamacheq, « Frère Charles » vient de mourir, laissant derrière lui une œuvre incontournable sur la civilisation berbère. Mais cet homme, qui était-il vraiment pour les Touaregs ? Que leur a-t-il laissé de lui après être « passé obscur sur terre comme un voyageur dans la nuit » ? Ouksem et Dâssin sentent bien que l'essentiel n'est pas dans ces milliers de pages qui repartiront bientôt pour la France. Ils veulent connaître le « marabout chrétien », comprendre le sens de ce curieux cérémonial auquel il se livrait à l'abri des regards, dans son ermitage. Ils veulent connaître l'ami caché et son « Dieu caché* ». Mais comment eux, les « oubliés de Dieu** », comprendront-ils le mystère de l'Eucharistie ? « Explorer la succession de Charles de Foucauld chez les Touaregs eux-mêmes conduit à assister à une rencontre où le vis-à-vis ne suffit pas », explique Jean-Marie Despeyroux. « Car chez le père de Foucauld, l'Eucharistie prend tout son sens, compte tenu des rapports intimes et personnels qu'au travers du rituel, il entretenait avec Dieu. Dans cette relation basée sur l'affectif, poursuit-il, il importait avant tout, pour lui, de savoir se reconnaître pécheur. Car il faut être humble pour accepter de laisser entrer le Christ et pouvoir recevoir son corps, symbole de vie éternelle. » Ce beau spectacle, joué par trois acteurs, se déplace dans les diocèses et les établissements scolaires***. Avis aux amateurs... **ED**

* Titre du spectacle écrit et mis en scène par Jean-Marie Despeyroux, (directeur artistique d'Espace 3 et cofondateur du Festival de la Bible), créé à la demande de la Fraternité Charles-de-Foucauld, à l'occasion de la béatification de leur fondateur le 13 novembre 2005.

** Nom donné aux Touaregs par les musulmans.

*** Pour faire venir le spectacle dans votre diocèse ou votre établissement, contactez Jean-Marie Despeyroux, 11 bd du Président-Franklin-Roosevelt, 33400 Talence. Tél. : 05 56 80 39 60 et 06 87 55 27 19. E-mail : jmdespeyroux@numericable.fr. Coût : 2 000 € (transport et hébergement non compris). Durée : 1 h 50.

2. Lévitique 11.
3. Magistrat et vice-président de l'Amitié judéo-chrétienne de Bordeaux.
4. Psychanalyste et écrivain. En 2005, elle a publié *Le moine et la psychanalyste*, Albin Michel, 200 p., 16 €.
5. *En trente-trois morceaux*, Gallimard, coll. « Poésie », 1997, 4, 10 €.
6. Exégète, prêtre du diocèse de Bordeaux et cofondateur du Festival de la Bible.
7. « *Le château fort dans l'âme* », selon la formule de Maître Eckhart, théologien allemand (né vers 1260, mort en 1327).

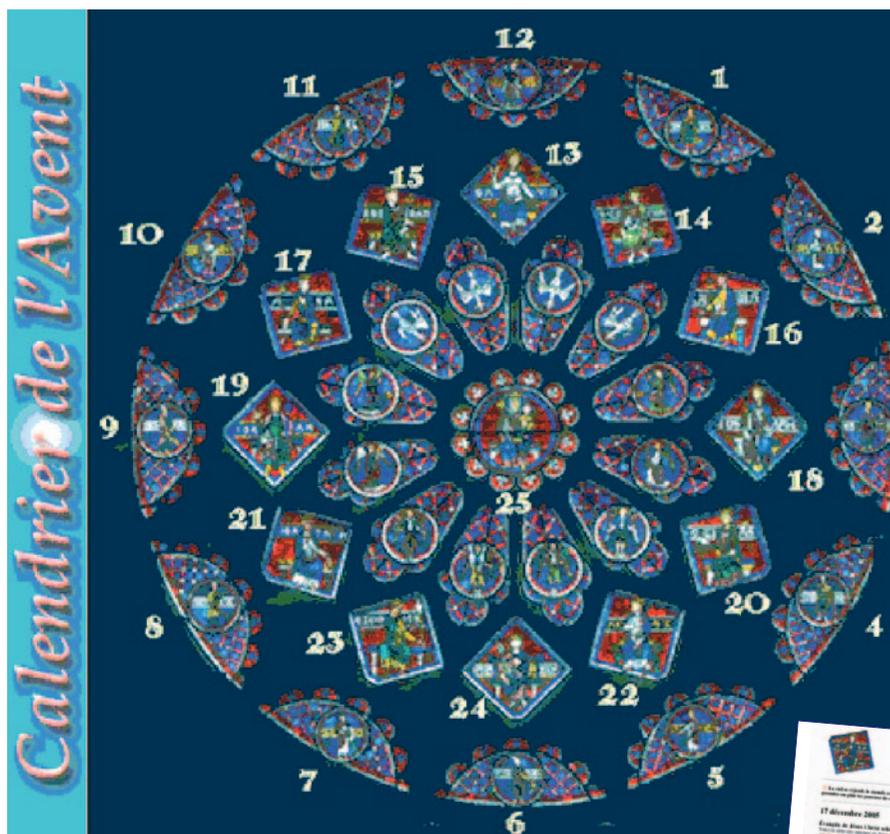
Entrez dans l'Avent !

Quatre semaines avant Noël, le dimanche de l'Avent ouvre l'année liturgique. Le 26 novembre 2006 marquera aussi le début de l'attente joyeuse de la naissance de Jésus-Christ. Une invitation à contempler un nouveau-né pour ébranler nos représentations d'un Dieu tout-puissant ; un temps pour regarder la personne comme un être fragile...

CLAUDE BERRUER¹

L'Église primitive ne connaissait que la fête de la Résurrection célébrée à Pâques. C'est au IV^e siècle, en Occident, que l'Église, désireuse de christianiser les fêtes populaires marquant le solstice d'hiver, et le retour de la lumière, va instaurer, le 25 décembre, la fête de la Nativité. Le Christ, « soleil de justice », « lumière du monde », se substitue au « sol invictus », le « soleil invaincu » des cultes païens. C'est au XI^e siècle qu'est ajouté au cycle de Noël le cycle de l'Avent dont le premier dimanche inaugure la nouvelle année liturgique. L'année liturgique précédente, se clôt, elle, par la fête du Christ Roi de l'Univers. Les fidèles y contemplant Jésus, Seigneur, sur ce trône singulier qu'est la Croix et proclament leur attente « espérante » dans le retour du Christ, son second avènement. Puis nous entrons dans l'Avent qui célèbre l'arrivée, la venue du Sauveur : l'Avent, c'est l'avènement. Comme l'explique le Catéchisme de l'Église catholique : « L'Église actualise cette attente du Messie. En commençant la longue préparation de la première venue du Sauveur, les fidèles renouvellent l'ardent désir de son second avènement. » Cette articulation du faire-mémoire, du présent de la foi dans l'aujourd'hui et de l'attente dans l'espérance, est au cœur de la liturgie de l'Eucharistie comme le chantent les chrétiens : « Christ est venu, Christ est né ; Christ a souffert, Christ est mort ; Christ est ressuscité, Christ est vivant ; Christ reviendra, Christ est là. »

Le temps de l'Avent occupe le mois de décembre, où l'obscurité qui l'emporte sur la lu-



Attendre et préparer la venue du Christ. Grâce à ce calendrier de l'Avent, proposé sur le site internet du diocèse de Chartres, on chemine vers Noël en compagnie de prophètes et de rois de Juda : Amos, le 1^{er} décembre ; Habaquq, le 8 ; Asa, le 17...

mière peut réactiver les peurs primitives. Il est proposé aux chrétiens de ne pas se décourager, de ne pas s'angoisser, de ne pas hiberner. Il faut rester éveillé, se faire veilleur avec la même espérance que le guetteur qui attend le jour. Il patiente, vigilant dans la nuit, sans douter que l'aube ne survienne : « Peuple qui marchez dans la longue nuit, le jour va bientôt se lever », chante-t-on aussi. L'expérience spirituelle de l'Avent, c'est l'Espérance.

Attente patiente

Cycle du temps liturgique, attente d'un printemps nouveau qui substituera le vert des frondaisons et des prairies aux arbres secs et aux étendues grises de l'hiver, désir de la lumière sont symbolisés par les cou-

ronnes d'Avent. Rondes, habillées de feuillage vert, et supportant les quatre bougies allumées au fil des quatre dimanches de l'Avent. Symboliser le temps liturgique par une forme ronde ne signifie pas un infini ressassement de vains recommencements, mais l'éternelle nouveauté du mystère du salut à redécouvrir et approfondir sans cesse. Notre environnement disqualifie trop rapidement ce qu'on a à peine expérimenté, comme déjà révolu. L'Avent invite à retrouver le prix de la méditation, de l'intériorisation, de la lente et patiente appropriation. Et former à l'intériorité est un en-



D.R.

jeu majeur de la démarche éducative pour aujourd'hui.

À Noël, les chrétiens ne fêtent pas un événement vieux de plus de 2 000 ans. Ils adorent à la crèche un nouveau-né. Le salut donné est une promesse qui ne prend pas une ride, toujours incarnée par la vie qui naît. Et l'Avent invite à l'attente patiente de la naissance attendue. Avec Marie, qui en son sein, perçoit déjà la vie du Fils de Dieu, l'Avent nous appelle à ce fin silence qui permet de saisir Dieu à l'intime de nos vies. Avec Marie qui vit intérieurement tout ce que son « oui » au projet de Dieu bouleverse et déplace déjà, l'Avent nous appelle à redécouvrir et à refonder notre engagement de disciple. L'Avent, temps de préparation, d'attente, de patience, de maturation... Un temps qui « dure », à l'image de la longue attente du Messie par le peuple de Dieu. Vivre cette attente dans l'émerveillement de chaque jour qui s'étire, puis s'écoule, est la pédagogie du calendrier de l'Avent. Chaque jour est l'occasion d'évoquer un témoin de cette foi en désir. Un exemple : le diocèse de Chartres propose, sur son site, une très belle méditation de la rose nord de la cathédrale² : douze prophètes et douze rois de Juda entourent le Christ dont ils attendent et préparent la venue... Un clic par jour nous fait cheminer avec un personnage biblique. Et former à l'attente patiente est une urgence dans un environnement trop fasciné par le « tout, tout de suite ».

Tout élève porte en lui la nouveauté promise par sa naissance.

L'Avent, c'est aussi, au début de l'Évangile, la voix forte de Jean-Baptiste qui, vivant avec austérité, parle au désert pour annoncer la venue de Jésus. Quel contraste que cet appel au dépouillement dans nos sociétés qui ont fait de Noël une fête de la consommation ! Mais il faut surtout nous dépouiller de nos représentations de Dieu, pour accueillir l'Emmanuel, Dieu avec nous, dans le nouveau-né de la crèche. Après avoir célébré, à la fête du Christ Roi, Jésus en croix, nous attendons la venue de Jésus nouveau-né... Nos représentations de la toute-puissance de Dieu sont ébranlées par ces deux évocations de la fragilité que sont le crucifié et l'enfant naissant. « Par un excès d'amour, le Christ, Fils de Dieu, a voulu passer par l'état d'impuissance du tout petit enfant, le seul état qui mette un être dans les mains des autres, dans un total abandon³. »

C'est dans ce temps de l'Avent que se tiendra, dans chaque établissement, la journée des

Se préparer à Noël

▶ Présenter les fêtes religieuses qui rythment l'année, avec des rappels historiques, théologiques et liturgiques, tel est l'objet d'un document élaboré par le père Jean-Marc Vaillant*, responsable de la pastorale pour le diocèse de La Rochelle. Conçu en août dernier pour les établissements de Poitou-Charentes, on y trouve des initiatives possibles soit dans le cadre des disciplines, soit dans celui de la catéchèse. Pour Noël, voici quelques-unes de ses suggestions :

▶ Dans un lieu de passage fréquenté par les jeunes, et si possible par les parents, ou dans quelques classes, les élèves peuvent participer à la confection de décorations (crèche, installation d'affiches inspirées du temps liturgique...). Si ces décorations sont réalisées par classes, on organisera des concours qui inciteront les élèves à visiter les locaux des autres niveaux avec explications des réalisateurs des décorations. En décembre, Noël peut être choisi comme thème transversal à toutes les disciplines.

▶ En arts plastiques, on confectionnera des couronnes d'Avent. Héritées d'une coutume allemande, ces dernières sont munies de quatre bougies allumées au fil des semaines. Si pour des raisons de sécurité, on renonce à la fascination des enfants pour les flammes, il est possible de signaler la progression de la montée vers l'espérance en matérialisant par écrit les étapes qui se succèdent durant quatre semaines : vigilance, conversion, témoignage et accueil.

▶ En français, les pastorales, genre littéraire et musical surtout provençal, peuvent fournir matière à représentations, mimes, etc. Deux exemples : *La pastorale des santons de Provence*, d'Yvan Audouard, et *Le Noël de François d'Assise*, du franciscain Éloi Leclerc.

▶ En musique, on écouterait tout ce que le chant grégorien, la liturgie byzantine, les cantiques de Noël (noëls provençaux de Nicolas Saboly) peuvent proposer, plus les divers *Ave Maria*, messes et vêpres de la Sainte Vierge...

▶ En histoire, on pourra se pencher sur l'origine du calendrier de l'ère chrétienne et la répartition des fêtes religieuses monothéistes.

▶ En anglais, on apprendra des *Christmas carols* ou on étudiera les *Contes de Noël* de Charles Dickens ; en espagnol, les poésies de saint Jean de la Croix... **SH**

* Ce document de 33 pages peut être demandé au père Vaillant. E-mail : vaillant.jean@wanadoo.fr - Voir aussi sur www.formiris.org : les pistes proposées dans le site « Enseignement et Religions », et, dans « sitEcole », le dossier « Culture religieuse en 1^{er} degré » (et le chapitre : « Le parcours en fonction du calendrier scolaire »).

communautés éducatives qui nous invite à changer de regard sur la personne. Et l'Avent nous invite bien à un nouveau regard sur l'humanité de tout être humain. Saint Irénée, présentant la foi catholique à une époque déchirée par les hérésies, nous redit ce cœur de la foi dans le Dieu de Jésus-Christ : « *Le verbe de Dieu a habité l'humanité et s'est fait fils d'homme pour accoutumer l'homme à recevoir Dieu, pour accoutumer Dieu à habiter l'homme*⁴. » Et il écrit encore : « *Par sa ressemblance avec le Fils, l'homme devient précieux aux yeux du Père*⁵. »

Promesse infinie

Changer de regard, c'est bien, en contemplant la fragilité d'un nouveau-né, tellement dépendant des liens qui se tissent à son entour, être attentif à la personne, unique, et en devenir. Bruno Frappat, dans l'éditorial de *La Croix*, pour Noël 2005, écrivait : « *Il se produit chaque jour, sur la planète, des millions de naissances. Chacune est un événement minuscule, mais de portée universelle. Elles traduisent toutes le premier moment d'un futur, la réactivation de l'espérance.* » Des mots en résonance avec ceux d'Hannah Arendt : « *Le nouveau*

*apparaît toujours comme un miracle... Le fait que l'homme soit capable d'action signifie que, de sa part, on peut s'attendre à l'inattendu... Et cela à son tour n'est possible que parce que chaque homme est unique, de sorte qu'à chaque naissance, quelque chose d'uniquement neuf arrive au monde*⁶. » Tout élève porte en lui la nouveauté promise par sa naissance, « événement minuscule mais de portée universelle. »

Pour la journée des communautés éducatives, il est proposé que chaque établissement envoie un message à d'autres établissements catholiques. Ces messages rediront les convictions que nous essayons de vivre, malgré nos limites, ou les expériences sur lesquelles nous sommes prêts à témoigner, en dépit de leurs imperfections. N'hésitons pas à partager ce qui ne fait que commencer, dans l'incertitude, encore, car l'Avent nous redit la promesse infinie de tous les commencements. ♦

1. Adjoint du secrétaire général de l'enseignement catholique.

2. Adresse : <http://perso.orange.fr/diocese.chartres/avent/>

3. Petite Sœur Magdalaine, Petite Sœur de Jésus de Charles de Foucauld.

4. Saint Irénée, *Contre les hérésies*, III, 20,2.

5. *Ibid.*, V, 16,2.

6. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, 2^e édition, 1983.



Le Scriptorial livre les trésors du Mont

Ouvert depuis l'été 2006, le nouveau musée d'Avranches, dans la Manche, propose au long d'un passionnant parcours initiatique de découvrir les manuscrits de l'abbaye du Mont-Saint-Michel confiés à cette ville depuis la Révolution.



En 1791, la cité d'Avranches reçoit en dépôt de l'État les collections de livres provenant des communautés religieuses de l'Avranchin. Celle de l'abbaye du Mont-Saint-Michel en fait partie. Elle compte près de 4 000 volumes, dont quelque 200 manuscrits datant du IX^e au XV^e siècle. Longtemps confinée à l'hôtel de ville, la fabuleuse collection avait besoin d'un nouvel écrin pour être mise en valeur et découverte, ne serait-ce que par quelques-uns des 3 millions de visiteurs de la « Merveille ».

Derrière les fortifications médiévales, un vaste triangle de béton accueille le Scriptorial d'Avranches, « musée conçu comme une véritable métaphore du Mont-Saint-Michel », précisent ses concepteurs. « À partir de l'inclinaison naturelle du terrain, les architectes ont développé l'idée d'une ascension, à l'image des visiteurs qui gravissent le Mont. » Tout un symbole, à l'image du parcours chronologique et thématique qui replace les manuscrits du Mont-Saint-Michel dans leur contexte historique et local.



Dès l'entrée, le visiteur est accueilli par un immense livre de deux mètres de haut qui déploie ses pages animées et raconte comment, à travers les tribulations du temps, manuscrits et livres de la célèbre abbaye ont survécu jusqu'à leur arrivée à Avranches. La première partie est consacrée à Avranches, à la baie du Mont-Saint-Michel, au culte et aux reliques du Mont, à l'organisation de la vie monastique, aux pouvoirs et aux échanges entre religieux et laïcs, etc. Des bornes multimédias offrent la possibilité



UN BON PETIT DIABLE

L'équipe pédagogique du Scriptorial d'Avranches a élaboré des visites adaptées aux élèves de tous niveaux. Selon les thèmes abordés en classe, plusieurs types de présentations sont proposés. Ainsi, pour éveiller l'intérêt des plus jeunes, on a fait appel au personnage de Titivillus, le petit diable. Au Moyen Âge, Titivillus était le démon des moines. Il surveillait sans cesse leur travail, il enregistrerait chacune de leurs fautes d'orthographe, et comptait tous les mots qu'ils oublièrent lorsqu'ils copiaient un texte... Titivillus pose des questions, apporte des informations et donne un côté récréatif à la visite. **BG**

d'approfondir les thèmes présentés et, pour les enfants, de découvrir de manière interactive les collections à l'aide de jeux, reportages et documentaires... Place ensuite à la fabrication des manuscrits, ses mystères et ses recettes : le parchemin, la préparation des encres et des pigments, la copie, la décoration et l'enluminure, le savoir-faire des artistes nor-

mands à l'époque romane, la reliure. L'histoire continue avec la révolution de l'imprimerie et va jusqu'au livre numérique... La salle du Trésor présente, entre autres documents provenant de l'ancien monastère, quinze originaux. Exceptionnels par leur richesse et leur rareté, ces manuscrits témoignent de la vie spirituelle, intellectuelle et artistique de la communauté des moines bénédictins.

Cartulaire

Outre les textes sacrés, la bibliothèque recèle bon nombre d'œuvres profanes : des livres historiques et des chroniques, des traités de musique, d'astronomie et de médecine, des précis de droit, des sommes universitaires et des manuels d'étudiants...

Pièce remarquable, conçue et réalisée à l'abbaye au milieu du XII^e siècle, le cartulaire du Mont-Saint-Michel peut être considéré comme l'un des joyaux du Scriptorial. Il surpasse les cartulaires de son temps par la beauté de sa calligraphie, la qualité du parchemin utilisé, la richesse de son illustration avec ses quatre dessins en pleine page et son



Photos et documents : © Scriptorial d'Avranches



décor abondant d'initiales ornées qui font surgir des créatures fantastiques. La visite se termine, sur le thème « Du livre manuscrit au livre d'au-

jourd'hui », avec le fonds de la ville d'Avranches qui possède plus de 14 000 titres allant du XVI^e au XIX^e siècle. Et ceux qui se rendront au Scriptorial avant le 31 décembre prochain, pourront aussi visiter l'exposition temporaire « L'imprimerie à Avranches ».

BRUNO GRELON

Savoir +

➤ Scriptorial d'Avranches, Place d'Estouteville, 50300 Avranches. Ouvert tous les jours, sauf lundi. Tél. : 02 33 79 57 00. Internet : www.ville-avranches.fr.

Au bout de la nuit, l'espérance

En interprétant le magnifique texte de Geneviève de Gaulle Anthonioz, *La traversée de la nuit*, la compagnie Hathaway entend, par le biais d'une mise en scène très sobre et d'un jeu pudique, transmettre une mémoire afin que nul n'oublie. À voir, à Paris, à l'espace Bernanos.

Je fus déportée à Ravensbrück dans un convoi de mille femmes, issues de tous milieux, de toutes convictions politiques. Des jeunes filles, des vieilles dames, des communistes, des anarchistes, des royalistes... Nous avions une chose en commun : avoir à un moment de notre vie refusé l'inacceptable. »

La traversée de la nuit est avant tout une expérience. Celle de Geneviève de Gaulle Anthonioz, matricule 27372, vingt-quatre ans à l'époque des faits. Dans un petit livre qu'elle a écrit en 1998, quatre ans avant sa mort, l'auteur, nièce du général de Gaulle, témoigne de son séjour au bunker lors de sa déportation au camp de Ravensbrück. Elle ne démontre rien, ne veut rien prouver, ne veut pas donner de leçon. Elle raconte. Un quotidien fait de petites choses et d'immenses souffrances, d'humiliations et de doutes insupportables, mais d'espoirs aussi.

Ce court récit est un cri poussé à voix basse, pour ne pas oublier la barbarie nazie. Un récit lumineux, pudique, sans haine, qui n'accuse pas. Un hymne aux humains, à leur faculté de surmonter – parfois – le pire, dans l'Amour et le respect de l'autre. L'incarner est une façon de rendre hommage à cette femme remarquable, à son œuvre, à son engagement au sein d'ATD Quart Monde.

Inestimable cadeau

« Quand j'ai rencontré ce livre, cela a été un déclic, raconte Esmeralda Kroy. J'ai immédiatement pensé à le porter sur scène. Je voulais à mon tour témoigner contre l'oubli de la barbarie. Comment ? Les ayants droit ont accepté, à condition que l'on respecte l'intégralité du récit. » Comédienne « habitée », Esmeralda, seule sur scène, happe son public et le tient en haleine une heure et demie durant. Elle ne lit ni ne réclame, elle sert le texte, donne chair aux émotions, ne cherchant ni le pathos ni la sensiblerie. Et le metteur en scène, Cesare Capitani, joue des ombres et des lumières, de la voix *off* et du jeu de l'actrice, de la musique, douloureuse ou enjouée, qui suit les méandres des émotions et donne au témoignage l'ampleur qu'il mérite. Pourquoi ce texte et pas l'adaptation

d'un Primo Levi, ou d'un Jorge Semprun ? « Il n'y a rien de rationnel, précise Esmeralda. Au-delà du texte, c'est une rencontre avec une personne, Geneviève. Et un sentiment d'être en accord parfait avec ce qu'elle dit, toutes proportions gardées. Je n'ai pas vécu une telle expérience, mais il y a des échos en moi : être capable de voir la beauté dans le plus sordide ; pouvoir se surpasser, même dans les épreuves les plus rudes. »

Pas simple pour elle, cependant, de suivre les tours et détours du texte. On saute d'un temps à l'autre, d'une émotion à une autre. « Il m'est très difficile de passer sans cesse de l'espoir au désespoir. Il y a une lueur, puis cela retombe dans la nuit. C'est très douloureux. »

Douloureux au point que parfois elle a le sentiment qu'elle n'y arrivera pas. L'inestimable cadeau qui lui permet de franchir le cap se présente alors. Grâce aux anciennes déportées, amies de Geneviève. « Elles m'appellent chaque jour. Quand elles perçoivent à mon intonation que c'est difficile, l'une d'elles vient assister au spectacle. Comme cela, nous sommes deux à porter le texte. C'est formidable. Cesare le fait savoir. Dans la salle, il y a une onde qui passe, un murmure, une écoute fantastique, un silence encore plus profond. »

« *Laube se lève à peine, peut-être est-ce celle de l'espérance ?* » Cette phrase clôt le livre, mais l'ouvre sur la vie. Au bout de la nuit, l'espérance, semble dire Geneviève. Car, à l'issue de la traversée, il y a la libération et puis Dieu. Dieu qui est « resté à la porte du camp », mais qui resurgit sans cesse dans le récit, dans un brin d'herbe rapporté au bunker en cachette, une lettre de son père, ou à Noël, à travers de menus cadeaux que ses amies lui font passer et qui lui rappellent « la chaîne de la fraternité qui nous unit les unes aux autres ».

ÉLISABETH DU CLOSEL



Esmeralda Kroy. Une comédienne « habitée ».

© Compagnie Hathaway

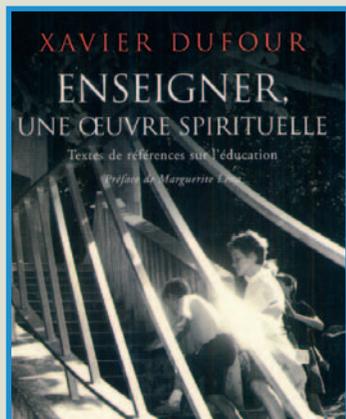
AVEC LES LYCÉENS

Catherine Stroebel, documentaliste au groupe scolaire Saint-Vincent-de-Paul, à Paris (XIII^e), a emmené des classes de seconde, première technologique et terminale voir *La traversée de la nuit*. Elle n'a pas oublié : « Un immense silence durant la pièce, une attention respectueuse. L'une des lycéennes ne pouvait pas croire qu'il s'agissait de faits réels, tellement elle était bouleversée. » Il est bon de préparer les élèves avant d'assister à un tel spectacle, même si la Seconde Guerre mondiale est au programme. « Savoir que c'est une femme qui avait alors quasiment leur âge permet de se laisser prendre par le texte. »

Savoir +

➤ Les représentations de *La traversée de la nuit* ont lieu jusqu'au 30 décembre 2006 à l'espace Bernanos, 4 rue du Havre, 75009 Paris. Renseignements et réservations : 01 48 78 28 15. Des matinées peuvent être organisées spécialement pour des lycéens (se renseigner auprès de Joëlle Masson au même numéro de téléphone).

La traversée de la nuit, par Geneviève de Gaulle Anthonioz, est édité au Seuil (coll. « Points Poche », 2001, 4€).



REGARDS CHRÉTIENS SUR L'ÉDUCATION

➤ Rassembler des textes brefs et accessibles, de personnalités aussi différentes que saint Jean-Baptiste de La Salle, Khalil Gibran ou Jean-Paul II, est le pari réussi de ce recueil. L'intention de son auteur, Xavier Dufour ? « Introduire de la manière la plus large possible à une approche spirituelle [...] de l'éducation » et « encourager des chrétiens [...] à inventer de nouveaux chemins éducatifs ». Marguerite Léna, dans sa préface, parle « d'une carrière à ciel ouvert où chacun pourra venir choisir et tailler à son gré les pierres qui lui conviendront pour bâtir sa propre demeure d'éducateur ». On reconnaît cependant au fil des lectures « une conception personnaliste de l'acte éducatif, dans le sillage de Bergson, Péguy, Simone Weil

ou Madeleine Daniélou », précise Xavier Dufour. La deuxième partie, consacrée aux « attitudes pédagogiques », intéressera les communautés éducatives engagées dans la dynamique des assises. Elle s'ouvre sur cette belle phrase de Simone Weil : « Élever un être, c'est l'élever à ses propres yeux. »

SYLVIE HORGUELIN

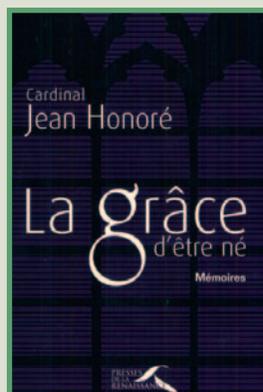
Xavier Dufour
Enseigner, une œuvre spirituelle – textes de référence sur l'éducation
Parole et Silence
246 p., 18 €



CÉLÉBRATION DE PÂQUES

➤ Pâques nous invite à « écouter Jésus, mais tout en l'écoutant à apprendre à voir de l'intérieur », écrit Joseph Ratzinger avant d'ajouter que « cette fête, la plus grande de l'année liturgique, nous encourage à découvrir l'entrebâillement du ciel, dans le regard que nous portons sur lui, celui qui a été immolé et qui est ressuscité ». Ces quelques lignes, ferventes nous permettent de comprendre l'immense foi qui anime ce grand théologien qui est devenu, le 19 avril 2005, le 265^e pape de l'Église catholique sous le nom de Benoît XVI. Sa passion se révèle au fil de ces pages vibrantes consacrées à l'intime communion entretenue par Jésus-Christ et la figure du Père. **MR**

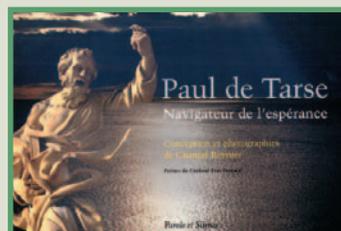
Joseph Ratzinger (Benoît XVI)
Ils regarderont Celui qu'ils ont transpercé
Salvator
156 p., 19,90 €



ENSEIGNEMENTS D'UNE VIE

➤ Le cardinal Jean Honoré tient sa modestie innée de son terroir breton, de ce solide duché de Fougère, hérissé de châteaux forts au milieu de doux vallons. Il est né jumeau dans une famille qui comptait déjà quatre garçons et deux filles. Ces quelques détails biographiques sont de ceux qui expliquent un homme, ses premiers pas. Le cardinal Jean Honoré s'y réfère pour exposer ses choix, pour se retourner sur sa vie, sur ses engagements et ses responsabilités en tant que recteur de l'Université catholique de l'Ouest, à Angers, et président de la Commission épiscopale du monde scolaire et universitaire. Deux fonctions qui lui ont permis de mesurer l'importance de l'enseignement catholique dans un État laïc. **MR**

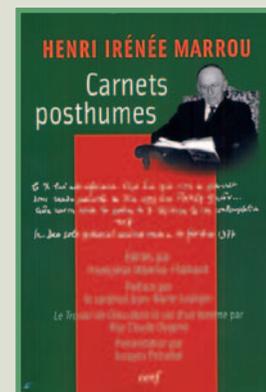
Cardinal Jean Honoré
La grâce d'être né - mémoires
Presses de la Renaissance
472 p., 23,50 €



TRAVERSÉE MYTIQUE

➤ De la Palestine à la Syrie, de l'Asie mineure à la Grèce, Paul fut le plus grand voyageur au service de l'Évangile. Arrêté à Jérusalem, il demandera en tant que citoyen romain à être jugé à Rome. Il embarque alors pour un long trajet sur la Méditerranée à bord de trois navires successifs dont le second fera naufrage devant l'île de Malte. Paul fera le récit de ce périple dans le livre des Actes des Apôtres, en tenant une sorte de journal de bord. Un principe respecté dans l'élaboration de ce joli carnet à l'italienne regroupant itinéraires de traversées, cartes et photos assorties d'annotations quotidiennes de voyage et de réflexions sur la foi. **MR**

Chantal Reynier (préface du cardinal Paul Poupard)
Paul de Tarse - navigateur de l'espérance
Parole et Silence
80 p., 10 €

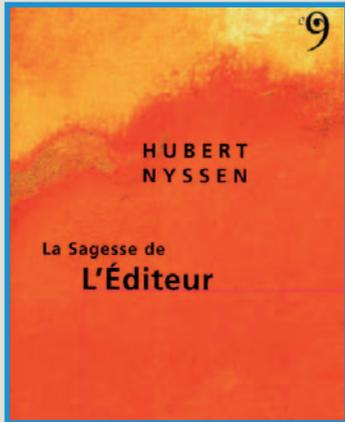


RUMINATIONS LUMINEUSES

➤ Ces notes intimes écrites de 1927 à 1977 par Henri Irénée Marrou, souvent de manière elliptique et allusive, sont pourtant étonnamment claires et font, au lecteur, l'effet d'un poème : chant d'une âme cultivée et exigeante qui cherche Dieu à tout instant, à travers ses rencontres et ses lectures, et n'hésite pas à « réfléchir par écrit ». Tant d'humilité, de « ruminations » intérieures émeuvent de la part d'un enseignant qui tenait en haleine ses auditoires de la Sorbonne, venus chercher des lumières sur l'histoire du christianisme. Extraits : « Si on veut que la vie religieuse soit intégrée dans la vie tout court et l'anime tout entière, il faut que le "talisme" (pratique) soit intégré à la vie communautaire » ; « Le Christ s'est fait ce que nous sommes pour nous faire ce qu'il est ». **MCJ**

Henri Irénée Marrou
Carnets posthumes
Cerf
524 p., 59 €

PARCOURS D'UN AMOUREUX DU LIVRE

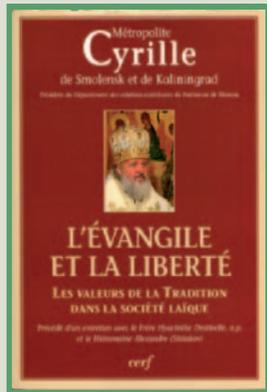


« C'est quoi un livre ? » demandent souvent les enfants à Hubert Nyssen. « *Un coffre à trésor* », se surprend à leur répondre le fondateur des éditions Actes Sud, rajoutant ainsi à la perplexité des jeunes lecteurs. Un éditeur serait donc une sorte « *d'ébéniste fabriquant des boîtes pour y fourrer des rédactions* » ou « *un écrivain, les doigts tachés d'encre* » ? Les deux, en fait explique l'amoureux des mots, en recommandant à tous d'aller en Suisse visiter la Fondation Martin-Bodmer pour découvrir ce que furent les manuscrits de quelques-uns des plus grands noms de la littérature mondiale, avant de devenir des livres grâce au travail des éditeurs. Un métier dont Hubert Nyssen nous dévoile quelques bonheurs en revenant sur ses plus importantes

découvertes littéraires : l'auteur russe Nina Berberova (« *une oubliée des chasseurs de trésor* »), en 1985, et l'Américain Paul Auster (« *qui ne trouvait pas dans son pays la reconnaissance que la lecture de Cité de verre [...] aurait dû lui valoir d'emblée* »), deux ans plus tard. Deux rencontres majeures qui feront le succès de sa maison d'édition, la fierté de son métier.

MATHILDE RAIVE

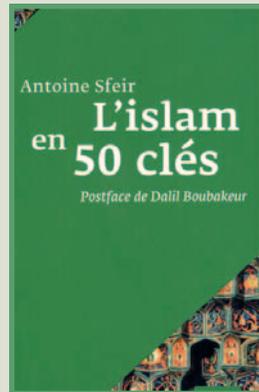
Hubert Nyssen
La sagesse de l'Éditeur
L'Œil Neuf
Coll. « Sagesse d'un métier », 112 p., 12,50 €



VIE ET PENSÉE D'UN ORTHODOXE

Pour la première fois, le métropolitain Cyrille de Smolensk et de Kaliningrad, membre éminent de la hiérarchie orthodoxe russe, accepte de livrer quelques éléments de sa réflexion théologique et spirituelle. Non sous la forme d'une discussion dogmatique, mais sous l'angle d'un échange autour de la foi, du pluralisme culturel et religieux, des droits de l'homme... Il revient ainsi sur les persécutions dont fut victime la communauté orthodoxe sous le régime soviétique alors qu'aujourd'hui plus de 80 % de la population russe se considère orthodoxe. Dans un entretien qui précède sa réflexion, le Métropolitain Cyrille aborde son expérience personnelle de croyant et d'évêque. **MR**

Métropolitain Cyrille de Smolensk et de Kaliningrad
L'Évangile et la liberté - les valeurs de la tradition dans la société laïque
Cerf
242 p., 20 €



COMPRENDRE L'ISLAM

Pour s'ouvrir à l'autre, il faut d'abord se comprendre. Organisé autour de 50 entrées (« *Qui est Mahomet ?* », « *Le jihad, sixième pilier ?* », « *Être femme en islam* »...), ce dictionnaire de l'islam permet de se familiariser avec les fondements historiques, les dogmes et le quotidien des croyants. Le but du livre ? Faire cesser l'amalgame trop fréquent entre la majorité des musulmans et les éléments violents apparentés à certains courants fanatiques, incarnés notamment par Oussama Ben Laden. L'ouvrage s'adresse aux non-croyants, mais également aux musulmans que le docteur Dalil Boubakeur, recteur de l'Institut musulman de la Grande Mosquée de Paris, exhorte dans sa postface à « *sortir de leur torpeur dogmatique ankylosante pour vivre dans le monde tel qu'il est* ». **MR**

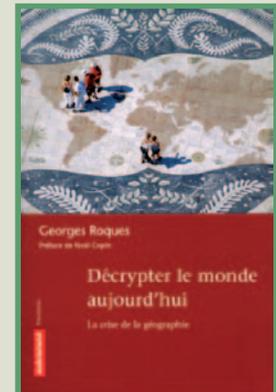
Antoine Sfeir
L'islam en 50 clés
Bayard/Pèlerin
156 p., 13 €



ÉDUCATEUR AU LONG COURS

« *Quelle place dans la société pour les personnes en situation de handicap mental ?* » Si la question n'est pas nouvelle, l'homme qui la pose n'est pas banal. Avant de devenir éducateur spécialisé, Julien Perfumo était pâtissier à bord de paquebots. Deux rencontres vont décider de la suite de son parcours. François Gosset, prêtre de la Mission de France, va l'aider à changer de cap professionnel. Et Jack Germonneau, directeur spécialisé d'un externat médico-professionnel, lui donne une mission qu'il assurera durant trente ans : « *Intégrer les jeunes en situation de handicap mental dans le milieu ordinaire du travail* ». Cette longue et riche expérience jalonnée de rencontres et de combats, Julien Perfumo la restitue dans ce livre chaleureux. **MR**

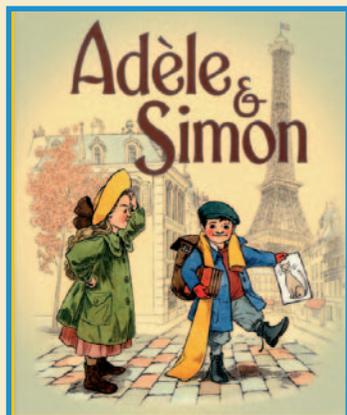
Julien Perfumo
Voulez-vous de nous ?
Nouvelle Cité
Coll. « Vie des hommes », 316 p., 21 €



OÙ SONT LES GÉOGRAPHES ?

« *La quête de la scientificité a tué le rêve, glacé l'imaginaire, mis le jeu hors jeu* », constate tristement l'auteur de ce livre, géographe de son état et fondateur du Festival international de géographie de Saint-Dié (Vosges). Cette manifestation s'attache à sortir la géographie de son isolement en suscitant rencontres et débats entre chercheurs, enseignants et journalistes. Chercher son chemin sur une carte ou comprendre la marche du monde relève de la géographie, unique discipline à offrir une grille de lecture du visage de notre planète. Il est temps que l'on s'en souvienne et que l'on œuvre à lui rendre sa place au cœur même de la société. Cette réflexion de Georges Roques y contribue. **MR**

Georges Roques (préface de Noël Copin)
Décrypter le monde aujourd'hui - la crise de la géographie autrement
Autrement
Coll. « Frontières », 208 p., 19 €



PARIS, COULEUR SÉPIA

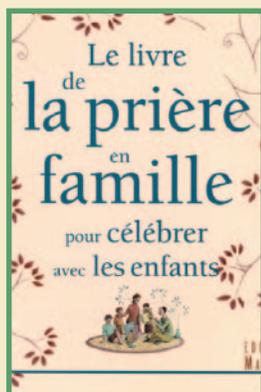
► Ce n'est pas toujours facile pour une grande sœur d'avoir un petit frère. D'autant plus quand celui-ci est du genre « tête en l'air ». C'est le souci d'Adèle. Chargée d'aller chercher Simon à la sortie de l'école et de revenir avec lui à la maison, elle n'en peut plus de passer son temps à chercher les affaires qu'il a perdues en chemin. Prétexant à une balade au cœur de Paris, ce jeu de piste imaginé par une illustratrice américaine est organisé en fonction des objets égarés par Simon. La déambulation à travers la capitale offre surtout au jeune lecteur l'occasion de découvrir les lieux et le quotidien des enfants du début du ^{xx}e siècle. Le jardin du Luxembourg, le Louvre, la galerie de paléontologie du Mu-

séum national d'histoire naturelle, la pâtisserie Cadot, le Pont-Neuf, la cour de Rohant, la cathédrale Notre-Dame et le Jardin des Plantes retrouvent, le temps de ce récit, le charme suranné d'un décor à l'ancienne et les couleurs sépia des albums d'autrefois.

À partir de 6 ans.

MATHILDE RAIVE

Barbara McClintock
Adèle & Simon
Circonflexe
38 p., 12 €



PRIER À LA MAISON

► Prier en famille relève d'un moment privilégié. Mais, souvent, les parents tâtonnent, hésitent. Quelle prière choisir ? Comment la dire ? À quelle occasion ? Grâce à ce recueil d'une grande sobriété, où l'illustration se fait très discrète – pour mieux valoriser des textes dont la beauté se suffit à elle-même –, les adultes trouveront un support adéquat pour se lancer dans l'organisation de ces temps de recueillement. Organisé selon plusieurs thèmes (« Le temps de l'Avent et de Noël » ; « Le temps du Carême et de Pâques » ; « Notre famille et le monde »...), l'ouvrage invite également à associer les prières aux objets – couronnes, crèches ou calendriers que les enfants ont l'habitude de confectionner. **MR**

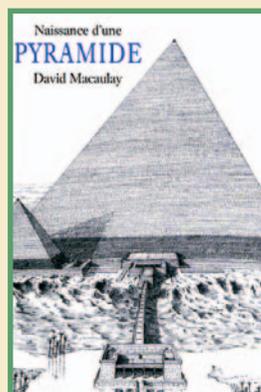
Christine Pedotti
Le livre de la prière en famille - pour célébrer avec les enfants
Mame/Edifa
96 p., 12 €



AVENIR ET SOUVENIRS

► À quoi sert une bonne éducation si c'est pour se fâcher tout rouge quand son enfant décide d'être artiste au lieu de devenir médecin comme on l'avait imaginé ? Rêves des parents, souhaits des enfants, l'histoire se répète de génération en génération. Sous la plume et les pinceaux de Pascale Francotte, l'avenir des uns se dessine alors qu'émergent les souvenirs des autres, avec une douceur que l'on retrouve dans la grisaille cotonneuse de ses aquarelles crayonnées, dans la ciselure de ses phrases. L'auteur maîtrise un art difficile : la simplicité. Sa façon délicate d'aborder le monde est de plus en plus rare. Elle est précieuse. À partir de 7 ans. **MR**

Pascale Francotte
Mon rêve à moi
Alice Jeunesse
28 p., 11,40 €



NAISSANCE D'UNE PYRAMIDE

► Pour faire comprendre l'architecture aux néophytes, le principe de David Macaulay ne varie jamais. Soutenu par ses dessins précis à l'encre noire, il part de l'idée qui préside à la conception d'un bâtiment et conduit le lecteur, étape par étape, jusqu'à sa réalisation. Comme un architecte, il se place d'abord au milieu du paysage avant d'élaborer ses plans, et de choisir ses hommes et ses outils. Puis il fait progresser le bâti et le montre selon différents points de vue : de l'intérieur, du ciel... Il permet ainsi de prendre conscience de l'espace, des multiples dimensions. Ici, en l'occurrence, c'est une pyramide qui émerge lentement sur la rive occidentale du Nil. On s'y croirait. À partir de 10 ans. **MR**

David Macaulay
Naissance d'une pyramide
Archimède/L'École des loisirs
88 p., 15 €



LA FAMILLE, QUELLE HISTOIRE !

► En novembre 2006, coup de projecteur sur la famille dans tous les magazines de Bayard Jeunesse. *Astrapi* dévoile ce que les enfants de 7-11 ans aiment ou détestent faire en famille... qu'elle soit, petite, nombreuse ou recomposée ! Et en cadeau, un arbre généalogique à remplir. Dans *Okapi*, quatre ados racontent, à partir de photos de famille, l'histoire de leurs arrière-arrière-grands-parents qui vivaient il y a 100 ans en 1906. Dans *Phosphore*, des jeunes de 15-25 ans livrent la représentation qu'ils se font de leur famille idéale. *Muze* propose un dossier sur « les relations mère-fille ». Et en décembre, *Enfant Magazine* présente 12 portraits de différentes familles en France. Bref, mille approches pour parler de famille à chaque âge. À retrouver en kiosque. **FR**

On trouvera tous les renseignements relatifs aux magazines cités sur www.bayard-jeunesse.com

VOYAGE AVEC LE PÈRE

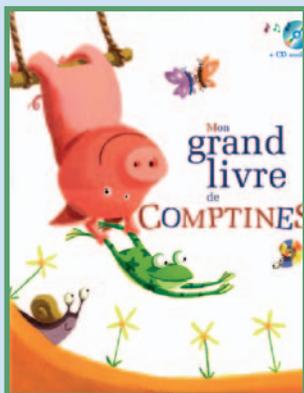


▶ Quand le père de Nordine meurt, il ne laisse qu'une volonté : être enterré dans son village du Haut-Atlas, dans ce Maroc qu'il n'a jamais revu, depuis que, jeune homme, il a suivi un recruteur des charbonnages du nord de la France. Ce testament, le fils va l'exécuter à contrecœur. Il faut dire que son équipée marocaine en compagnie d'un cerueil réfrigéré commence par quelques tracasseries administratives. Mais au bout d'une longue route (aux sens propre et figuré), Nordine aura trouvé « son » pays. Grâce à des rencontres déterminantes : avec Mimoun, fou amoureux d'une Australienne et qui ne rêve que de changer de continent, avec Nora qui cherche à reprendre les rênes de sa vie. Avec son père aussi qui, dans une conversation rêvée, lui dira les mots qu'il a toujours

voulu entendre. On peut, avec des lycéens, suivre beaucoup de pistes pédagogiques à partir de ce long-métrage... court (75 minutes) mais dense : l'immigration maghrébine en France ; les paysages marocains ; le jeu subtil des langues arabe, berbère et française... On peut aussi aborder le thème très actuel des racines de l'homme qui, selon comme il les cultive, l'enferment ou le libèrent.

RENÉ TROIN

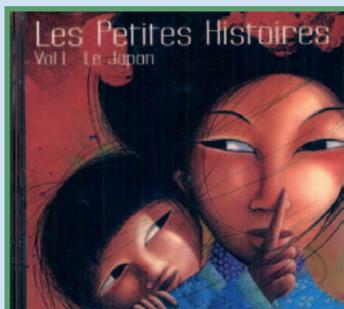
Tenja, un film, de Hassan Legzouli (75'). Avec Roschdy Zem, Aure Atika..., La Médiathèque des Trois Mondes, 1 DVD, 20 € (prix public), 40 € (prix institutionnel permettant une exploitation dans le cadre d'un établissement scolaire). Commande en ligne : www.cine3mondes.com



RONDES ENFANTINES

▶ Il y a les classiques (*Une poule sur un mur, 1 kilomètre à pied...*), les moins connues (*Pic nic douille, Le facteur n'est pas passé...*), les pas faciles à prononcer (« *Pimpanicaille/Le roi des papillons/Se faisant la barbe...* »). Il suffit de quelques strophes pour faire une comptine, une berceuse, un jeu de doigts, animer une série de sauts à la corde... Grâce à cet album qui en recense 65, ceux qui travaillent avec les tout-petits trouveront matière à renouveler leur répertoire. Accompagné d'un CD enregistré par de jeunes enfants, l'album est une vraie réussite grâce à la beauté des illustrations et à la judicieuse sélection de chansons, assorties de quelques indications gestuelles pour faire danser les enfants et leur apprendre à découvrir chaque partie de leur corps. À partir de 2 ans. **MR**

Hervé Le Goff (illustrations)
Mon grand livre de comptines
Père Castor/Flammarion
1 livre-CD, 22 €



IMAGINAIRE JAPONAIS

▶ Au Japon, les hiboux tiennent des magasins de coloration et les corbeaux viennent s'y faire teindre les plumes. Mais quand la couleur ne plaît pas à l'oiseau de mauvais augure, gare aux conséquences ! On apprendra pourquoi les hiboux ne sortent plus qu'à la nuit tombée. Ce conte n'est pas l'unique curiosité révélée par ce recueil de chansons, de musiques et de petites histoires venues du pays du soleil levant. Le jeune auditeur découvrira aussi la fête des cerisiers, les femmes-oiseaux et autres thèmes chers à l'imaginaire japonais. L'interprétation gracieuse de la chanteuse Keiko Imamura est soutenue à merveille par les délicates sonorités de la flûte ou du koto, un instrument à 13 cordes dont le son est comparable à celui de la harpe. Pour les 3-7 ans. **MR**

Collectif
Les petites histoires – le Japon
Naïve
1 CD, 17,85 €



VIVRE SA FOI AUX MARQUISES

▶ En 1838, quatre ans avant la prise de possession de l'archipel par la France, les premiers missionnaires catholiques débarquent aux Marquises. Les populations sont converties en masse. Se pose très vite le problème des prêtres. En nombre insuffisant, ils ne peuvent se déplacer dans toutes les paroisses. Les communautés s'organisent alors autour d'un « Tumu Pure ». Ce chef de prière peut être un homme ou une femme, père ou mère de famille. Choisi par sa paroisse, il est mandaté par l'évêque pour quatre années renouvelables, et représente le prêtre dans toute la pastorale. Le cinéaste Jean-Claude Salou est allé à la rencontre de deux de ces chefs de prière : Odette et Ernest. Son documentaire, intitulé *Tumu Pure*, sera diffusé sur France 2, dans le cadre du dernier *Jour du Seigneur* de cette année 2006, le dimanche 31 décembre, à 10 h 30. **MS**

www.lejourduseigneur.com



AU CŒUR D'UN PÉNITENCIER

▶ Au pénitencier d'Angola, en Louisiane, 80 % des détenus sont noirs, et en majorité condamnés à vie. Jusque dans les années 80, cette prison était réputée comme la plus sanglante des États-Unis. Le général Burl Cain, son directeur général depuis 1994, tente de redorer le blason de l'endroit. Mélange de Père Fouettard et de sudiste militant, cet homme se situe volontiers entre Jésus-Christ et Attila le Hun. Parlant de ses détenus, il n'a qu'un objectif : « *Élever les âmes de ces hommes.* » Il l'affirme devant la caméra d'Emmanuel Besnier dont le saisissant *À l'ombre de la foi* sera diffusé sur KTO, le mercredi 6 décembre 2006, à 20 h 50. Ce documentaire dresse un constat terrifiant sur les pratiques des pénitenciers de haute sécurité américains. Il vient d'être distingué par le prix Farel qui récompense des programmes de télévision traitant de questions religieuses. **IDP**

www.ktotv.com

Les hors-série de la rentrée



*Après la parole,
le regard...*

**3 affiches
pour
rendre
compte
de la
démarche
des
assises**



BON DE COMMANDE

« CHANGER DE REGARD » « TENIR PAROLE »

3,50 € L'exemplaire

2 € l'exemplaire à partir de 10 ex., 1,80 € l'exemplaire à partir de 50 ex., 1,50 € l'exemplaire à partir de 100 ex.

« AFFICHES ASSISES » (par lots uniquement)

12 € les 2 affiches ; 15 € le lot des 3 affiches

25 € les 5 affiches (au choix), 45 € les 10 affiches (au choix)

Nom / Établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Souhaite recevoir : ex. de « CHANGER DE REGARD » ex. de « TENIR PAROLE »

..... Affiches jaunes Affiches rouges Affiches bleues Lot(s) des 3 affiches

Ci-joint la somme de : €, par chèque bancaire à l'ordre de AGICEC :

277 rue Saint-Jacques - 75240 Paris Cedex 05. Tél. : 01 53 73 73 75 - Fax : 01 46 34 72 79

Tous nos prix s'entendent frais de port compris.



MONTANTS

L'abonnement : 45 €

— De 3 à 9 abonnements : 38 € par abonnement

DES ABONNEMENTS :

10 numéros par an

— De 10 à 24 abonnements : 33 € par abonnement

septembre 2006 - juin 2007

— À partir de 25 abonnements : 28 € par abonnement

Je souhaite m'abonner à *Enseignement catholique actualités*

x 45 € =

x 38 € =

x 33 € =

x 28 € =

Ci-joint la somme de € en chèque bancaire à l'ordre de : AGICEC

Nom/Établissement : Adresse :

..... Code postal : Ville :

Bon à renvoyer accompagné de votre règlement, à : ECA, 277 rue Saint-Jacques - 75240 Paris CEDEX 05 - Tél. : 01 53 73 73 75 - Fax : 01 46 34 72 79.